



Plan zonal de sécurité 2014-2017

Version décembre 2014

ZONE DE POLICE DE HESBAYE 5286



TABLE DES MATIERES

INTRO	DUCTION	4
	ACEAU LECTEUR	
	TRE 1 MISSION - VISION - VALEURS	
1.1. 1.2.	LEÇONS À TIRER DU PLAN PRÉCÉDENT	
1.2.	MISSION – VISION - VALEURS	
	TRE 2 SCANNING & ANALYSE	
2.1.	LEÇONS À TIRER DU PLAN PRÉCÉDENT	
2.2.	DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA ZONE	
2.3.	IMAGE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE	
2.4.	ATTENTES ET OBJECTIFS DES AUTORITÉS ET AUTRES PARTIES PRENANTES	
2.5. 2.6.	DÉPLOIEMENT DU CORPS DE POLICE	
2.7.	COOPÉRATION	
2.8.	SYNTHÈSE DE L'AFFECT ATION DE LA CAPACITÉ	
CHAPI	TRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	88
3.1.	LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PRÉCÉDENTS – EVALUATION ET LEÇONS À TIRER	89
3.2.	Les objectifs stratégiques 2014-2017	92
CHAPI	TRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION	106
4.1.	COMMUNICATION EXTERNE	
4.2.	COMMUNICATION INTERNE	107
CHAPI	TRE 5 APPROBATION DU PLAN	110
5.1. 5.2.	AMÉLIORER ET INNOVER	
LISTE	DE DISTRIBUTION	114
ANNEX	XES	115
	<u>GRAPHIQUES</u>	
		14
	que 2 : Evolution de la population de la zone par commune, 2010-2014	
•	que 3 : Aperçu global des 5 phénomènes les plus importants en nombre de faits constatés sur la	
	u cours du temps	
	que 4 : Aperçu des différents types de vol de 2011 à 2014 (1 ^{er} semestre)	
	que 5 : Dégradations volontaires (2011 à 2013 + 1 ^{er} semestre 2014)	20
	que 6 : Evolution à long terme du nombre de tués sur place et du nombre de décédés 30 jours strés en Belgique et objectifs généraux pour les décédés 30 jours	27
	que 7 : Evolution du nombre d'accidents avec LC et du nombre de blessés + tués (2003-2013)	
	que 8 : Cumul des accidents avec lésions corporelles de 2010 à 2013que	
	que 9 : Répartition des victimes par tranche d'âge (accidents lésions corporelles 2013)	
	que 10 : Répartition des victimes en fonction de leur sexe (accidents lésions corporelles 2013)	
•	que 11 : Répartition des victimes en fonction de leur statut (accidents lésions corporelles 2013)	
•	que 12 : Proportionnalité des accidents (Semaine vs Week-end) (2013)	
•	que 13 : Répartition des infractions « alcool » par sexe et catégorie d'âge pour 2013	
	que 14 : Nuisances 2010- 2014 à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 25/07/2014- Source	
BNG/AS	SA2 (P-V judiciaire non-roulage) - PFP/CGOP/Données de Gestion)	35

Graphique 15 : Les problèmes de quartier en 2009, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses « tout à fait» et «un peu» à la question: « Ressentez-vous les faits ou situations suivantes comme un problème dans votre quartier? » Les problèmes de quartier sont classés par ordre croissant d'importance
ou du « très bon » travail91
FIGURES
<u>FIGURES</u>
Figure 1 : Prix moyens des ventes des terrains à bâtir en Province de Liège et environs
Figure 4 : Répartition spatiale des vols de véhicules sur les 12 derniers mois dans la ZP Hesbaye25 Figure 5 : Répartition spatiale des dégradations volontaires sur les 12 derniers mois dans la ZP Hesbaye
<u>TABLEAUX</u>
Tableau 1 : Prix moyens de l'immobilier sur la zone de Hesbaye pour 2013
évolution par rapport à 2012 (Source : SPF Economie DG SIE)
(2010-2013)31Tableau 8 : Infractions routières réparties par thème (2010-2013)32Tableau 9 : Répartition des heures prestées en 201383Tableau 10 : Affectation de la capacité pour 201384

INTRODUCTION

Préface

Le rôle de la police, maillon indispensable de la chaîne de sécurité, est de garantir l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics, tout en agissant dans le cadre des institutions légitimes de la démocratie et en veillant à (faire) respecter les droits et libertés individuels.

Les autorités de police déterminent la politique à suivre, surveillent et contrôlent la mise en œuvre.

La politique de sécurité de la zone de Hesbaye s'appuie sur les prémisses suivantes :

- 1) Un attachement aux valeurs de la démocratie et aux institutions qui en émanent.
- 2) Un solide ancrage policier local visible et accessible misant sur une approche déconcentrée.
- 3) Une police orientée vers la communauté qui se concentre sur les besoins de la population, le sentiment d'insécurité objectif et subjectif, l'origine et les causes de la criminalité, la prévention criminelle et les problèmes sociaux.
- 4) Une participation de la population aux activités de police tant dans leur définition : rôle des associations de quartier, des comités de sécurité routière, des associations commerciales, des conseils de troisième âge, des organisations pour la jeunesse, que dans leur soutien actif.
- 5) La transparence dans les actions menées par la police et son devoir de rendre compte.
- 6) Une approche intégrée et globale visant une collaboration étroite entre le niveau fédéral et le niveau local.

Le Plan Zonal de Sécurité (PZS) sera un outil de travail mais en aucune manière un carcan nous mettant hors de portée de la réalité citoyenne.

Contribuer, de manière professionnelle, à un environnement sûr et viable constitue notre souci.

Avis au lecteur

La police se veut une entreprise moderne dont les produits phares sont la sécurité et plus encore, la qualité de vie. Pour remplir cette mission et ainsi satisfaire ses nombreux bénéficiaires de service, la police doit se doter d'outils, de structures, de méthodes novatrices. Celles-ci se traduisent dans le présent plan zonal de sécurité au travers de différents principes managériaux qui en sont les fils conducteurs. Afin d'informer au mieux notre lecteur et de faciliter sa compréhension, nous vous les présentons ci-après.

Pour une société plus sûre (sécurité sociétale), la police s'engage, avec ses partenaires, à tendre vers **l'excellence dans sa fonction (EFP)**.

Diverses notions clés soutiennent ce concept de 'police excellente' :

- la fonction de police orientée vers la communauté (FPOC) prônant une orientation externe permanente visant à résoudre les problèmes de société existants ou à venir, en partenariat, en rendant compte de ses activités et en impliquant chaque membre du personnel;
- la fonction de police guidée par l'information (FPGI) constitue également une notion essentielle : c'est le souci permanent de récolter et d'analyser l'information pour guider l'organisation. Une police sans information est aveugle ;
- la gestion optimale du corps de police (GO) est un autre principe à suivre : il s'agit de faire les bonnes choses (orientation vers le résultat), en toute transparence, de bien et toujours mieux les faire (amélioration continue), de les faire ensemble (collaboration) sous l'impulsion d'un leadership audacieux.

Il faut de plus et surtout préciser que le présent plan s'inspire et est structuré sur base du *modèle de management EFQM¹ adapté à la Police belge.*

L' « EFQM Pol be » repose sur cinq groupes de parties prenantes (les clients, les fournisseurs et partenaires, les collaborateurs, la société, la direction et les financiers) ainsi que sur cinq domaines organisationnels permettant à l'organisation d'être efficace et optimale dans sa gestion : le leadership, la stratégie & politique, le management des collaborateurs, le management des moyens, le management des processus. Une attention particulière est accordée aux formations. Afin d'atteindre l'objectif ultime qui est la sécurité sociétale, l'organisation doit être constamment attentive à ces notions de base.

La police doit se tourner vers l'extérieur et donc AVANT TOUT rechercher et satisfaire les besoins et attentes de ses parties prenantes (client - plaignant - victime, la société, ses propres collaborateurs, les partenaires, les autorités judiciaires et administratives). La police devra ensuite développer et améliorer sans cesse certaines facettes de son organisation afin de pouvoir répondre au mieux à ces besoins et attentes légitimes.

L'attention du lecteur doit être attirée sur le fait que l'élaboration et la rédaction du présent plan zonal de sécurité ont subi des retards importants. L'échéance du 30/10/2013 fixée officiellement par la PLP50 pour le dépôt du plan zonal auprès du SPF Intérieur a été impossible à respecter pour les raisons suivantes :

- Le chef de corps en titre est absent pour cause de maladie depuis mars 2013.
- Le Commissaire amené à le remplacer depuis la création de la zone, lors de ses

¹ European Fondation for Quality Management

absences, a démissionné de cette qualité en date du 06/05/2013 pour des raisons de santé. Le Conseil de police a dès lors désigné en date du 14/05/2013 le CP Jean-Marie DEBROUX en qualité de chef de zone ff durant les absences ou empêchements du Commissaire Divisionnaire titulaire de cette fonction.

- Le chef de zone ff a été dans l'impossibilité d'accéder à certaines pièces nécessaires à l'élaboration du plan (accès informatiques, documents, ...).
- Il a fallu également faire face aux absences de longue durée de plusieurs collaborateurs occupant des fonctions clés au sein de la zone (directeur judiciaire, directeur des opérations, responsable de la cellule roulage, chef poste du commissariat central à Waremme et d'autres responsables de postes déconcentrés, ...).
- Le CP Debroux est en outre, dans la conjoncture actuelle, en charge d'une réorganisation urgente et nécessaire de la zone de police.
- Sachant que le chef de corps est une partie prenante capitale dans le choix des futurs objectifs stratégiques qu'il va devoir atteindre et qu'il est chargé de l'élaboration du plan zonal, le chef de zone ff se trouvait dans une situation précaire sachant que le chef de zone en titre était (et est toujours) susceptible de réintégrer ses fonctions à tout moment. Cette situation a considérablement retardé la rédaction du PZS.
- ♣ De plus, le CP Debroux n'ayant ni la formation ni les connaissances du modèle de management EFQM Police Belge qui inspire largement le PZS, il a sollicité le concours de collaborateurs de la Police Fédérale compétents en la matière. Il a également consulté des chefs de zone voisins afin d'obtenir des conseils.

Ces raisons ont amené le chef de corps ff à solliciter un allongement du délai de rentrée du PZS auprès des instances ministérielles. La rédaction du plan a réellement débuté en juin 2014, suite à la décision judiciaire du tribunal correctionnel de Liège que nous évoquerons au chapitre 2. Le délai étant fixé au 31/12/2014, l'élaboration du plan n'a pu se faire dans les meilleures conditions. Néanmoins, nous avons apporté toute l'attention nécessaire à la conception du PZS, dans la mesure de nos possibilités.

A la lecture de notre plan, vous constaterez que, dans chaque chapitre, sont exprimés les besoins et attentes des partenaires en fonction du sujet traité :

- 4 Au *chapitre 1* sont présentées notre mission, notre vision et nos valeurs. Ce sont les fondations de l'entreprise.
- Ensuite le *chapitre 2* développe la photographie et l'analyse de notre zone de police sous TOUS ses aspects (approche intégrale).
- Face à toutes ces données, le *chapitre 3* est alors logiquement consacré au choix, en consensus au sein du Conseil Zonal de Sécurité, de nos objectifs stratégiques pour les quatre années à venir.
- Une fois les choix opérés, le *chapitre 4* détermine la stratégie de communication de notre politique policière à l'attention de toutes nos parties prenantes.
- ↓ Vient enfin au chapitre 5 l'approbation du plan par le Conseil Zonal de Sécurité dont chaque membre s'engage, à part entière et selon sa spécificité, dans la réalisation des objectifs fixés en commun.

Notre plan zonal de sécurité 2014-2017 est, vous l'aurez compris, un document déterminant. Il va guider notre corps de police et en constitue la carte de visite unique!

CHAPITRE 1 MISSION – VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Au vu de la situation de la zone mieux décrite au chapitre 2, nous nous abstiendrons de tirer des leçons du plan précédent.

Toutefois, nous pouvons signaler que dans le cadre des consultations des citoyens pour ce plan zonal, nous avons repris les résultats d'un sondage de la population qui a été réalisé en 2011.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

PARTIES PRENANTES	METHODES DE SONDAGE	ATTENTES (concernant la vision)	FACTEURS (déterminants de succès)					
Autorités / Direction et financiers								
Ministre de l'Intérieur Ministre de la Justice Commissaire Générale	 Plan National de Sécurité Arrêtés, Directives, Circulaires, note cadre Lettre de mission de la Commissaire Générale 	 Apporter une contribution à une société sûre et viable 	 Approche intégrale et intégrée Continuer de développer le partenariat 					
Parquet, Magistrats de référence	 Concertations de recherche d'arrondissement (CRA), réunions avec les magistrats de référence Réunions thématiques et plates-formes judiciaires Circulaires Col et Parquet Conseil zonal de sécurité 	 En fonction des attentes, obtenir toutes les informations de qualité Approche efficace des priorités qui les concernent 	 Améliorer les résultats (en criminalité) Contribuer à mieux rencontrer leurs objectifs Optimiser la qualité des PV 					
Collège et Conseil de police Gouverneur de Province	 Courriels, contacts personnels réguliers Réunions du collège, du conseil de police et du conseil zonal de sécurité 	 Respect du budget Approche efficace et rapide des «problèmes» Sécurité - qualité de vie Des policiers au contact de la population, visibilité maximale Etre rapidement joignable 	 Utilisation efficiente des moyens – Transparence Population satisfaite de sa police 					
Tantas las	Clients / Bénéficiaires de		D. P					
Toutes les personnes qui ont un contact réel avec la zone de police	Tous les contacts (formels et informels) avec les services de police via les réunions avec le personnel ISLP – fiche info (accueil physique et téléphonique), courrier entrant, mails,	 Une réponse satisfaisante à la demande faite Un accueil de qualité 	Police disponible, neutre, accueillante, performante et professionnelle					

	Partenaires et fournisseurs						
Police Fédérale (DCA, PJF,) SPW Mobilité Autres services de police Service Régional Incendie Protection civile Fonctionnaires PLANU CPAS Cliniques Intervenants psychomédico-sociaux Fonctionnaire du	 Réunions structurées/Contacts personnels Chef Zone-Dirco-Dirju Réunions CIC Concertation arrondissementale Conférence des Chefs de Corps Réunions avec le SPW Mobilité Coordination jeunesse Suivi Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 	 Contribution de la police locale aux missions à caractère fédéral Connaître nos besoins réels, opérationnels en appui Mettre en adéquation la demande avec l'offre possible Répondre conformément aux accords collatéraux (honorer les 	Respecter toutes les règles en la matière				
Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention Services de médiation		conventions établies) • Rappel de la norme • Médiation					
mediation	Collaborateurs	<u> </u> 					
Personnel opérationnel et CALog	Réunions quotidiennes, réunions des inspecteurs de quartier, réunions semestrielles du personnel, contacts informels, consultation du personnel, CCB, contacts avec les syndicats, réunions en matière d'évaluation du personnel, réunions de formation et d'information du personnel, sondage interne	 Réduire le stress Améliorer l'ambiance de travail Augmenter la collaboration Mieux définir les tâches de chacun Améliorer la communication Améliorer les conditions de travail 	 Motivation du personnel dans l'exercice du métier Féliciter, impliquer, valoriser Informer 				
	Société						
Population Services communaux Directions d'écoles Associations (commerçants) Conseil communal des enfants Conseil consultatif des seniors	Contacts informels, presse locale, bulletins communaux, réunions à la demande ou programmées, sondages	 Fonction d'exemple Avoir une attitude / un comportement corrects Egalité de traitement 	 Police visible Diminution du sentiment d'insécurité Contribution à l'amélioration de la qualité de vie 				

1.3. Mission - Vision - Valeurs

Mission

La police locale, en tant que composante de la fonction de police intégrée, constitue un maillon indispensable dans la chaîne de sécurité. Elle contribue, sous la direction de ses autorités, à la sécurité des citoyens et à la qualité de vie au sein de la société. Elle assure au niveau local la fonction de police de base, qui comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police.

Vision

Nous souhaitons que notre zone soit reconnue en tant qu'organisation professionnelle et fiable. Pour ce faire, nous prônons la transparence, la responsabilisation et la collaboration. Nous voulons atteindre, avec des collaborateurs motivés, la satisfaction optimale des citoyens et des autorités.

En la matière, notre corps met l'accent sur les points suivants :

- visibilité et accessibilité :
- ouverture d'esprit ;
- travail en partenariat pour résoudre les problèmes ;
- flexibilité et polyvalence ;
- leadership adapté et engagé.

Valeurs

L'action de la police locale s'articule autour de valeurs faciles à comprendre et à assimiler qui constituent le cadre de référence comportemental du policier en toutes circonstances :

- respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels de chaque citoyen, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire;
- # être loyal envers les institutions démocratiques ;
- être intègre, impartial, respectueux des normes à faire appliquer et avoir le sens des responsabilités;
- être animé et faire montre d'un esprit de service caractérisé par :
 - o une disponibilité permanente,
 - o la volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail,
 - une mise en œuvre optimale des moyens adéquats,
 - o la recherche de solutions dans le cadre de nos compétences,
 - o le souci du fonctionnement intégré des services de police.
 - la transparence dans nos actions ;
- promouvoir les relations internes fondées sur le respect mutuel et contribuer au bien-être sur les lieux de travail.

CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Lors de la préparation du plan zonal précédent, un grand nombre de sources diverses avaient été consultées, tant sur le plan opérationnel que sur le plan du fonctionnement interne.

Pour la réalisation de ce plan 2014-2017, nous avons essayé d'intégrer de nouvelles sources, aussi bien sur le plan des données objectives que subjectives. De nouveaux partenaires ont été consultés afin d'étoffer notre réflexion.

La partie liée au scanning et à l'analyse dans le cadre du précédent plan était déjà très détaillée et il est donc difficile d'être plus complet. Nous avons néanmoins essayé d'apporter de nouveaux éléments pertinents dans ce plan zonal de sécurité. Dans le cadre du plan précédent, il nous avait été également demandé de mentionner systématiquement les sources utilisées. Il a été tenu compte de cette remarque et les sources ont été mentionnées, soit au début de chaque partie, soit sous forme de note de bas de page.

En matière de données subjectives, un certain nombre de sources pertinentes n'avaient pu être consultées lors de l'élaboration du plan zonal précédent, notamment un sondage de la population. Un tel sondage a été réalisé dans le courant de l'année 2011, en collaboration avec la Police Fédérale – Direction de l'Information Policière Opérationnelle – Service Données de Gestion (CGOP/B), sous forme d'une <u>analyse locale de sécurité</u>. En effet, le traditionnel Moniteur de Sécurité n'ayant plus été réalisé depuis 2009, il était impératif de pouvoir disposer de données récentes dans le cadre de la préparation du plan zonal de sécurité 2014-2017. C'est pourquoi CGOP/B a proposé aux zones qui le souhaitaient un appui méthodologique et pratique pour la réalisation de cette enquête locale de sécurité. Les résultats de ce sondage ont pu, dès lors, être analysés et intégrés au présent plan zonal de sécurité.

Il est à noter que ce projet de sondage a été lancé en collaboration étroite avec le responsable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme.

Au niveau du fonctionnement interne, une analyse de la charge psychosociale au sein de la zone a été réalisée en 2013. Les résultats seront détaillés plus loin (point 2.6.2).

De plus, diverses autres sources subjectives ont pu être consultées telles que :

- le Moniteur de Sécurité 2008-2009 pour les zones de typologie 4 ;
- le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme ;
- les mesures d'attitude des conducteurs établies par l'IBSR, notamment en matière de vitesse, d'alcoolémie au volant et de port de la ceinture ;
- la participation à la coordination jeunesse mise en place par la Ville de Waremme et regroupant les directions d'écoles et les intervenants psycho-médico-sociaux ;
- des articles de la presse locale.

Description socio-économique et démographique de la zone

Localisation et démographie

La zone de police de Hesbaye 5286 est une zone pluricommunale et se compose de 9 communes : Berloz, Crisnée, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt et Waremme. Elle se situe au Nord-Ouest de la Province de Liège, à 20 minutes du centre de Liège, et à 50 minutes de Bruxelles (voir ANNEXE 1). Elle fait partie de l'arrondissement judiciaire de Liège.

A l'exception de Waremme, elle est essentiellement une zone rurale. Sa superficie totale est de 199 Km².

Sur le plan urbanistique, selon la typologie établie par la Police Fédérale², notre zone de police est une zone de type 4 (communes d'agglomération), tout comme la zone toute proche de BRAIVES /BURDINNE/HANNUT/HERON/LINCENT/WASSEIGES (ZP 5293 HESBAYE-OUEST).

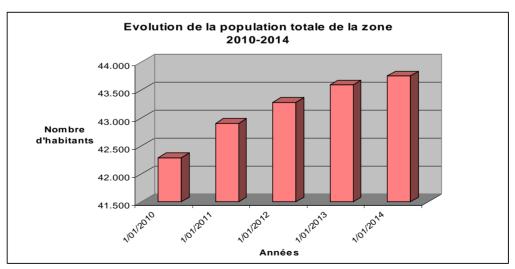
Le territoire de la zone est bordé par les zones de police suivantes :

<u>En Province de Liège</u>: ZP AWANS/GRÂCE-HOLLOGNE, ZP MEUSE-HESBAYE (Amay/Engis/Saint-Georges/Verlaine/Villers-le-Bouillet/Wanze) et ZP HESBAYE-OUEST (Braives /Burdinne/Hannut/Héron/Lincent/Wasseiges).

<u>En Province de Limbourg</u>: PZ SINT-TRUIDEN/GINGELOM/NIEUWERKERKEN, PZ KANTON BORGLOON (Alken/Borgloon/Heers/Kortessem/Wellen) et PZ TONGEREN-HERSTAPPE.

Quelques chiffres³:

Depuis quelques années, la population croît régulièrement (voir graphique 1) ; au 1^{er} janvier 2014, la zone comptait 43 763 habitants. Entre 2010 et 2014, on observe un accroissement de population de 3,48%.

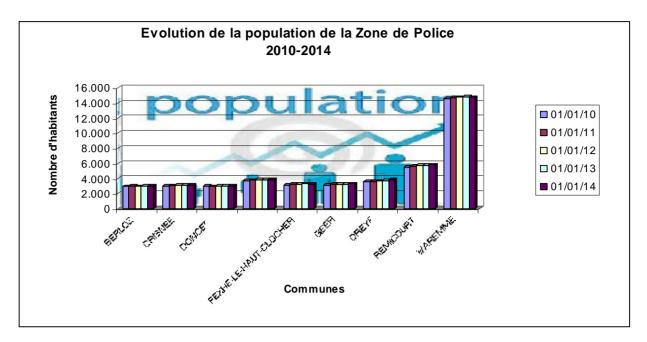


Graphique 1: Evolution de la population totale de la zone, 2010-2014

-

² CGOP/B, Moniteur de Sécurité 2008-2009

³ Chiffres issus du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, DG Statistiques et Information Economique et de l'Agence de Développement Local de Waremme



Graphique 2 : Evolution de la population de la zone par commune, 2010-2014

Les **effectifs** de la population dans les différentes communes de la zone augmentent également régulièrement depuis quelques années, avec toutefois une tendance à un léger tassement en 2013, et même une légère régression des chiffres pour Berloz, Fexhe et Waremme (voir graphique 2).

Les effectifs de la commune de Waremme et de sa périphérie proche vont encore s'accroître dans les prochaines années, puisque la construction de plus de 1000 logements est prévue. Plusieurs projets immobiliers d'envergure seront initiés dans les prochains mois et compteront des nouvelles constructions de maisons unifamiliales et d'appartements⁴. Il en est de même pour les autres communes de la zone où plusieurs projets immobiliers voient le jour.

La **densité de population** variait en 2011 entre 125,7 habitants/km² pour Donceel et 474,7 pour Waremme, soit une moyenne de 204,87 hab/km² sur l'ensemble de la zone.

Concernant l'âge de la population, globalement, 21,7% a moins de 18 ans, 63,6% a entre 18 et 64 ans, et 14,7% a plus de 65 ans.

Il n'y a pas de frange importante de la population issue de l'immigration (quelques 3% seulement).

Réseau routier

La zone est desservie par l'**autoroute** E40 ou A3 avec trois échangeurs situés à Berloz, Crisnée et Waremme, sans oublier un accès de service au restoroute de Waremme. Elle est également traversée par plusieurs **routes nationales** : N3, N65, N69, N614, N615, N637, N637a, N755 et N789.

Au total, la zone de Hesbaye compte 793 Km de voiries, dont environ 80 km de routes nationales. Elle est aussi traversée par de nombreux chemins de remembrement. Tous les carrefours entre les nationales et aux échangeurs autoroutiers sont aménagés en ronds-points depuis plusieurs années.

_

⁴ Article de presse L'Avenir Huy-Waremme du 16 septembre 2014

Trois carrefours avec feux tricolores sont implantés sur la RN69 (Chaussée Romaine) à Waremme (dont 1 sera prochainement transformé en rond-point) et un sur la RN 3 à Oreye.

Réseau ferroviaire

La **ligne ferroviaire** SNCB 36 traverse la zone, de même que la ligne TGV qui est parallèle à l'autoroute E40. La zone compte quatre passages à niveaux (Fexhe, Momalle, Remicourt et Corswarem) et six gares (Waremme, Bleret, Remicourt, Momalle, Fexhe, Voroux).

Waremme possède une importante gare par laquelle transitent chaque jour de nombreux navetteurs en direction de Liège et surtout de Bruxelles. Elle voit aussi passer une grande quantité d'étudiants qui se rendent dans les écoles secondaires de Waremme.

Réseau des bus

La zone est couverte par les lignes de bus du TEC Liège-Verviers et, dans une moindre mesure, de la société De Lijn. Malgré les nombreuses lignes qui circulent dans l'entité, le réseau offre un service insuffisant entre les villages et le centre-ville et ne compte pas de liaison entre le zoning industriel et la gare de Waremme.

Vie sociale et économique

De nombreuses nouvelles **maisons** ont été construites ces dernières années sur le territoire de la zone. Le nombre d'appartements sur Waremme est en pleine expansion. Une certaine qualité de vie semble manifestement être recherchée.

L'implantation de la gare de Waremme, située sur la ligne Bruxelles-Liège, ainsi que l'accès rapide au réseau autoroutier (E40 - E42), attirent également bon nombre de navetteurs qui s'établissent par conséquent à Waremme ou dans les communes environnantes.

Les prix moyens de l'immobilier sur la zone sont repris dans le tableau ci-dessous :

Prix pour 2013	Prix moyen le plus bas	Prix moyen le plus haut
Terrains à bâtir	24€/m² (Geer)	79 €/m² (Donceel)
Maisons	154 300 € (Geer)	208 741 € (Remicourt)
Appartements	140 765 € (Oreye)	182 218 € (Waremme)

Tableau 1 : Prix moyens de l'immobilier sur la zone de Hesbaye pour 2013

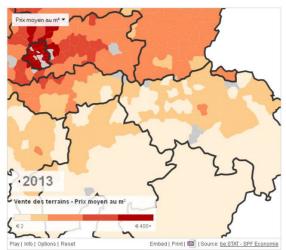


Figure 1 : Prix moyens des ventes des terrains à bâtir en Province de Liège et environs

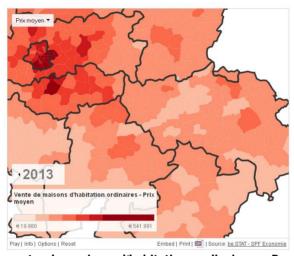


Figure 2 : Prix moyens des ventes des maisons d'habitations ordinaires en Province de Liège et environs

Le revenu annuel net moyen par habitant se situe entre 16 065 € (Berloz) et 18 107 € (Donceel) pour l'année de revenus 2009.

En 2012, le taux de **demandeurs d'emplois** inoccupés⁵ oscille entre 6,6 et 10,4 % pour les communes rurales ; il est de 11,8 % à Waremme. La commune de Donceel présente un taux de chômage relativement bas dans la zone : 6,6%. A titre comparatif, le taux pour l'arrondissement administratif de Waremme s'établit à 10,3%, celui de la Province de Liège à 16,8% et celui de la Région wallonne de langue française à 15,8 %.

L'indice de richesse (basé sur l'exercice d'imposition 2010) de chaque commune de la zone oscille entre 104 et 115, à chaque fois supérieur à la référence nationale (100), ainsi qu'aux moyennes régionale (95) et provinciale (94), l'indice de l'arrondissement administratif de Waremme étant établi à 106.

L'enseignement secondaire est également très développé : environ 3.000 étudiants tous réseaux confondus sont recensés, répartis dans trois établissements majeurs. Tous niveaux confondus, la zone compte 19 écoles avec 39 implantations. Parmi celles-ci, 4 écoles avec 16 implantations sont situées à Waremme.

⁵ Source : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Un établissement d'enseignement secondaire spécialisé se trouve à Geer (Saint-Joseph).

Geer accueille les Foyers Sainte-Marie, home pour enfants placés sur décision judiciaire.

Notre zone comporte plusieurs infrastructures sportives fréquentées par de nombreux clubs.

Deux **hôpitaux** sont implantés à Waremme : la Clinique Notre-Dame (Centre Hospitalier Chrétien) et la Clinique Joseph Wauters (Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye).

La zone recense 9 institutions pour personnes âgées. Les fugues de pensionnaires ne sont pas rares et entraînent régulièrement des interventions policières.

La zone compte de nombreux **logements sociaux** gérés par « Le Home Waremmien » (appartements, duplex et maisons unifamiliales). Les quartiers de « La Champanette » et de « La Haute Wegge » situés à Waremme et du « Clos Marchal » à Oreye sont à cet égard les plus emblématiques.

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie. 70% du territoire est agricole ; le secteur comptait 286 exploitations en 2013⁶. L'usine de production de légumes Hesbaye Frost à Geer, de même que la raffinerie Orafti à Oreye drainent en saison un charroi lourd.

A Waremme, le long de la N69, est implanté un **zoning industriel** qui ne cesse de se développer ; la principale entreprise qui y est installée est le fabriquant de matériel stérile Mölnlycke Health Care.

Plusieurs entreprises de travail adapté sont également présentes sur la commune de Waremme. La N69 à Waremme et la N614 à Crisnée sont bordées de plusieurs moyennes surfaces commerciales. Le centre-ville de Waremme comporte de nombreux commerces de proximité. La ville de Waremme compte un peu plus de 750 établissements commerciaux, tous secteurs confondus.

Plusieurs sociétés de transport routier ont leur siège sur la N3 à Oreye et Crisnée. Crisnée accueille également la 4^{ème} colonne mobile de la Protection civile, ainsi que l'entreprise de génie civil JMV. Deux dépôts du TEC sont situés respectivement à Oreye et à Geer.

Sur Oreye et Crisnée sont implantés, le long de cette même N3, une dizaine de bars à prostitution.

Au niveau touristique, on peut signaler la présence de l'insectarium Hexapoda à Petit-Axhe.

⁶ Cap Ruralité, Cellule d'analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAPRU)

Voici une liste non exhaustive de différents évènements annuels se déroulant ou s'étant déjà déroulés sur le territoire de la zone de police :

- ♣ Brocante de Crisnée, brocante des enfants à Waremme
- Carnaval de Waremme
- Bals fréquents dans les diverses communes de la zone (du bourgmestre, de la Saint-Valentin, du sport,)
- Diverses Garden-Party
- ♣ Soirées de jeunes (rhéto Athénée, Fancy-fair du Collège, lors du beach volley,...)
- Concerts (Sttellla, Les Gauff', Le Grand Jojo, Festival de Rock,)
- Village de Noël
- Momallia (Remicourt), Fête des Dahlias (Donceel), Fête du Champagne (Berloz), Saint-Christophe (Oreye), Fête de la Bière (Faimes), Fête de la Porte de Liège (Waremme)
- Cortèges Halloween
- Braderies
- Jogging
- Marches (ADEPS, Tumulus,)
- Fête du vélo
- Randonnées cyclistes
- Courses cyclistes d'envergure (Tour de la Province de Liège, Tour de Wallonie, Flèche Wallonne, ...)
- 🖶 Le « beau vélo de Ravel » est passé par Waremme en août 2011
- Rallye automobile Jean-Louis Dumont
- Beach volley
- Marché aux fleurs et Marché du soir
- Fêtes de quartier
- Marché hebdomadaire
- •

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

L'image de la sécurité et de la qualité de vie sur le territoire de notre zone de police est décrite selon 4 thèmes : criminalité, sécurité routière, ordre public et nuisances.

Les sources utilisées pour notre analyse des données objectives sont :

L'image policière de notre zone se base essentiellement sur les données de l'ICAL (Image de la Criminalité de l'Arrondissement de Liège), compilée par la DCA de Liège et reprenant les données de la BNG. Les chiffres sont basés sur une extraction du 22-07-2014.

D'autres sources ont cependant été utilisées comme :

- ♣ les Statistiques Policières de Criminalité 2013 « Baromètre de la criminalité », CGOP/B
- l'Analyse de la Sécurité dans l'arrondissement de Liège 2012 réalisée par les analystes stratégiques de la DCA Liège
- ♣ le baromètre de criminalité 2010-2014 de la Police Fédérale CGOP/B pour notre zone
- l'analyse statistique des accidents de la route avec tués ou blessés enregistrés en 2012 de l'IBSR
- ♣ le Baromètre Circulation pour l'arrondissement de Liège (daté du 13/09/13 (CGOP/B)
- l'aperçu annuel des accidents de circulation avec lésions corporelles 2003-2013 pour la ZP Hesbaye (daté du 17/02/2014) (CGOP/B)
- ↓ le résumé Infractions Routières Année 2013 (daté du 30/09/2014) (CGOP/B)

La criminalité

Cette partie donne un aperçu global objectif des principaux phénomènes de criminalité sur la zone de police. Les données sont analysées sur les 3 dernières années (2011 à 2013).

Le nombre de PV initiaux dressés chaque année dans la ZP Hesbaye se situe entre 3.200 et 3.300. Entre 2011 et 2013, le nombre de PV est resté relativement constant : 3.292 PV en 2011, 3.213 en 2012 et 3.317 en 2013. Pour 2013, le taux de criminalité est d'environ de 760,8 PV rédigés pour 10.000 habitants⁷. C'est bien évidemment la commune de Waremme qui concentre le plus de PV (41%).

- 20 -

⁷ Si nous prenons en compte uniquement les PV infractions, le taux de criminalité pour 2012 est d'environ 615,1 PV pour 10.000 habitants.

ZP Hesbaye	2011	2012	2013
PV infractions (hors non-infractions)	2 650	2 640	2 682
PV non-infractions	642	573	635
Total	3 292	3 213	3 317

Tableau 2 : Nombre de PV initiaux 2011-2013

Aperçu global des phénomènes

Le tableau ci-dessous reprend les principaux phénomènes qui ont été déclarés sur la zone en 2011, 2012 et 2013. Ils sont classés par ordre décroissant d'importance.

	Catégories de faits	2011	2012	2013	Evolution ⁸
1	Vols	1019	1042	1115	*
2	Violence / Atteintes aux personnes	802	837	751	*
3	Dégradations volontaires	301	251	289	*
4	Environnement	76	61	70	*
5	Escroqueries	42	43	46	
6	Criminalité informatique	35	48	41	*
7	Armes	43	38	40	*
8	Stupéfiants	35	32	30	*
9	Trafic de documents	17	19	15	`*
10	Immigration illégale	13	6	19	*
11	Criminalité économique et financière	16	10	9	``
12	Traite des êtres humains	3	8	8	×

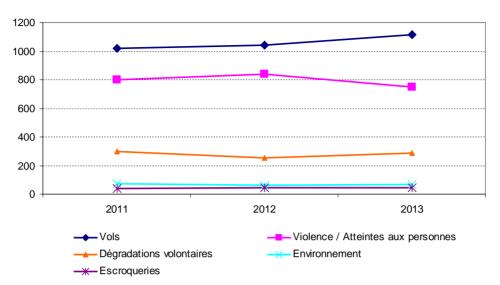
Tableau 3 : Nombre de faits sur la zone de Hesbaye (2011-2013) et évolution

Pour 2013, tout comme pour les années antérieures, le phénomène **vols** (dans les habitations, de voitures, à main armée, ...) est de loin le phénomène le plus important d'un point de vue quantitatif (1 115 vols en 2013 soit une très légère augmentation par rapport à 2011 et 2012).

 $^{^{8}}$ Il s'agit d'une tendance relative observée sur l'ensemble du cycle 2011-2013

Aperçu global des phénomènes

Source : BNG/ICAL 22-07-2014



Graphique 3 : Aperçu global des 5 phénomènes les plus importants en nombre de faits constatés sur la zone au cours du temps

Derrière les vols viennent les **violences et les atteintes aux personnes** (y compris les violences intrafamiliales). Ce phénomène augmente légèrement en 2012. En 2013, il diminue de manière sensible (-10%) pour atteindre des valeurs parmi les plus basses de ces dernières années. Par rapport à 2011, on note une diminution du phénomène de 6,4%. Il faut noter l'importance du chiffre noir en la matière. La diminution constatée en 2013 peut signifier une diminution effective du phénomène ou une diminution de la propension à déposer plainte auprès des services de police.

Les **dégradations volontaires**, troisième phénomène sur la zone, présentent un volume de faits nettement inférieur à celui des vols et des atteintes aux personnes (soit entre 250 et 300 faits par an). Le phénomène est relativement fluctuant dans le temps, mais l'on peut constater une tendance globale légèrement à la diminution (301 faits en 2011 pour 251 faits en 2012 qui est l'année la plus faible sur la période étudiée et 289 faits en 2013). Il est important de garder à l'esprit que le chiffre noir dans ce domaine est très important.

En quatrième position, nous retrouvons la problématique de l'**environnement**. Par rapport à la fin des années 2000 (2008 et 2009), le phénomène est à la baisse (plus ou moins 70 faits par an). N'oublions pas qu'en la matière, les statistiques obtenues dépendent essentiellement de l'activité policière déployée.

Dernier phénomène du top 5 : l'**escroquerie**. Même si les chiffres sont très faibles dans ce domaine, il faut remarquer que la problématique est stable dans le temps.

Parmi les phénomènes ne figurant pas au top 5 de la criminalité de la zone, 3 d'entre eux affichent une tendance à la hausse (la criminalité informatique, l'immigration illégale et la traite des êtres humains).

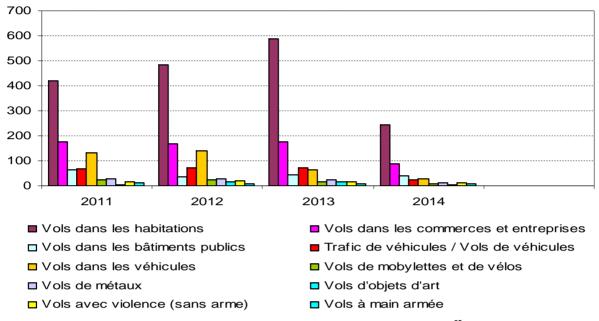
Détaillons les phénomènes les plus importants.

Les vols

Nous l'avons écrit, les **vols** (toutes catégories confondues) sont en légère augmentation (+2,3% en 2012 par rapport à 2011 et +9,4% en 2013 par rapport à 2012). Par rapport à 2011, les chiffres ont augmenté de 9,4%. Voir ANNEXE 2.

Aperçu des différents types de vols

Source : BNG/ICAL 22-07-2014



Graphique 4 : Aperçu des différents types de vol de 2011 à 2014 (1^{er} semestre)

Parmi les différents types de vols, les **vols dans les habitations** sont les plus fréquents et représentent environ 47% de l'ensemble des vols. Depuis 2011, le phénomène a <u>fortement augmenté</u>, passant de 422 faits enregistrés en 2011 à 590 faits en 2013, soit une augmentation de 40% sur la période. A noter que cette augmentation est progressive et constante puisqu'en 2012, les vols avaient déjà augmenté de façon significative par rapport à l'année précédente (+15% en 2012). Cette tendance à la hausse se retrouve également au niveau de l'arrondissement de Liège.

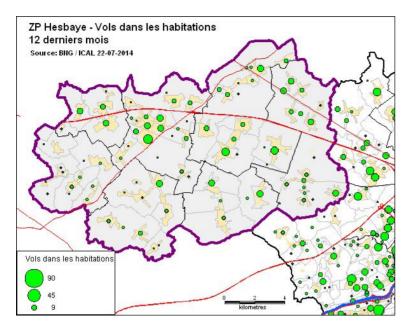
Le nombre de **tentatives** est important. Même si les raisons pour lesquelles les auteurs ne parviennent pas à pénétrer dans l'habitation sont nombreuses et pas toujours bien ciblées, il est évident que la prévention et la technoprévention jouent un rôle important de dissuasion (alarme,...). Dès lors, les différentes campagnes de prévention menées et le travail du conseiller en technoprévention restent dans ce contexte primordial.

En 2013, l'évolution mensuelle montre que la zone a été confrontée à la problématique de manière quasi régulière sur l'ensemble de l'année, à l'exception toutefois des mois de juillet et août qui ont enregistré un nombre de faits exceptionnellement bas. La fin d'année semble également être une année à plus haut risque.

Par rapport à la répartition journalière de ces faits, on constate que les vols sont plus souvent commis les vendredis et samedis. Quant à la répartition horaire, les nuits entre 1h et 4h sont les périodes les plus à risque.

Très logiquement, les communes de la zone les plus concernées sont les communes

les plus peuplées et avec un centre socio-économique plus important : Waremme (22% des vols habitations enregistrés en 2013), Crisnée (15% des faits) et Oreye (12% des vols habitations en 2013).



L'examen des rues les plus touchées met en avant les rues les plus longues, les rues à grand passage (axes importants de pénétration), celles traversant certaines cités ou encore les rues οù les habitations vides sont en journée.

Figure 3: Répartition spatiale des vols dans les habitations sur les 12 derniers mois dans la ZP Hesbaye

L'argent, les GSM et les bijoux constituent le butin principal des auteurs. Les enquêteurs remarquent qu'une partie importante de ce butin est désormais écoulé via internet (sites de vente tels « e-bay » ou « seconde main »,...), ce qui laisse peu de temps aux policiers pour enquêter. Les brocantes sont aussi des lieux où les objets volés sont revendus.

Les pistes d'explications concernant ces chiffres élevés en matière de cambriolages dans les habitations sont : l'internationalisation de la criminalité (bandes itinérantes, surtout en provenance de l'Europe de l'Est), la crise économique, le prix de l'or qui reste élevé et l'augmentation du nombre d'habitations.

Les vols dans les commerces et entreprises représentent en termes quantitatifs le second phénomène «vols», loin derrière les vols dans les habitations. Au nombre de 175 faits en 2013, ces vols sont relativement stables depuis 2011 (178 faits en 2011, 167 en 2012 et 175 en 2013). La répartition mensuelle du phénomène montre que les faits sont majoritairement commis en début d'année (janvier-février) et en fin d'année (octobre, novembre, décembre). A l'inverse, les mois d'été sont moins problématiques, à l'exception toutefois du mois de mai 2014 qui enregistre un nombre particulièrement élevé de vols. Quant à la répartition journalière, le jour le plus touché semble être le vendredi. Les dimanches (assez logiquement) sont quant à eux les jours les plus calmes. Le créneau à risque se situe principalement en fin d'après-midi (entre 16 et 18 heures), mais également en matinée (entre 10 heures et midi). L'argent est le principal butin dérobé.

Les **vols dans les véhicules** apparaissent comme le troisième type de vols le plus fréquent sur la période 2011-2013. Avec 65 faits constatés en 2013, le phénomène affiche une nette tendance à la baisse : -54% par rapport à 2012 et -51% par rapport à 2011. A noter qu'en 2012, le phénomène avait par contre légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (141 vols, soit +7%). La diminution du phénomène en 2013 a été généralisée à l'ensemble de l'année. Avec 32% des vols enregistrés en

2013, Waremme est la commune la plus touchée. Les objets les plus fréquemment volés sont les équipements électroniques (GPS, autoradios/CD, ordinateurs et téléphones portables...), l'argent, les documents d'identité et du véhicule.

Les **vols de véhicules** (4ème phénomène vols en importance) sont en très légère augmentation en 2013 (73 faits constatés, soit +7% par rapport à 2011), et ce contrairement à la tendance au sein de l'arrondissement de Liège. La nuit représente la période la plus sensible. Les 5 modèles de voiture les plus prisés sont BMW, Volkswagen, Peugeot, Mercedes et Audi. Le pourcentage de voitures retrouvées s'élevait à 61% en 2013. Un tiers des voitures retrouvées l'ont été le jour même, 72% dans les 7 jours.

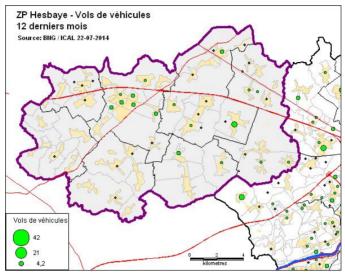


Figure 4 : Répartition spatiale des vols de véhicules sur les 12 derniers mois dans la ZP Hesbaye

Les violences/atteintes aux personnes

Les **atteintes à la personne** constituent en ordre d'importance le second phénomène de la zone. 751 faits sont enregistrés en 2013, ce qui correspond à une nette diminution par rapport à l'année précédente (-10% par rapport à 2012 et -6,4% par rapport à 2011). A remarquer que les violences et les atteintes aux personnes avaient augmenté en 2012 pour atteindre un total de 837 faits.

Les violences commises dans le cadre de la <u>sphère familiale</u> représentent, en 2013, 34% du total des faits de violences. Ce pourcentage est fluctuant depuis 2011 et oscille entre 33% en 2011 et 35% en 2012. L'image du phénomène reste toutefois fragmentaire et seulement le reflet des plaintes actées.

45% des violences aux personnes commises en 2013 ont eu lieu sur la commune de Waremme. Suivent ensuite les communes de Crisnée et d'Oreye avec respectivement 11% et 10% des faits commis.

Au niveau de la répartition mensuelle, on remarque que la problématique est présente toute l'année, même si on a observé une période plus concernée en janvier et juillet 2013. On constate également que les atteintes ont principalement lieu en fin de journée et début de soirée. Enfin, au niveau des jours à risques, même si la répartition est relativement linéaire, on observe un léger pic les vendredi, samedi et dimanche.

Il est difficile pour la police d'agir sur ce phénomène car la démarche est

essentiellement réactive. La prévention est plus sociale que policière.

Les récidives en matière de violences et d'atteintes aux personnes sont relativement fréquentes.

Les dégradations volontaires

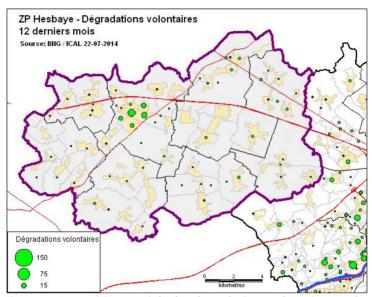
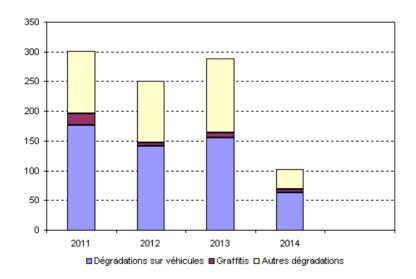


Figure 5 : Répartition spatiale des dégradations volontaires sur les 12 derniers mois dans la ZP Hesbaye

Les **dégradations**, troisième phénomène en ordre d'importance sur la ZP, sont en augmentation en 2013 (289 faits, soit une hausse de 15%). A noter toutefois que le phénomène avait diminué en 2012 de près de 17%. Ces dernières ont principalement lieu la nuit et durant le week-end. Waremme est la commune la plus touchée avec 56% des faits, suivie par Oreye et Remicourt.



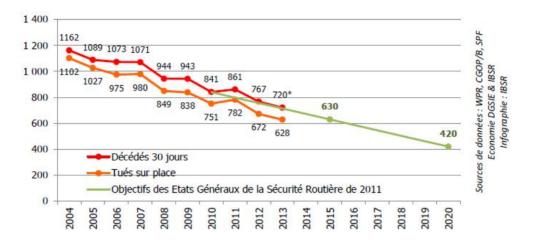
Graphique 5 : Dégradations volontaires (2011 à 2013 + 1er semestre 2014)

La sécurité routière

La sécurité routière fait partie intégrante de la sécurité en général et doit par conséquent retenir l'attention des forces de police, à l'instar de n'importe quel autre phénomène.

1. Au niveau national

Au niveau national, la tendance est à la baisse en ce qui concerne le nombre de tués. L'objectif des Etats Généraux de la Sécurité Routière est d'atteindre un nombre de tués sur nos routes de maximum 420 personnes en 2020.



* Estimation

Graphique 6 : Evolution à long terme du nombre de tués sur place et du nombre de décédés 30 jours enregistrés en Belgique et objectifs généraux pour les décédés 30 jours (Source : Baromètre de la Sécurité 2013 IBSR)

La sécurité routière s'est fortement améliorée en 2012 et en 2013 au niveau national. Les bons chiffres enregistrés ces dernières années ne doivent pas nous faire oublier que la Belgique reste un des mauvais élèves européens en termes de risque de décès sur la route par million d'habitants. De nombreux efforts sont donc encore à produire pour rattraper la moyenne européenne et nos voisins directs.

La diminution du nombre de tués est moindre chez nous que chez nos voisins français et allemands. La baisse du nombre d'accidents et de blessés est, par contre, de même ampleur.

	Belgique					Région V	Vallonn	е
	2012	2013	Différence	2011	2012	2013	Différence	
# Accidents LC	47 945	44 234	41279	- 6,68 %	13 448	12 265	11534	- 5,96 %
# Tués	862	770	724	- 5,97 %	404	349	316	- 9,46 %
# Blessés	62 861	57 763	53967	- 6,57 %	17 980	16 610	15449	- 6,99 %

Tableau 4 : Chiffres clés de l'accidentalité de 2011 à 2013 en Belgique et en Région Wallonne, et évolution par rapport à 2012 (Source : SPF Economie DG SIE)

Les chiffres pour 2013 sont les plus bas jamais enregistrés depuis que les statistiques à ce sujet existent. Ils représentent une diminution assez spectaculaire par rapport à 2012.

Certaines problématiques ressortent de façon saillante des statistiques de 2012 et requièrent une attention particulière de la part de tous les acteurs en matière de sécurité routière :

le nombre de seniors victimes d'accidents de la route ne diminue pas ;

contrairement aux autres types d'usagers, les indicateurs relatifs aux accidents impliquant un piéton, un cycliste ou un autocar/autobus n'enregistrent (quasi) pas de diminution par rapport à 2011;

les accidents n'impliquant qu'un seul usager de la route (ou accidents « seul ») sont toujours très nombreux en 2012 : ils représentent un quart des accidents corporels et un tiers des accidents mortels. Ils connaissent (toujours) une gravité des accidents plus importante que les autres types d'accidents ; ces accidents sont très nombreux la nuit et sur autoroute ;

en 2012, le nombre de tués les nuits de week-end a fortement diminué (-44 tués, soit -28%); cependant, le risque de décès reste toujours le plus élevé durant les nuits et en particulier les nuits de week-end;

le pourcentage de conducteurs impliqués dans un accident corporel et conduisant sous influence d'alcool n'a pas bougé par rapport à 2011 : un conducteur accidenté sur 10 dépasse la limite légale autorisée de 0,5g/l. Près de 90% de ces conducteurs sous influence atteignent même une alcoolémie supérieure à 0,8g/l. Au total, près d'un tué sur 16 dans les accidents de la route l'a été dans un accident impliquant un conducteur sous influence. Le pourcentage d'automobilistes sous influence est le plus élevé durant le week-end, et surtout durant les nuits de week-end où près d'un conducteur accidenté sur deux conduisait en ayant bu. L'alcool engendre une hausse particulièrement importante du risque d'accident pour les jeunes ;

♣ la route est particulièrement « meurtrière » pour les adolescents et les jeunes adultes. La route est d'ailleurs la première cause de mortalité entre 15 et 24 ans ;

les hommes sont surreprésentés parmi les victimes de la route lorsque l'on prend en compte le nombre qu'ils sont dans la population belge : ils représentent 49% de la population, mais ils comptent pour 57% des victimes et 77% des tués.

2. Au niveau local

Accidents

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres relatifs à la sécurité routière pour l'arrondissement de Liège pour les années 2011 et 2012⁹. Remarque : Nombre d'Accidents avec lésions corporelles (# Accidents LC) = Accidents mortels + Accidents avec blessés.

	2011	2012	Différence
# Accidents dégâts matériels	8912	7929	- 11,03%
# Accidents LC	2304	2155	- 6,47%
# Accidents mortels	29	21	- 27,59%
# Tués	32	23	- 28,13%
# Blessés graves	136	130	- 4,41%
# Blessés légers	2837	2640	- 6,94%

Tableau 5 : Chiffres relatifs à la sécurité routière (Arro de Liège 2011-2012)

On constate une diminution de tous les indices. Le nombre d'accidents est en diminution en 2012, que ce soient les accidents avec dégâts matériels ou avec lésions corporelles. L'évolution est également favorable en ce qui concerne le nombre de victimes.

- 28 -

⁹ Ces données proviennent du « Baromètre Circulation pour l'arrondissement de Liège » (daté du 13/09/13) (CGOP/B) et reprend uniquement les données des zones de police locale et donc pas les accidents sur les autoroutes.

Au niveau de la zone de police de Hesbaye¹⁰, les chiffres liés aux accidents avec lésions corporelles sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013
# Accidents LC	111	104	119	96
# Accidents mortels	1	2	0	0
# Tués	1	2	0	0
# Blessés graves	1	6	8	5
# Blessés légers	148	127	146	129

Tableau 6 : Chiffres relatifs à la sécurité routière (ZP de Hesbaye 2010 à 2013)

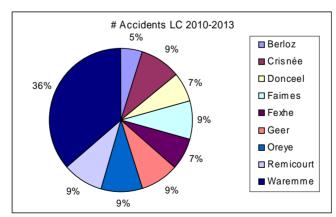
Sur la période de 2010 à 2013, le nombre d'accidents avec lésions corporelles diminue sensiblement : il n'y a pas de tués en 2012 et 2013 mais par contre le nombre de blessés est assez fluctuant. Ces chiffres peuvent se représenter sous la forme graphique suivante :



Graphique 7 : Evolution du nombre d'accidents avec LC et du nombre de blessés + tués (2003-2013)

Les chiffres détaillés par commune se trouvent en ANNEXE 3.

En cumulant les chiffres des accidents avec lésions corporelles sur la période 2010-2013, on obtient la répartition géographique suivante :



Graphique 8 : Cumul des accidents avec lésions corporelles de 2010 à 2013 Répartition par commune

-

 $^{^{10}}$ Aperçu annuel Accidents de circulation avec lésions corporelles 2003-2013 pour la ZP Hesbaye (daté du 17/02/2014) (CGOP/B)

<u>Circonstances dans lesquelles les accidents se déroulent</u> (analyse des accidents avec lésions corporelles pour 2013)

L'alcool:

Dans 15,63 % des accidents avec lésions corporelles, le conducteur était sous l'influence de l'alcool. Aucune autre influence n'a été constatée en 2013 (médicaments, droques).

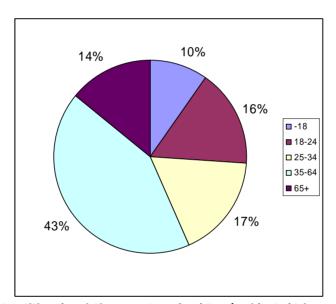
Le défaut d'assurance :

4,17 % des conducteurs impliqués dans un accident avec lésions corporelles étaient en défaut s'assurance.

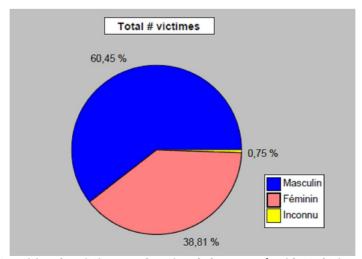
Le port de la ceinture :

Toutes les personnes impliquées portaient leur ceinture de sécurité au moment de l'accident.

L'âge et le sexe des victimes :

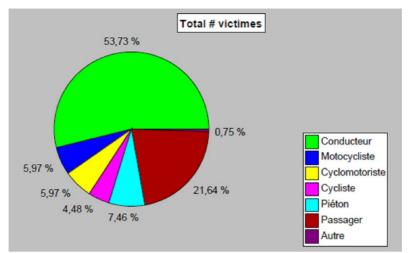


Graphique 9 : Répartition des victimes par tranche d'âge (accidents lésions corporelles 2013)



Graphique 10 : Répartition des victimes en fonction de leur sexe (accidents lésions corporelles 2013)

En 2013, 5 accidents impliquant un poids-lourd (camion, tracteur ou tracteur + semi-remorque) se sont produits et ont fait 6 blessés légers.

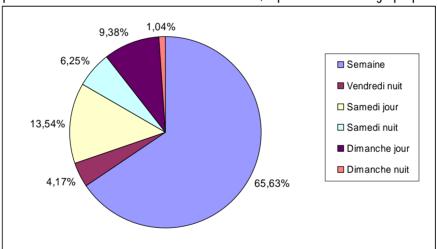


Graphique 11 : Répartition des victimes en fonction de leur statut (accidents lésions corporelles 2013)

Créneaux horaires

La proportion d'accidents ayant lieu en semaine est de 65,63 %, tandis que 34,38 % des accidents se produisent le weekend.

On peut distinguer pendant le week-end différentes tranches horaires, représentées dans le graphique ci-dessous.



Graphique 12 : Proportionnalité des accidents (Semaine vs Week-end) (2013)

Infractions routières

Le nombre de procès-verbaux pour infractions routières et le nombre de perceptions immédiates sont repris dans le tableau ci-dessous :

	2010	2011	2012	2013	Evolution ¹¹
Nombre de PV	429	400	367	328	*
Nombre de PI	2632	3100	3431	5089	*
TOTAL PI+PV	3062	3500	3798	5417	

Tableau 7 : Nombre total de procès-verbaux et de perceptions immédiates pour infractions routières (2010-2013)

_

 $^{^{11}}$ Il s'agit d'une tendance relative observée sur l'ensemble du cycle $2010\mbox{-}2013$

Les différents types d'infractions routières commises de 2010 à 2013 sur la zone de Hesbaye sont distribués de la façon suivante :

	2010	2011	2012	2013	Evolution ¹⁰
Vitesse	2455	3002	3196	4877	×
Alcool	58	42	34	24	×
Drogues	0	0	0	0	
Parking	210	186	242	153	K
GSM	113	103	97	150	×
Casque	11	11	9	10	
Ceinture/Siège enfant	28	8	18	9	×
Feu rouge	18	10	18	17	
Assurance	54	68	42	36	×
Contrôle technique	50	33	40	47	×
Immatriculation	50	53	44	50	
Permis de conduire	43	31	42	19	*
Poids-lourds - Biens	0	0	0	4	×
Poids-lourds - Personnes	0	0	0	0	
Poids-lourds - Tachygraphe	1	0	0	0	
Autres	222	177	213	176	
Inconnu	1	0	0	2	
TOTAL INFRACTIONS	3314	3724	3995	5574	

Tableau 8 : Infractions routières réparties par thème (2010-2013)

C'est la vitesse qui représente, et de loin, la plupart des infractions au code de la route (87,5 % en 2013), soit une augmentation de 13,42 % par rapport à 2010.

Cette augmentation est due à une intensification des contrôles permise par l'installation de radars supplémentaires et le renfort d'un opérateur au service roulage.

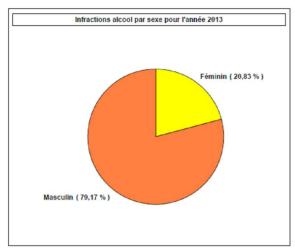
En ce qui concerne la gravité des infractions « vitesse », on remarque d'après les chiffres que la proportion des excès de vitesse de 11 à 20 km/h au delà de la vitesse autorisée augmente sur la période 2011-2013 de près de 15%, tandis que celle des excès de vitesse de 21 à 30 km/h diminue de 13% environ (graphique voir ANNEXE 3).

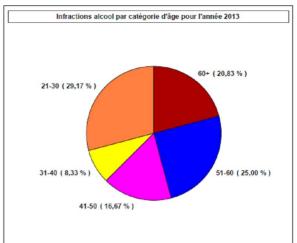
On constate donc que la proportion d'excès de vitesse de faible importance augmente au détriment de ceux de plus grande importance.

L'accroissement du nombre de boîtiers radars explique certainement ce phénomène.

Les infractions (hors vitesse) sont représentées dans le graphique de l'ANNEXE 3. Les infractions au stationnement arrivent en seconde position de la liste des infractions (après la vitesse). Viennent ensuite les infractions relatives au GSM au volant, puis les défauts d'assurance, immatriculation, contrôle technique et permis de conduire. L'alcool se situe en 7è position de la liste en 2013 (en diminution constante depuis 2010).

Au niveau des infractions « alcool », la majorité des contrevenants sont des hommes. Ce sont les jeunes entre 21 et 30 ans et les plus de 51 ans qui représentent la majorité des personnes contrôlées positives à l'alcool.





Graphique 13 : Répartition des infractions « alcool » par sexe et catégorie d'âge pour 2013

Généralités sur la zone au niveau de la circulation

La zone de Hesbaye ne connaît pas de problème de fluidité de trafic, si ce n'est quelques petits encombrements au moment des entrées et sorties d'écoles et aux heures de pointe.

Le phénomène de vitesse inadaptée est présent sur l'ensemble des communes de la zone, principalement en agglomération.

En ce qui concerne le stationnement gênant ou dangereux, la zone de Hesbaye assure depuis plusieurs années, en synergie avec des surveillants habilités, une présence visible aux abords des écoles afin d'aider les enfants dans les traversées de chaussées et de veiller au parcage correct des parents.

Depuis plusieurs années, la Ville de Waremme a réactivé sérieusement le stationnement « zone bleue » dans le centre, constatant que de nombreux navetteurs de la gare ferroviaire stationnaient leur véhicule du matin au soir dans les rues commerçantes au désappointement des commerçants et de leurs clients.

Le stationnement « zone bleue » à Waremme est maintenant et depuis plusieurs années géré par un agent constatateur.

La règle du stationnement alterné semi-mensuel, qui était d'application dans l'agglomération de Waremme, sera abrogée au 1^{er} janvier 2015.

Certains stationnements « asociaux » (places pour handicapés, passage pour piétons), essentiellement à Waremme, méritent une attention particulière.

La conduite sous influence d'alcool ou de produits stupéfiants doit nécessairement mobiliser les attentions : les festivités étant nombreuses dans les patelins et l'offre de transport en commun fort réduite, notamment les nuits de week-end, conduire son véhicule au retour sous influence est tentant.

Gestion négociée de l'espace public

La circulaire CP4 du 11 MAI 2011 concernant la gestion négociée de l'espace public pour la police intégrée, structurée à deux niveaux reprend les prescriptions à respecter dans le cadre de la gestion d'évènements potentiellement porteurs de conflits dans

l'espace public. Ce texte recommande l'utilisation de la fonction de police orientée vers la communauté, c'est-à-dire la création de conditions optimales pour le bon déroulement des divers évènements où les droits et libertés fondamentaux (droit d'expression et liberté de réunion en particulier) soient respectés.

La zone de Hesbaye doit chaque année gérer et encadrer une série d'évènements se déroulant dans l'espace public, et relevant de la vie sociale, associative, culturelle ou encore sportive de la population.

Toutefois, la zone de Hesbaye est très rarement confrontée à des problèmes d'ordre public. Il n'existe qu'une manifestation d'envergure sur le ressort de la zone : la brocante de Crisnée qui rassemble quelques 1000 exposants et draine plus de 30.000 personnes chaque 1er mai, dans toutes les rues du village de Fize-Le-Marsal.

D'autres manifestations comme la braderie / beach-volley et le carnaval de Waremme ou la fête du village de Momalle attirent au moins 10.000 personnes.

Des soirées dansantes, attirant plusieurs centaines de jeunes, sont régulièrement organisées (on en dénombre une dizaine par an).

La zone de police adopte toutes les mesures nécessaires afin de planifier de manière efficiente l'engagement des moyens humains et matériels pour assurer un encadrement optimal de l'événement. Pour les événements de plus grande importance, il est fait appel à la réserve du Corps d'intervention (CIK) de la Police Fédérale.

Nuisances sociales

Les problèmes liés aux rassemblements de certains groupes de jeunes aux abords de la gare de Waremme sont en diminution.

Ces rassemblements aux sorties des écoles en fin de journée contribuent toutefois au maintien d'un sentiment d'insécurité des riverains et des passants.

Principalement le week-end, des troubles tels que tapage, incivilités (dépôts d'immondices,) se produisent fréquemment sur la place Rongvaux (gare) à Waremme. Ce phénomène est dû à une fréquentation accrue d'un café de jeunes jusqu'aux petites heures de la nuit et d'un night-shop.

On constate par ailleurs que certains tenanciers de débits de boissons transforment leur établissement en piste de danse avec matériel de sonorisation puissant, ce qui provoque immanquablement des troubles de voisinage.

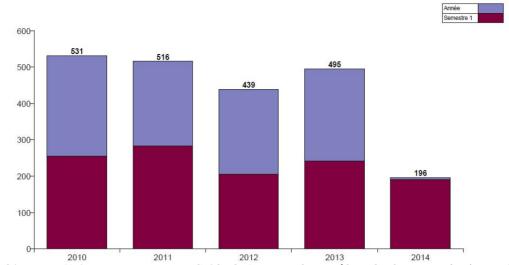
La consommation excessive d'alcool chez les jeunes ("binge drinking" ou "biture expresse") dans des lieux publics provoque énormément de troubles à la tranquillité et à la propreté publiques, principalement la nuit, d'autant que l'accès à la boisson est facilité par la présence de night-shops.

On remarque une décentralisation des lieux de rassemblements de jeunes vers certains parcs publics et aux abords de certaines infrastructures sportives aussi bien à Waremme que dans les communes rurales de la zone.

Les tags sont malheureusement bien présents, surtout à Waremme.

495 faits de nuisance se sont produits sur le territoire de la zone en 2013. Cela représente une augmentation de 12,7% par rapport à 2012, mais une diminution de 4%

par rapport à 2011.



Graphique 14 : Nuisances 2010- 2014 à l'aide du Datawarehouse (date de clôture: 25/07/2014- Source BNG/ASA2 (P-V judiciaire non-roulage) - PFP/CGOP/Données de Gestion)

Le top 3 de ces nuisances se compose de: vandalisme, intimidation/harcèlement/insulte et comportement dérangeant.

2.3.2. Données subjectives

Les données objectives ne permettent pas d'avoir une vue complète de la criminalité qui se produit sur la zone. En effet, un certain nombre de faits ne sont pas connus car non déclarés. C'est ce que l'on appelle « le chiffre noir ». Le Moniteur de Sécurité 2008-2009 relate qu' « une grande partie des personnes interrogées ont affirmé ne pas avoir signalé ou déclaré avoir été victime d'un délit aux services de police. Il ressort ainsi que, en moyenne, environ 38% des infractions sont signalées à un service de police. Seules 25% de celles-ci sont enregistrées dans un P.-V. Les écarts sont cependant importants selon le type de délit commis ».

C'est pourquoi il est nécessaire de recueillir d'autres données, subjectives cette fois, via des sources diverses afin de pouvoir mieux évaluer les risques que court la population en terme de criminalité.

Les sources utilisées pour notre analyse des données subjectives sont :

Le Moniteur de Sécurité 2008-2009 de la Police Fédérale

L'Enquête Locale de Sécurité 2011 (sondage réalisé auprès de la population de la zone)

L'Enquête nationale d'insécurité routière de l'IBSR 2013

Moniteur de sécurité 2008-2009

Afin d'avoir un aperçu global du ressenti de la population en matière de sécurité et de fonctionnement des services de police, il convient de s'en référer au dernier Moniteur de Sécurité, et plus particulièrement à la catégorie 4 de la typologie des zones de police, à

la catégorie des petites villes (Waremme) et à la catégorie des communes rurales (huit autres communes).

Selon l'analyse 2008-2009 du Moniteur de sécurité, l'intérêt que les citoyens portent dans les tâches policières demandées peut être classé grosso modo en 3 catégories, en fonction de leur priorité :

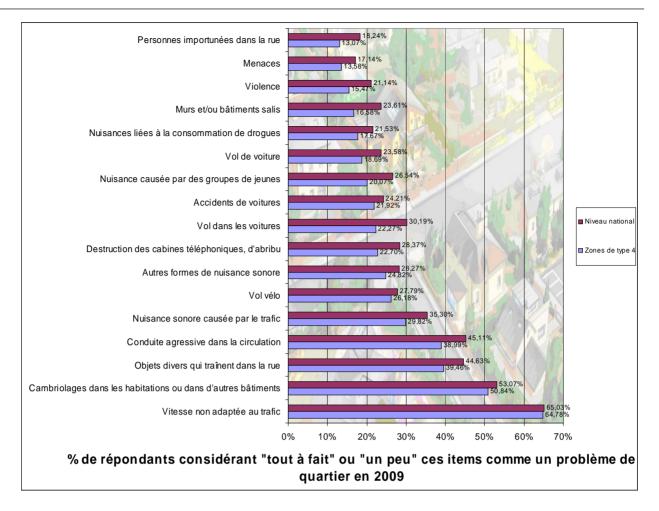
- le maintien de la sécurité dans les rues, rendre plus sûr les lieux publics, accueil des victimes d'infractions, contribution active à la prévention et la lutte contre le vandalisme (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ 65-70% des citoyens);
- les patrouilles à pied et à vélo ainsi que le maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ 45% des citoyens).

Les problèmes de quartier

Parmi les problèmes de quartier abordés, quatre problématiques touchent plus particulièrement les citoyens des zones de type 4 : il s'agit de la *vitesse non adaptée au trafic* (64,78%), des *cambriolages* (50,84%), des *objets qui traînent dans la rue* (39,46%) et de la *conduite agressive dans la circulation* (38,99%). La plupart des citoyens interviewés considèrent ces quatre situations comme «tout à fait» ou «un peu» problématiques. Ces situations sont également les plus problématiques au niveau fédéral (entre 65 et 45%) et au niveau de la Province de Liège (entre 70 et 49%). Les chiffres pour les zones de type 4 sont moins élevés qu'aux niveaux fédéral et provincial.

Ces quatre problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les citoyens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par la population dans les zones de type 4 :

Les nuisances sonores causées par le trafic sont considérées comme un problème par environ 1 citoyen interrogé sur 3 (29,82%). Le vol de vélo et les autres nuisances sonores sont considérés comme un problème par environ 1 citoyen interrogé sur 4 (respectivement 26,18% et 24,82%).



Graphique 15 : Les problèmes de quartier en 2009, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses « tout à fait» et «un peu» à la question: « Ressentez-vous les faits ou situations suivantes comme un problème dans votre quartier? » Les problèmes de quartier sont classés par ordre croissant d'importance.

Lorsqu'on considère l'évolution de 2006 à 2009 pour les problèmes les plus préoccupants pour les citoyens des zones de type 4, on constate une tendance à la baisse pour les cambriolages, la conduite agressive dans la circulation, les nuisances sonores causées par le trafic, le vol de vélo et les autres nuisances sonores.

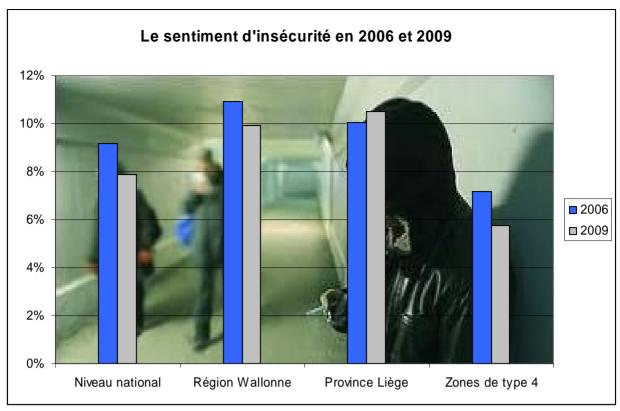
A l'inverse, d'autres problèmes de quartier ont connu une hausse au cours de cette période. Il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic et des objets qui traînent dans la rue.

L'insécurité

Le sentiment d'insécurité

En 2009, le taux de personnes qui se sentent «toujours» et «souvent» en insécurité au niveau national s'élève à 7,89%, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2006 (9,18%).

Globalement, les zones de type 4 enregistrent un **sentiment d'insécurité** de 5,75%, c'est-à-dire de 25% inférieur à celui du niveau national et près de 2 fois inférieur à celui de la Province de Liège. Cela représente par ailleurs une diminution par rapport à 2006.



Graphique 16: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 2006 et 2009. Le graphique regroupe les réponses «Toujours» et «Souvent» à la question: «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais».

Les comportements d'évitement

L'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?». Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le **comportement d'évitement**:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr :
- 🕌 éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr :
- 🖶 mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison ;
- 🝁 éviter de partir de la maison quand il fait noir ;
- 💺 éviter de prendre les transports en commun.

Des résultats au niveau de la catégorie 4 de la typologie des zones de police, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature :

Près de 30% des citoyens évitent « toujours » ou « souvent » de laisser leurs enfants quitter la maison tandis que près de 22% évitent « toujours » ou « souvent » d'ouvrir à des inconnus. Ils sont 16,51% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr, environ 14% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et enfin encore 7% à éviter certains lieux de la commune de résidence.

Les pourcentages observés pour la catégorie 4 de la typologie des zones de police, pour tous ces comportements d'évitement, sont inférieurs au niveau fédéral et au niveau provincial.

En ce qui concerne l'évolution temporelle, le fait d'éviter de laisser ses enfants quitter la maison a montré une évolution statistiquement significative à la baisse entre 2002 et 2006 (de 39 à près de 30%) mais se stabilise entre 2006 et 2009. Statu quo également en ce qui concerne le fait d'éviter d'ouvrir à des inconnus (21%) et pour le fait d'éviter de quitter sa maison lorsqu'il fait noir (14%). Par contre, le fait de mettre des objets de valeurs dans un endroit sûr connaît une baisse remarquable par rapport à 2006 (22,45% à 16,51%), baisse qui se confirme depuis 2002. Le fait d'éviter certains lieux de sa commune de résidence a également diminué.

Un nouvel élément a été ajouté à la rubrique des comportements d'évitement, à savoir le fait d'éviter de prendre les transports en commun. A cette question, 6,21% des répondants ont déclaré «toujours» ou «souvent», chiffre très proche des niveaux national et provincial.

Le risque estimé d'être victime

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits — cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation —, les citoyens procèdent manifestement à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé.

Les <u>délits de circulation</u> (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. 31% des citoyens interrogés dans les zones de type 4 considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un <u>cambriolage</u> est perçu comme (très) élevé par 21% des répondants interrogés. Le <u>vol sans (menace de) violence</u> semble également perçu comme problématique par 17% des répondants. Enfin, la <u>(menace de) violence physique</u> est considérée comme un risque par 10% des citoyens.

En comparant avec le niveau national, on se rend compte que le pourcentage de citoyens estimant être victimes d'un cambriolage, d'un délit dans la circulation, de (menaces de) violence physique ou de vol sans (menace de) violence au cours des 12 prochains mois est moins élevé dans la catégorie 4 de la typologie des zones de police qu'à l'échelle du pays.

En terme d'évolution au cours du temps, pour les quatre problématiques, les citoyens estiment de moins en moins élevé le risque d'en être victime, sauf pour les cambriolages et les vols sans (menace de) violence dans les zones de type 4 (statu quo). Malgré une diminution du risque d'être victime d'un délit dans la circulation, c'est néanmoins toujours la problématique qui touche le plus les citoyens.

Les graphiques représentant ces données sont disponibles en ANNEXE 4.

Enquête locale de sécurité

Pour palier à l'absence de Moniteur de Sécurité récent, concernant les années qui nous intéressent dans le cadre de ce plan zonal de sécurité, la Zone de Hesbaye a réalisé en 2011, en collaboration avec CGOP/B, une <u>enquête locale de sécurité</u> auprès de la population de la zone de police (voir aussi point 2.1). Cette enquête s'est réalisée sous forme de questionnaire envoyé à un échantillon de population réparti sur les 9 communes de la Zone, dans le respect des prescrits et sous le contrôle des services

compétents (notamment statistiques) de la Police Fédérale. Tous les critères techniques et scientifiques ont été fixés par ces services.

Méthodologie - brève description

L'échantillon réparti sur les 9 communes selon leur population était de 1.400 personnes. Pour que les résultats soient considérés comme suffisamment significatifs et analysables, il fallait que 350 personnes au moins répondent à l'enquête. 586 réponses valides ont finalement été dépouillées, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer un rappel. Il faut préciser, bien entendu, que toutes les précautions avaient été prises pour que les réponses soient et restent anonymes.

Il convient de signaler que certains chapitres du questionnaire étaient communs à toutes les Zones qui avaient décidé de participer à l'enquête. Un chapitre (caractéristiques personnelles) était au moins partiellement spécifique à la Zone de Hesbaye, à la demande du Chef de Corps, qui avait ainsi utilisé la possibilité laissée par les concepteurs de l'enquête d'ajouter des questions « locales » (sous réserve de validation par les services fédéraux, ce qui avait été le cas).

L'enquête interrogeait les citoyens à propos des problèmes de quartiers, du sentiment d'insécurité, de la victimisation et du fonctionnement des services de police.

La structure du questionnaire était la suivante :

I.Introduction : données personnelles (localisation et composition de ménage)

II.Problèmes de quartier (3 questions)

III. Sentiment d'insécurité (6 questions)

IV. Victimisation et plainte (2 questions)

V.Appréciation du fonctionnement du service de police de votre Zone (7 questions)

VI.Dernier contact avec votre Zone de Police (5 questions)

VII.Caractéristiques personnelles (10 questions)

Il faut noter que cette enquête était zonale, c'est-à-dire que les résultats concernaient l'ensemble des 9 communes de la Zone. Il n'y a pas moyen de comparer les résultats obtenus commune par commune.

La procédure utilisée lors de ce sondage de la population présentait plusieurs avantages indéniables :

- analyse de données subjectives
- rigueur scientifique (notamment dans le tirage de l'échantillon et le contenu du questionnaire) et en conséquence crédibilité du sondage
- important appui et soutien de CGOP/B dans les différentes étapes du sondage
- coût limité pour la ZP
- > engagement limité en capacité
- > standardisation des données étudiées (donc comparaison possible des résultats entre ZP de la même typologie)

Cette enquête locale de sécurité ne remplace bien sûr pas le Moniteur de Sécurité, qui est réalisé au niveau national, mais constitue bien une solution intermédiaire d'urgence.

Résultats (Voir ANNEXE 5 pour les graphiques)

586 personnes ont répondu au questionnaire. Les catégories d'âges les plus représentées sont celles des 35-49 ans et des 50-64 ans (avec respectivement 26,3% et 29%).

La ville de Waremme est la plus représentée (35%), suivie de Remicourt (12%), Faimes (9%), Oreye et Fexhe-le-Haut-Clocher (8%), et enfin Berloz, Crisnée, Donceel et Geer (7%).

Les problèmes de quartier

Les faits les plus problématiques pour les citoyens sont 12 :

Vitesse non adaptée au trafic – 73,5% Conduite agressive dans la circulation – 53,1% Parking sauvage – 39,9% Cambriolage – 39,5% Dépôts clandestins et détritus traînant dans la rue – 38,9% Nuisances sonores – 33,2%

Les autres problématiques ont recueilli moins de suffrages (en-dessous de 17%).

Les vols à la tire clôturent le classement avec 4,3% des votes. Il faut noter à ce propos que les habitants qui considèrent les vols à la tire comme « tout à fait » ou « un peu » problématiques sont en majorité les plus de 65 ans.

Il est à noter que 10% des habitants considèrent leur quartier comme « très soigné » et près de 73% comme « plutôt soigné ». 62% des répondants habitent leur quartier depuis au moins 10 ans.

73,2 % pensent que les voisins sont prêts à s'entraider dans le quartier.

Le sentiment d'insécurité

Environ 70% des citoyens se sentent « rarement » ou « jamais » en insécurité. 21% ressentent « parfois » ce sentiment et 5,5% « souvent ». 2,8% se sentent « toujours » en insécurité. Il n'y a pas de différence significative du niveau d'insécurité selon l'âge des citoyens interrogés. Par contre, la sensation d'insécurité est plus présente chez les femmes que chez les hommes, ainsi que chez les indépendants. Il y a une relation entre l'aspect du quartier et le sentiment d'insécurité : les habitants des quartiers « très soignés » ou « pas du tout soignés » se sentent plus en insécurité que les autres.

Les comportements d'évitement

Les comportements d'évitement des citoyens sont les suivants¹³ :

_

 $^{^{\}rm 12}$ % de répondants qui considèrent l'item comme « tout à fait » ou « un peu » problématique.

^{13 %} de répondants qui ont ce comportement d'évitement « toujours » ou « souvent ».

35,9 % des gens interrogés évitent de laisser sortir les enfants de la maison, 30,3 % évitent d'ouvrir à des inconnus, 14% évitent de partir quand il fait noir, 10,8% évitent certains lieux de la commune et 6,3% évitent de prendre les transports en commun.

Détails intéressants :

ce sont principalement les femmes qui évitent certains lieux, d'ouvrir à des inconnus et de sortir quand il fait noir ;

les personnes de plus de 65 ans représentent 50% des personnes qui évitent d'ouvrir à des inconnus et plus de 30% de celles qui s'abstiennent de partir quand il fait noir :

majoritairement, les personnes qui empêchent les enfants de quitter la maison font partie des catégories d'âges entre 25 et 49 ans. ;

≠ 75% des citoyens ne se sentent pas plus en insécurité selon le moment de la journée;

🖶 ils ne sont que 22,75% à avoir réalisé des dépenses pour améliorer leur sécurité.

Victimisation

La proportion des personnes interrogées qui se disent avoir été victimes d'un des délits suivants dans les 12 derniers mois est la suivante :

Dégâts à la voiture – 9,2% Autres – 8,6% Tentative de cambriolage – 6,6% Menace – 5,2% Vol dans la voiture – 4,1% Cambriolage avec vol – 3,9% Escroquerie – 3,5% Délit de fuite dans la circulation – 3,1%

Les autres délits proposés dans l'enquête recueillent moins de 2% des suffrages.

Les victimes d'un délit déclarent avoir introduit une déclaration/plainte auprès d'un service de police lors du dernier fait dans les proportions suivantes :

Vol de voiture – 100% Vol de moto/mobylette – 100% Violence physique – 100% Cambriolage avec vol – 89,4% Vol sans violence – 84,9% Délit de fuite dans la circulation – 60,7% Vol dans la voiture – 50,5%

Pour les autres types de délits, la proportion de personnes qui ont porté plainte est inférieure à 50%.

Suite à la déclaration/plainte, la proportion des victimes qui disent être « très satisfaits » ou « satisfaits » de l'intervention de la police est de 38,6%. 25,7% se disent « ni satisfaits, ni insatisfaits ».

Appréciation du fonctionnement policier

D'une manière générale, la majorité des personnes interrogées considèrent que la police fait du « bon travail ».

Les éléments de satisfaction des citoyens vis-à-vis des policiers sont :

L'attitude et le comportement – 61,4% Traiter chacun sur un pied d'égalité – 40,4% Etre une fonction d'exemple – 39,6% L'information donnée sur les activités – 29,2% La présence en rue – 26,6%

Une grande majorité des personnes interrogées pensent que les services de police de la zone sont faciles à contacter.

D'un autre côté, la plupart des citoyens ne connaissent <u>pas</u> leur inspecteur de quartier. Parmi les personnes qui connaissent leur inspecteur de quartier, plus de la moitié ont appris à le connaître via un contact personnel direct. Toutefois, la majorité des personnes interrogées ne souhaitent pas avoir davantage de contacts avec lui, sauf en cas de problème. Par ailleurs, 61 % des répondants n'ont eu aucun contact avec la police au cours des 12 derniers mois. Quand ils ont eu un contact, c'était principalement pour porter plainte (dans 35% des cas), demander de l'aide (10%) ou autre (26%). Ce contact a eu lieu en majorité au bureau de police (45%). Dans 75% des cas, les personnes étaient « très satisfaites » ou « satisfaites » de ce contact.

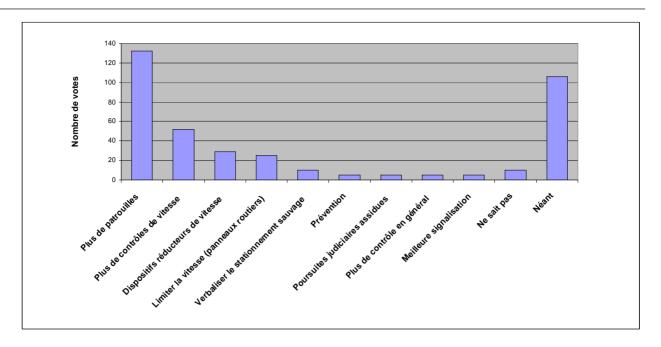
Les desiderata des habitants

A la question ouverte (donc sans proposition de choix) « Quelle(s) action(s) souhaiteriez-vous voir mise(s) en place afin d'améliorer la sécurité dans votre quartier? », 330 personnes ont répondu de la manière suivante (1 personne pouvant citer plusieurs mesures) :

- ♣ Une présence accrue de la police (plus de patrouilles) 132 votes
- Plus de contrôles de vitesse 52 votes
- Aménager des dispositifs réducteurs de vitesse 29 votes
- Limiter la vitesse (panneaux routiers) 25 votes
- ↓ Verbaliser le stationnement sauvage 10 votes

Viennent ensuite les mesures suivantes :

- Prévention / Poursuites judiciaires assidues / Plus de contrôle en général /
 Meilleure signalisation 5 votes chacun
- Limiter la circulation poids-lourds dans certaines rues / Sanctions contre les nuisances / Plus de contrôles véhicules / Plus de contrôles des jeunes - 4 votes chacun
- Placer des radars préventifs / Améliorer l'éclairage / Mettre des caméras / Meilleure connaissance de l'inspecteur de quartier / Lutter contre le dépôt de détritus clandestins – 3 votes chacun
- Aménager un rond-point / Améliorer le délai de réponse en cas d'urgence / Plus de patrouilles pédestres ou à vélo 2 votes chacun
- Meilleure communication avec les habitants / Instaurer un couvre-feu dans certains endroits / Augmenter les effectifs policiers / Patrouilles à cheval / Aménagements pour les vélos – 1 vote chacun
- Ne sait pas 10 votes
- Néant 106 votes



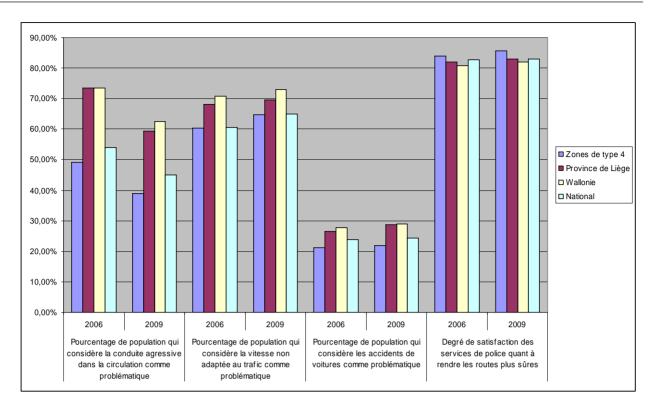
Graphique 17 : Principaux desiderata des habitants ayant répondu à l'enquête locale de sécurité 2011

Circulation routière

Moniteur de sécurité 2008-2009

Quelques chiffres issus du Moniteur de sécurité (Ministère de l'intérieur) en ce qui concerne la sécurité routière pour les années 2006 et 2009 (Cfr plus haut les problèmes de quartier) :

		Zone de Hesbaye (type 4)	Province de Liège	Wallonie	National
Pourcentage de population qui considère la conduite agressive dans la	2006	49,16 %	73,55 %	73,57 %	54,11 %
circulation comme problématique	2009	38,99 %	59,39 %	62,49 %	45,11 %
Pourcentage de population qui considère la vitesse non adaptée au trafic	2006	60,35 %	68,19 %	70,78 %	60,61 %
comme problématique	2009	64,78 %	69,54 %	73,07 %	65,03 %
Pourcentage de population qui considère les accidents de voitures comme problématique	2006	21,08 %	26,55 %	27,74 %	23,74 %
	2009	21,92 %	28,75 %	28,89 %	24,21 %
Degré de satisfaction des services de	2006	83,87 %	81,88 %	80,77 %	82,73 %
police quant à rendre les routes plus sûres	2009	85,68 %	83,02 %	81,97 %	82,83 %



Graphique 18 : Comparaison de quatre problématiques en matière de sécurité routière pour 2006 et 2009 aux niveaux national, Région Wallonne, Province de Liège et zones de type 4.

Parmi les 3 problématiques suivantes liées à la sécurité routière - conduite agressive dans la circulation, vitesse non adaptée au trafic et accidents de voiture - les 2 premières inquiètent plus particulièrement les citoyens.

Le pourcentage de la population qui considère la conduite agressive dans la circulation comme problématique est en diminution à tous les niveaux, à l'inverse du pourcentage de la population qui considère la vitesse non adaptée au trafic comme problématique. Quant à la problématique des accidents de voiture, on observe un statu quo.

Le degré de satisfaction des citoyens à l'encontre des services de police quant à rendre les routes plus sûres est en légère augmentation.

Enquête INsécurité 2013 de l'IBSR

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) organise depuis quelques années au niveau national une vaste enquête sur le sentiment d'insécurité routière. Cette enquête est menée auprès d'un échantillon représentatif d'usagers belges de la route (à partir de 16 ans).

Les résultats de cette enquête montrent que les usagers belges se sentent un peu plus en sécurité en 2013 qu'en 2012, à quelques exceptions près. Les conducteurs de deux-roues (cyclomoteurs, vélos, motos) sont ceux qui se sentent le plus en INsécurité sur la route. Il est étonnant de noter que les piétons, usagers vulnérables par excellence, ne se sentent pas plus en INsécurité dans le trafic que la moyenne des automobilistes. L'une des raisons pourrait être liée au fait que les piétons sont généralement isolés des usagers motorisés (p. ex. trottoirs). Ce n'est souvent pas le cas pour les cyclistes et les cyclomotoristes.

La **voiture** reste le moyen de déplacement le plus utilisé par les personnes interrogées (56 %) pour la majorité de leurs déplacements.

La principale cause d'INsécurité citée – et de loin – est la **vitesse**. Les **déficiences de l'infrastructure routière** et le **style de conduite** arrivent en deuxième et troisième place. Notons que « conduire sous influence », « le non-respect du code de la route» et « la distraction au volant » ont connu une nette évolution dans le classement par rapport à 2012.

Il est toutefois paradoxal de constater que 26,5 % des hommes et 12,4 % des femmes en moyenne avouent faire un excès de vitesse plusieurs fois par semaine. Ce comportement s'observe en majorité chez les hommes de 16 à 54 ans et chez les femmes de 16 à 34 ans.

L'alcool au volant est aussi plus fréquent chez les hommes. Les conducteurs dont la voiture est le principal moyen de transport et qui reconnaissent prendre de temps à autre le volant en ayant bu sont principalement des hommes (35 %). Dans la catégorie d'âge 35 – 44 ans, 4 hommes sur 10 concèdent qu'il leur arrive de reprendre leur voiture alors qu'ils ont dépassé la limite d'alcoolémie autorisée.

Rouler sous l'influence de l'alcool est moins fréquent chez les conductrices. 19 % d'entre elles reconnaissent prendre parfois le volant en ayant dépassé la limite d'alcoolémie autorisée. Le groupe des jeunes femmes de 16 à 24 ans, ainsi que les femmes âgées de 45 à 64 ans se situent toutefois au-dessus de la moyenne. Chez les jeunes femmes, elles sont même plus de 25 % à reconnaître avoir déjà conduit sous l'influence de l'alcool. C'est la seule tranche d'âge dans laquelle les conductrices font moins bien que leurs homologues masculins.

C'est en **agglomération** que le plus grand sentiment d'INsécurité en matière de vitesse est ressenti. La crainte de provoquer un accident ou d'être victime d'un accident est plus importante que sur les voies plus rapides en dehors des agglomérations.

Les 3 **comportements** les plus fréquents auxquels sont confrontées les personnes interrogées sont les suivants :

- Conduite beaucoup trop rapide
- Comportement négligent de conduite
- Autre activité en conduisant

Afin de remédier à ces comportements dangereux, l'enquête montre que les usagers souhaitent plus de **contrôles** de la part de la police (assurance, alcoolémie, vitesse). Près de 70% des personnes sondées souhaitent la tolérance zéro en matière d'alcoolémie au volant. 6 personnes interrogées sur 10 préconisent l'interdiction totale de l'utilisation du GSM au volant pour résoudre le problème des sources de distraction au volant.

Au niveau de la zone de Hesbaye

Lors de l'enquête de sécurité locale qui avait été menée auprès de la population de la zone en 2011, une majorité des répondants avaient relevé les 3 problématiques suivantes en matière de sécurité routière :

- Vitesse non adaptée au trafic
- Conduite agressive dans la circulation
- Parking sauvage

Ces problématiques se retrouvaient en tête du classement des sujets qui inquiétaient les citoyens.

Parmi les mesures suggérées par les répondants au questionnaire pour améliorer la sécurité, l'item « plus de contrôles de vitesse » a été plébiscité dans une large proportion.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Le cadre général pour la politique de sécurité nationale par lequel les Ministres de l'Intérieur et de la Justice communiquent leur vision en matière de sécurité et de justice, met l'accent sur **l'interaction entre les composantes locales et fédérales** de la police intégrée.

L'approche de l'insécurité étant l'affaire de tous, la police intégrée doit développer une politique orientée vers la chaîne de sécurité dans laquelle la **prévention** constitue la première priorité.

Comme lors des cycles précédents de planification, les Plans Zonaux de Sécurité (PZS) tiennent compte des priorités du Plan National de Sécurité (PNS) dans la mesure où les Bourgmestres et le Procureur du Roi constatent leur pertinence pour la zone de police (article 36 LPI).

La politique du service de police intégré exige que les deux niveaux assurent ensemble et conjointement les fonctions de police de base et de police spécialisée. En clair, il s'agit de contribuer ensemble à renforcer la sécurité et la qualité de vie de tous les citoyens de la manière la plus adaptée à l'évolution de notre société et des besoins de la population.

Pour ce faire, la police intégrée veut tendre vers l'Excellence dans la fonction de Police (EFP).

Diverses notions clés soutiennent ce concept de 'police excellente' : la fonction de police orientée vers la communauté (FPOC), la fonction de police guidée par l'information (FPGI) et enfin la gestion optimale (GO) consacrée aux processus d'appui.

Selon le PNS, la police intégrée doit mener la politique policière générale suivante¹⁴ :

L'excellence et réaliser un fonctionnement intégré optimal.

-

¹⁴ Fiches du Réseau des collaborateurs à la politique policière de l'Arrondissement de Liège – Fiche du 25/04/2013

- ♣ En matière de **police administrative**, l'attention est portée sur la gestion négociée de l'espace public, les nuisances ou incivilités, le recueil ainsi que l'exploitation de l'information et la coordination lors de situation de crise.
- La **sécurité routièr**e doit être améliorée par l'organisation accrue de contrôles visant l'alcool, les drogues ou le GSM au volant, la non utilisation de la ceinture ou des sièges enfants. Les groupes-cibles prioritaires sont les usagers faibles, les motocyclistes et le transport lourd.
- ♣ En ce qui concerne la **criminalité**, les phénomènes criminels prioritaires (listés plus bas) seront approchés de façon intégrée par les deux niveaux de police et repris dans les plans de sécurité et d'action respectifs.
- ♣ Dans le contexte actuel de globalisation de la criminalité, la coopération **policière internationale** entre pays et régions reste indispensable.
- ♣ Pour atteindre les objectifs fixés avec la qualité requise, l'organisation policière se doit d'être **performante**. A ce titre, elle s'investira dans :
 - Une politique des ressources humaines moderne
 - La gestion de l'information et l'ICT (Techniques de l'Information et de la Communication)
 - La gestion optimale des moyens disponibles
 - L'innovation et les nouvelles technologies
 - Le développement durable.
- ♣ Enfin, les divers plans mis en œuvre et les budgets qui y sont attachés doivent former un ensemble cohérent, se renforcer mutuellement et être régulièrement <u>évalués</u> pour tendre vers une politique policière harmonieuse.
- Les **phénomènes criminels ou d'insécurités prioritaires** du PNS 2012-2015 (déterminés sur base des options stratégiques des ministres de tutelle, de l'Image Policière Nationale de Sécurité 2011 et du cycle de politique européen) sont :
- Les vols à main armée (VMA)
- La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines
- Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants ('dealing')
- Le trafic illégal des armes à feu
- Le terrorisme
- La violence intrafamiliale et la violence contre les femmes
- La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle et économique) et le trafic d'êtres humains
- La criminalité informatique
- La fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets
- 💺 Les effractions dans les habitations et autres bâtiments.

Une attention particulière est portée sur la **confiscation** des avantages patrimoniaux frauduleux relatifs à <u>tous</u> les phénomènes prioritaires.

Au niveau des **facteurs de succès**, le PNS insiste sur l'attitude, le comportement et les actes de chaque collaborateur, le fonctionnement intégré et l'appui, la gestion de l'information, les fonctionnalités de base de la police pour lesquelles le principe de la fonction de police orientée vers la communauté doit constituer le fil rouge, la recherche de l'innovation et le recours aux technologies les plus modernes.

Mentionnons encore l'importance du **partenariat** avec tous les acteurs de la chaîne de sécurité, ainsi que la responsabilité sociétale, c'est-à-dire l'équilibre entre l'intégration systématique des intérêts des individus (*people*), de l'environnement (*planet*) et des résultats financiers ou policiers (*profit ou plus-value policière*), à travers la mise en œuvre d'une politique RH moderne, la gestion de l'information et l'ICT, la gestion optimale et l'optimalisation des moyens disponibles.

Enfin, dernier facteur critique de succès, celui d'une gestion financière performante.

Attentes et objectifs

Les attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes sont repris dans le tableau ci-dessous.

Sur base de ces données, les mandataires ont décidé de continuer à investir dans les projets arrondissementaux suivants :

- o A²I² VMA-C (Vols à main armée cibles commerciales)
- o A²I² VH (Vols habitations)
- o A²I² VM (Vols métaux)

Un nouveau projet A²I² va être initié dans le domaine de la Traite des Etres Humains et plus spécifiquement en matière d'exploitation sexuelle et de prostitution.

Pour mener les quatre projets A²l² à bien, ceux-ci seront (re)pris en charge par les comités de pilotage respectifs et régulièrement évalués par les mandataires Police/Justice en comité stratégique.

Le **Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention** de la Ville de Waremme a retenu pour la période de 2014 à 2017 les phénomènes prioritaires suivants :

Coordination

- Mettre en œuvre le plan et mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale intégrée et intégrale;
- Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le suivi avec les autorités subsidiantes ;
- Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale ;
- Assurer un processus d'évaluation permanente du plan ;
- Assurer une information à la population.

Nuisances publiques liées à l'usage de drogue

- Prévenir, détecter et limiter les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et/ou le sentiment d'insécurité y relatif ;
- Agir sur les circonstances et l'environnement criminogènes ;
- Favoriser la resocialisation des usagers de drogues ;
- Promouvoir une approche intégrée et intégrale.

Violence juvénile

- Prévenir, détecter et limiter la violence juvénile et/ou le sentiment d'insécurité y relatif ;
- Favoriser la resocialisation des jeunes en difficulté ;
- Diminuer les comportements à risque ;
- Promouvoir une approche intégrée et intégrale.
- Nuisances sociales : agissements à l'encontre de personnes spécifiques
 - Prévenir, détecter et limiter les nuisances sociales et/ou le sentiment d'insécurité y relatif;
 - Diminuer les comportements à risque ;
 - Dissuader les auteurs potentiels d'infraction ;
 - Promouvoir une approche intégrée et intégrale ;
 - Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation.

PARTIES			FACTEURS
PRENANTES	ATTENTES	OBJECTIFS	(DETERMINANTS) DE SUCCES
	Autorités/Direct	ion et financiers	
Note Cadre Sécurité Intégrale ¹⁵ (et notes de	■ Vision des 2 Ministres de Tutelle (Intérieur et	Davantage de collaboration entre les	Disposer des moyens humains et budgétaires
politique fédérale qui en découlent)	Justice)	services de sécurité publics et privés	 Baisse/maîtrise de la criminalité
		Renforcer les partenariats	Hausse du taux d'élucidation
		 Renforcement des politiques de prévention 	 Augmentation du sentiment de sécurité
		Lutte efficace contre le trafic d'armes, la	 Maintien de la confiance en la police
		violence intrafamiliale et la production de drogues	Préservation de l'intégrité
		 Plus d'attention sur les vols de métaux précieux 	
		 Lutte contre les incivilités renforcée 	
		Renforcement du community policing	
		 Renforcement de la présence policière en rue 	
		Augmenter les contrôles	
PNS 2012-2015	■ Contribution de la	■ Vols à main armée	■ Disposer de moyens
	zone de police pour les phénomènes qui nous concernent.	 Violences dans l'espace public (en particulier dans les transports en commun 	 humains et budgétaires Partenariat efficace avec le niveau arrondissemental (PFJ,

¹⁵ Remarque : cette note n'existait pas encore au moment de la rédaction du présent plan. Nous nous sommes donc basés sur un article de presse y faisant référence (La Dernière Heure, 10/01/2012).

- 50 -

		et par des bandes urbaines) Drogues Trafic illégal d'armes à feu Violence intrafamiliale et contre les femmes Traite et trafic d'êtres humains Criminalité informatique Fraude Effractions dans les habitations et autres bâtiments Sécurité routière (vitesse, alcool, drogues, ceinture, GSM)	DCA, CIA)
Plan de politique du Parquet	 Lutter activement contre les phénomènes en vue d'une diminution de la criminalité. Poursuivre et maintenir les efforts dans la qualité des procès-verbaux. 	 Vols à main armée et violences dans l'espace public Effractions dans les habitations et autres bâtiments Vols de métaux Criminalité informatique Traite des êtres humains Fraude sociale Roulage : grands excès de vitesse, accidents avec lésions corporelles, défauts d'assurance et conduite sous influence 	 Disposer de moyens humains et budgétaires Disposer d'un outil de suivi des phénomènes permettant de réagir aux phénomènes émergents Diminution du chiffre de la criminalité dans les phénomènes Augmentation du taux d'élucidation Réaliser un suivi et un contrôle des procèsverbaux (rédaction, délai de transmission, EPO, etc.)
Bourgmestres et élus communaux	 Assurer la sécurité et la tranquillité publiques et éradiquer les zones à problème dans les communes de la zone Poursuivre les efforts en matière de police de proximité Accroître la visibilité sur le terrain Augmenter les contrôles en matière de circulation routière Lutter contre les incivilités en matière de propreté publique en partenariat avec les fonctionnaires sanctionnateurs 	 Effractions dans les habitations Sécurité routière (vitesse, alcool, poids-lourds et charroi agricole) Nuisances sociales (dégradations volontaires-vandalisme, incivilités, tapage nocturne,) 	 Disposer de moyens humains et budgétaires suffisants Collaboration avec les agents constatateurs et les fonctionnaires sanctionnateurs Etoffer le service circulation

Chef de Corps ff Lutter contre les Effractions dans les Disposer de moyens phénomènes en vue habitations humains et matériels d'une diminution de la suffisants Sécurité routière criminalité (vitesse, conduite sous Diminution de la Accentuer les influence, accidents de criminalité roulage avec lésions contrôles de qualité Satisfaction de la corporelles, défauts Maintenir la population d'assurance) motivation du personnel Nuisances sociales ■ Traite des êtres humains ■ Formation du personnel Clients (bénéficiaires de service) Organisateurs ■ Contacts formels, ■ Déroulement de Prises de mesures d'événements courriers, réunions de l'événement sans préventives coordination. incident Absence d'incidents Partenaires et fournisseurs Directeur Assurer l'approche Vols à main armée Disposer de moyens Coordonnateur intégrale et intégrée des humains et budgétaires ■ Effractions dans les priorités contenues Administratif Partenariat efficace habitations et autres dans le PNS. bâtiments avec la Police Fédérale Participation aux (DCA, SICA, PJF) ainsi ■ Drogues (en plans d'action qu'avec les autorités particulier plantations arrondissementaux administratives. de cannabis) $(A^{2}I^{2}).$ judiciaires et civiles ■ Vols de métaux Synergie entre la Participation régulière ■ Sécurité routière police locale et la police aux opérations de (vitesse, alcool, fédérale. police intégrée drogues, ceinture, Améliorer la GSM, ...) coordination et la ■ Terrorismecoopération entre les Radicalisme services de police. ■ Permettre le flux d'informations policières via les canaux officiels (CIA, MFO3, etc.). Directeur judiciaire ■ Vols à main armée Contribution de la Disposer de moyens zone de police dans les humains et budgétaires (en particulier homepriorités de la PJF (pour invasion) Etablir des accords les phénomènes qui la de collaboration entre Violences dans concernent) notre zone et la PJF l'espace public Liège ■ Drogues (en Participation au particulier plantations de cannabis) réseau des policiers de référence Effractions dans les habitations et autres bâtiments ■ Trafic de véhicules Collaborateurs Collaborateurs ■ Développement et ■ Améliorer le taux Satisfaction des collaborateurs dans leur renforcement de la d'élucidation cohésion et de la travail ■ Disposer de plus de collaboration entre les moyens d'action en Motivation accrue

différents services

- Améliorer la qualité de l'environnement de travail
- Améliorer la formation interne et le maintien des connaissances selon les besoins

augmentant les moyens humains et matériels

- Regrouper l'ensemble des membres du personnel du service intervention sur un seul site
- Disposer de moyens suffisants
- Satisfaction de la population et des autorités
- Augmenter ou récupérer de la capacité opérationnelle afin d'accroître la présence sur le terrain
- Disposer des formations adéquates

Population

- Diminuer le sentiment d'insécurité
- Accessibilité et visibilité de la police
- Informer
- Rapidité d'intervention
- Transparence des actions policières
- Efficacité

Lutter contre la vitesse excessive, non adaptée au trafic

Société

- Lutter contre l'agressivité dans la circulation
- Lutter contre le parking sauvage
- Rendre les lieux publics et les routes plus sûrs
- Elucider les cambriolages et les vols en général
- Lutter contre les dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue
- Lutter contre les nuisances sonores
- Augmenter les patrouilles de police

- Moyens budgétaires suffisants pour engager plus de personnel
- Plus de policiers sur le terrain
- Poursuivre les efforts en matière de communication externe afin de faire connaître nos actions et nos résultats et diminuer ainsi le sentiment d'insécurité
- Effectuer un suivi des interventions (en termes de qualité et de rapidité)
- Etre à l'écoute des demandes de la population
- Mettre l'accent sur la prévention
- Satisfaction de la population en matière de sécurité, salubrité et de tranquillité publiques

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Cadre opérationnel

Effectif	Cadre organique			Effectif ı	réel
minimal	Nombre	Date	Nombre	Nombre	Date
(AR 05- 09-01)		modification	Inscrit	Disponible (1)	d'enregistrement des données
54	70 = 1 CDP 5 CP 16 INPP 48 INP	23-12-2005	71 = 1 CDP 10 CP ⁽²⁾ 9 INPP 51 INP	62,8	01-09-2014

⁽¹⁾ Un inspecteur est détaché au CIC jusqu'au 30/09/2014 ; un INP travaille selon le régime du 4/5è temps ; Six membres du personnel sont en congé de maladie de longue durée et 2 en mi-temps médical (dont 1 pour cause de grossesse).

Cadre administratif et logistique

Effectif	Cadre organique			Effectif réel			
minimal	Nombre	Date	Nombre	Nombre	Date		
(AR 05-		modification	inscrit	disponible	d'enregistrement		
09-01)					des données		
4	16	23-12-2005	12	12	01-09-2014		
	= 1 A		= 1 A				
	3 B		3 B				
	4 C		2 C				
	8 D		6 D				

Le pourcentage de personnel féminin s'élève à 14% parmi le personnel opérationnel et à 83% parmi le personnel administratif.

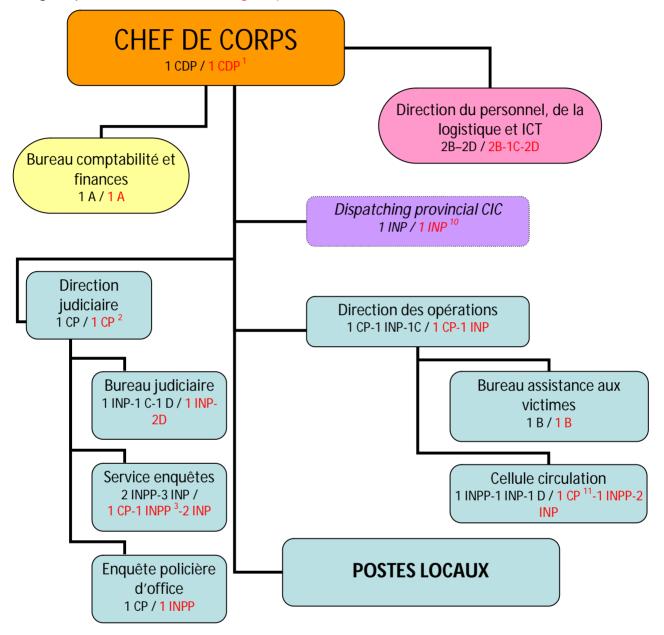
Le cadre organique (donc théorique) des CALog représente 18,60 % des effectifs de la zone de police. Actuellement, le personnel administratif effectivement en place représente 13,95 % du cadre total de la zone. Par conséquent, la norme de 16% souhaitée par la circulaire CP2 n'est pas atteinte.

En ANNEXE 6 se trouve la manière dont sont abordées les tâches à caractère administratif, en remarquant toutefois que l'éclatement de nos services sur dix sites ne facilite pas toujours les choses.

⁽²⁾ Dont 5 CP en cadre d'extinction

2.5.2. Organigramme

Les effectifs en noir représentent une répartition idéale compte tenu du cadre organique. Les effectifs en rouge représentent la situation actuelle.



```
en maladie (1CP fait fonction)
```

² en maladie suite agression dans le cadre du travail ; 1CP le remplace

³ en mi-temps médical

⁴ dont 1 en maladie de longue durée

⁵ en maladie de longue durée

^{6 1} INP fait office d'INPP chef poste, 1 INP absent de longue durée

⁷ 1 CP en maladie longue durée, 1 CP fait office de chef de corps ff

⁸ 1 INPP fait office de CP chef poste et 1 INPP est détaché au Service Enquêtes

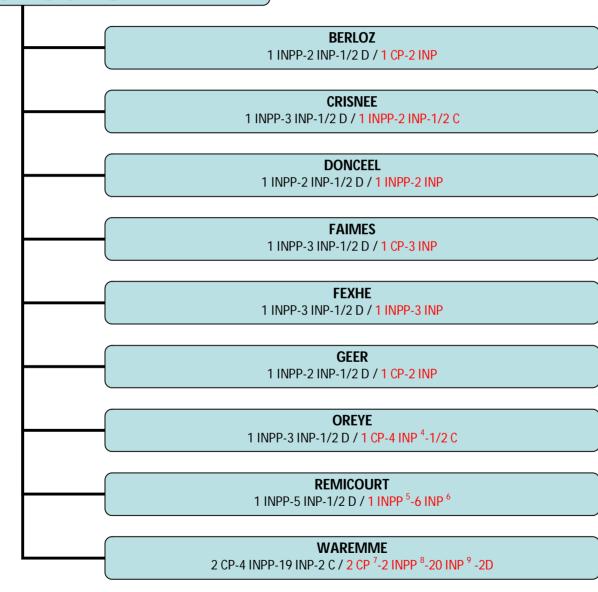
⁹ dont 1 INP détaché de la ZP Sud-Luxembourg et 1 en mi-temps médical (grossesse)

¹⁰ ce détachement se termine le 30/09/2014

¹¹ en exemption de longue durée

ZP HESBAYE 5286 Plan zonal de sécurité 2014-2017





2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en œuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

a. Travail de quartier

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants (au 01/01/2014)	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Traduction de la norme en heures par an	Nombre réel d'inspecteurs de quartier en fonction	Capacité sur base annuelle (en heures)
01/09/2014	Berloz: 2973	0,74	1129,74	1,9	2888
	Crisnée: 3135	0,78	1191,3	2	3040
	Donceel: 2997	0,75	1138,86	1,4	2128
	Faimes: 3837	0,96	1458,06	1,4	2128
	Fexhe: 3233	0,81	1228,54	1,3	1976
	Geer: 3270	0,82	1242,6	1,9	2888
	Oreye: 3777	0,94	1435,26	2,2	3344
	Remicourt: 5799	1,45	2203,62	2,9	4408
	Waremme : 14742	3,69	5601,96	7	10640
Total	43763	10,94	16629,94	22	33440

Norme: 1 inspecteur de quartier pour 4000 habitants

La norme est atteinte.

L'agent de proximité remplit une fonction sociale, celle du respect de la tranquillité publique. Il considère la population comme partenaire responsable et absolument nécessaire à la sécurité. Il est attentif à ce que tout citoyen considère comme une atteinte à son cadre ou à sa qualité de vie.

La fonctionnalité quartier comprend non seulement le travail de proximité à proprement parler, mais aussi les apostilles, l'accueil, la surveillance aux abords des écoles, les services locaux récurrents.

Le commissariat de Waremme dispose des sections à fonction exclusive « inspecteurs de quartier » (5 inspecteurs ¹⁶), et « apostilles » (2 inspecteurs, dont 1 spécialisé). Cela se justifie par la densité de population habitant ou fréquentant habituellement cette ville.

Dans les autres communes de la zone, le temps consacré à la fonctionnalité quartier est réparti sur l'ensemble du personnel en fonction ; au sein des commissariats, des secteurs sont attribués à chaque policier ; le commissariat de Remicourt dispose néanmoins de 2 inspecteurs de quartier à fonction exclusive.

La norme minimale est largement dépassée.

Il convient de signaler que le statut de la police intégrée oblige la zone à planifier minimum 20 heures de prestation de week-end par période de référence de deux mois par inspecteur de quartier, à moins que l'intéressé ne marque son accord sur un quota

-

¹⁶ 1 INP étant détaché de la zone de police Sud-Luxembourg

moins élevé.

Seuls les agents désignés dans une fonction exclusive bénéficient de cette disposition.

b. Accueil

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jour semaine	Week-end/ fériés	
01/09/2014	9	10 (9 points d'accueil)	8 h/j	3 h le samedi	4560 heures (3 FTE)

Norme : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique

La zone ne prévoit pas d'accueil le dimanche et les jours fériés. Cette façon de travailler ne semble pas susciter de critique ni de la population ni des autorités et nous permet d'économiser des effectifs. L'accueil zonal à Waremme est ouvert en semaine de 8h à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 9 h à 12 h. Il est assuré par du personnel CALog et du personnel policier.

L'accueil au poste central est assuré par 3 personnes (1^{er} accueil, planton, téléphone). A cela vient s'ajouter l'accueil dans les 8 autres communes. Il est assuré tous les jours en semaine de 8 à 12h. Nous considérons dès lors que la norme est atteinte.

L'accueil, tant physique que téléphonique, est la première image que reçoit le public. Il vise à acter les plaintes et à répondre aux diverses demandes des citoyens, cela dans des locaux adaptés garantissant la confidentialité. Il convient en outre d'engager le personnel opérationnel en fonction de l'intensité des visites du public afin de réduire au maximum le temps d'attente, et de garantir une répartition rationnelle de la charge de travail entre les équipes d'intervention et les inspecteurs de quartier.

Le point d'accueil principal de la zone se situe au commissariat de Waremme. Il est ouvert de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures en semaine ; le samedi de 9 à 12 heures. A côté du planton policier, se trouvent deux membres CALog, un pour l'accueil téléphonique (8-17), l'autre pour le premier accueil physique (8-12 et 13-17).

Dans les commissariats décentralisés, l'accueil est réalisé de 8 à 12 heures, les jours de la semaine, et sur rendez-vous l'après-midi.

Chaque commissariat dispose par ailleurs d'un répondeur ou d'un déviateur.

Les dimanches et jours fériés, le besoin opérationnel d'un accueil de 12 heures minimum au poste central ne se justifie nullement, et surtout, la population n'en exprime pas le souhait.

La zone est par ailleurs astreinte à un effort supplémentaire non négligeable en la matière vu le nombre élevé de points d'accueil locaux imposés par la loi.

Tous les commissariats de la zone sont dotés d'un avis invitant la population, en dehors des heures d'ouverture, à former le 101/112 en cas d'urgence.

En vue d'optimaliser le service d'accueil, une collaboration mutuelle entre les postes déconcentrés géographiquement proches est organisée de la manière suivante :

BERLOZ-GEER DONCEEL-FAIMES REMICOURT-OREYE CRISNEE-FEXHE

c. Intervention et surveillance générale

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'é supplémentaires	Capacité sur base annuelle	
	Nombre	Heures de	Nombre	Heures de mise	
		mise en œuvre		en œuvre	
01/09/2014	1 équipe	24h/24h			365x24x2 Ho = 17520 h
			1 équipe de pointe	16 h/semaine (Vendredi 19h- 03h et Samedi 20h-04h)	52x16x2 Ho = 1664 h
			1 équipe réserve	40 h/semaine (du lundi au vendredi)	
			1 équipe contactable- rappelable	En fonction des rappels	En 2013 : 303 h 10min
			Interventions non urgentes	Variable	En 2013 : 853 h 50 min
			Gradé de jour	45 h/semaine	2340 h
					Total : 26841 h
Norme : 1 équipe	24h/24h ±	1 équine de noir	nte 84h/semaine (soit 2	26256 h/an)	
La norme est atte		i equipe de poil	ne offi/semanic (soit a	20200 11/011)	

Les équipes d'intervention réagissent de façon mesurée, adéquate, correcte, objective et avec qualité dans un délai raisonnable. Leurs missions consistent à répondre, le plus rapidement possible, à toute demande d'intervention urgente de tout ordre mais aussi à contribuer à la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques de la zone. Ils participent à la résolution des problèmes qui leur sont soumis et exercent également un rôle préventif.

Garantir la qualité des constats et faire profiter les jeunes éléments de l'expérience de leurs aînés constituent des objectifs importants en la matière.

Le service Intervention est constitué pour moitié par des policiers affectés au poste de Waremme et pour moitié par des policiers affectés aux postes déconcentrés. Ils prennent leur service au poste central.

Le service intervention 24/24h est organisé comme suit :

- une équipe en 06/14, en 14/22 et en 22/06 en permanence mobile ;
- une équipe « réserve » 08/17 en semaine, du lundi au vendredi :
- une équipe en renfort le week-end : 19/03 le vendredi et 20/04 le samedi ;
- une équipe « contactable-rappelable » en soirée et la nuit entre 17h et 8h en semaine et 24/24 le week-end (123h/sem).

Du lundi au vendredi, une équipe « réserve » est constituée durant les heures normales de bureau, essentiellement pour suppléer l'équipe en première ligne et pour assurer des transferts de personnes.

Du lundi au vendredi, un rôle de gradé de jour pour la zone a été instauré afin de jauger l'urgence et ainsi de mieux répartir les demandes d'intervention émanant du dispatching

ou des citoyens qui téléphonent directement dans les commissariats, et ce conformément au plan de déploiement transmis au CIC. Le gradé de jour ou le gradé de semaine en soirée, la nuit et le week-end sont chargés du suivi des interventions.

Le plan de déploiement conçu au sein de la zone prévoit que les diverses demandes d'intervention jugées non urgentes soient traitées en priorité par les inspecteurs de quartier ou différées avec bien entendu des explications au requérant.

Un rôle de permanence d'officier de garde (OPJ et OPA) est également établi comme prescrit.

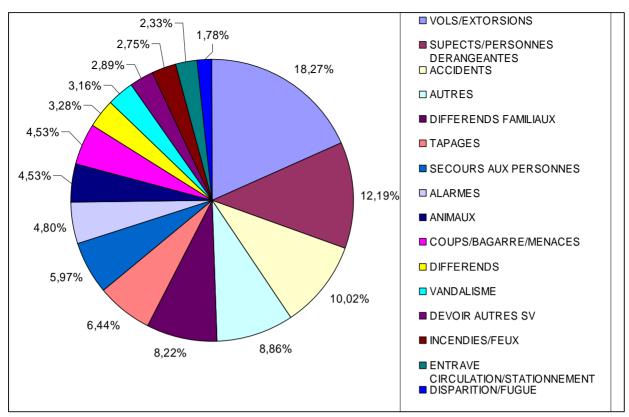
En dehors des heures normales de bureau, un système de rappel de personnel a été mis sur pied, en misant sur l'octroi d'une allocation forfaitaire d'heures « contactable et rappelable ». Ce système fonctionne parfaitement.

Le dispatching est assuré 24/24 heures par le CIC provincial.

Le délai moyen de prise en charge des appels est de 18 minutes (entre la transmission des informations par radio par l'opérateur du dispatching et l'arrivée de l'équipage sur place).

En 2013, la zone de Hesbaye a enregistré 3602 demandes d'intervention, dont 1.656 sur Waremme (46%) ; l'ensemble de ces demandes se répartissent comme suit :

Type de délit	Nombre de faits
VOLS/EXTORSIONS	658
SUPECTS/PERSONNES DERANGEANTES	439
ACCIDENTS	361
AUTRES	319
DIFFERENDS FAMILIAUX	296
TAPAGES	232
SECOURS AUX PERSONNES	215
ALARMES	173
ANIMAUX	163
COUPS/BAGARRE/MENACES	163
DIFFERENDS	118
VANDALISME	114
DEVOIR AUTRES SV	104
INCENDIES/FEUX	99
ENTRAVE CIRCULATION/STATIONNEMENT	84
DISPARITION/FUGUE	64
TOTAL	3602



Graphique 19 : Demandes d'intervention réalisées par la ZP Hesbaye (2013)

d. Assistance aux victimes

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé	Description du système de rappel permanent		Capacité sur base annuelle		
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police Fédérale			
01/09/2014	oui	oui	oui	1520 Hr		
Norme: 1 collabor	Norme : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)					
La norme est attei	nte					

Le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) est un service qui se doit d'être orienté vers les problèmes sociaux que rencontre chaque policier dans ses missions quotidiennes, et pas uniquement vers la responsabilisation de ces policiers à leur devoir d'écoute et d'information des victimes, et si nécessaire d'orientation de celles-ci vers les services adéquats.

La zone dispose d'un collaborateur civil à fonction exclusive, également spécialisé en prévention des cambriolages. Un rôle de garde 24 Hr/24 Hr est établi en collaboration avec les zones voisines d'Awans/Grâce-Hollogne (un collaborateur) et d'Ans/Saint-Nicolas (deux collaborateurs).

Dans son rôle d'aide aux victimes, la consultante du SAPV accueille et rend visite aux victimes, proches ou témoins de dommages physiques, moraux ou psychologiques et matériels. Elle conseille et assiste les fonctionnaires de police dans leurs missions.

Dans son rôle de conseiller en technoprévention, le SAPV reprend contact avec les

préjudiciés et les victimes de cambriolages dans les habitations ainsi qu'avec les propriétaires d'alarmes non déclarées ou causant des nuisances sonores.

En 2013, le service s'est mis en rapport avec 255 victimes par courrier ou téléphone. Ces personnes étaient victimes de faits de : violence conjugale, différend familial, tentative de suicide, agression, menace, harcèlement, ...

475 victimes de vols habitations ont été recontactées par courrier. Celui-ci était accompagné de documentation du Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention.

190 victimes ont été rencontrées sur l'ensemble de l'année. Dans ces 190 victimes, 47 personnes ont fait enregistrer leur système d'alarme au sein du bureau de police. 24 visites de technoprévention ont également eu lieu.

Au total, le service a donc repris contact avec 920 personnes pour l'année 2013.

e. Recherche et enquête locales

			Forme d'or	ganisation	
Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la recherche et l'enquête	Capacité sur base annuelle
			Nombre FTE	Nombre FTE	
			ops	ou d'heures	
01/09/2014	86 *	71	6 (1	1	9120 heures
			responsable de		(6 FTE) (gradé
			service, 5		EPO exclus)
			enquêteurs) +		·
			1 gradé EPO		

Norme : 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global >230, pour les autres corps 7% de l'effectif opérationnel avec minimum une équipe de 2 pour les jours de semaine.

La norme est atteinte.

La section « recherche » appuie les équipes de première ligne, reprend, initie et gère des devoirs d'enquêtes nécessitant un investissement de plus longue haleine.

Elle prend en charge les enquêtes relatives aux phénomènes criminels locaux dans des domaines tels que les homicides, les vols à main armée, les stupéfiants, les mœurs, la traite des êtres humains, les matières économiques et financières, les législations sur le travail, les lois sociales, ...

Elle traite les dossiers des juges d'instruction.

La norme minimale est atteinte.

Cependant, il faut préciser que le responsable du service est en maladie de longue durée et que l'un des enquêteurs est en mi-temps médical.

Cette fonctionnalité fait partie du bureau judiciaire.

^{*}CALog inclus

f. La fonction ordre public

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et	OPA	oui	Dans un accord de coopération inter zonale	oui
Officier de Police judiciaire (OPJ)		non		non
	OPJ	oui	Dans un accord de coopération inter	oui
		non	zonale	non
Date enregistrement des				
données				
01/09/2014				

Norme: 1 Officier de Police Administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence.

La norme est atteinte : Vu sa taille modeste, la zone ne dispose pas de dispatching entre 17h et 8h. Pendant les heures normales de service la semaine entre 8h et 17h, nous assumons cette fonction.

<u>Norme minimale</u>: être organisé de telle façon que le maintien et le rétablissement éventuel de l'ordre public soient garantis lors d'événements prévisibles; en cas d'événements totalement imprévisibles, être capable de réagir immédiatement avec le personnel et le matériel présents, voire en procédant au rappel de personnel.

Il convient d'assurer le développement harmonieux de la vie en société et de rendre possible l'exercice des droits et des libertés individuelles de tout un chacun.

Créer avec tous les acteurs concernés (commerçants, agriculteurs, enseignants, milieu médical, entreprises, associations diverses,...) un climat de confiance et de collaboration propice à l'obtention d'informations et à la préparation optimale d'événements publics est par conséquent une nécessité.

La zone dispose d'un OPA/OPJ de permanence selon un rôle préétabli en propre. En ce qui concerne les services d'ordre locaux prévisibles, les effectifs nécessaires sont planifiés (supérieurs à 12% de l'effectif disponible), au besoin en sollicitant le renfort prévu dans la circulaire MFO2.

Concernant la planification d'urgence, un accord de coopération entre l'ensemble des zones de la Province de Liège existe afin que chaque zone fournisse immédiatement un renfort à une zone confrontée à un événement inopiné de grande ampleur.

g. La fonctionnalité circulation

			Forme d'organisation		
Date enregistrement des données	Capacité de travail totale Ops + CALog		Service circulation spécifique	Activités réparties entre les autres fonctionnalités	Capacité déployée sur base annuelle
	FTE	Heures	Nombre FTE / Heures	Nombre FTE ou d'heures	Heures
01/09/2014	86	130.720 h	3 (4560 h)	2536:40 h	7096:40 h

Norme : 8% de la capacité totale de la zone (Ops et CALog compris), soit 7 FTE ou 10.640 heures. La norme n'est pas atteinte.

Cette section constitue la septième fonctionnalité minimale de fonctionnement.

La zone de Hesbaye dispose d'une section « radar » à fonction exclusive, composée de

trois membres opérationnels. Cette section dispose de deux radars mobiles, 2 radars fixes et 22 boîtiers sont installés sur le territoire de la zone. Il faut savoir que les autorités locales sont très attentives à la sécurité routière.

Un projet est en cours afin d'étoffer cette cellule circulation par un service « motocycliste ».

D'autre part, le service intervention est chargé d'effectuer 2 contrôles alcool de conducteurs lors de chaque permanence mobile. Ces contrôles sont estimés à 1 heure par PM, ce qui représente 1460 h annuellement.

En outre, chaque fonctionnaire de police de la zone a, dans sa fonction, l'exécution des missions spécifiques des services de police dans le cadre de la police de la circulation routière. Il s'agit des tâches qui sont nécessaires pour la maîtrise de la sécurité routière locale, la lutte contre les infractions routières et la contribution à la fluidité de la circulation sur le territoire de la zone de police, à l'exception du réseau autoroutier dont la surveillance incombe à la Police Fédérale.

De plus, des contrôles circulation, coordonnés par la Direction des Opérations, sont régulièrement organisés en puisant le personnel nécessaire dans les commissariats.

Considérant que ces deux dernières données n'ont pas été comptabilisées dans le quota d'heures nécessaires pour atteindre la norme de fonctionnement, on peut considérer que celle-ci est en passe d'être atteinte (voir chapitre 3).

La fonctionnalité « circulation » consiste pour la police locale en l'exécution des missions suivantes, entre autres ¹⁷ :

- ↓ la mise en œuvre d'actions préventives et répressives en matière de respect des règles de la circulation :
- ♣ la régulation de la circulation en cas de perturbations importantes et inopinées de la mobilité :
- l'établissement de constats en cas d'accidents de la circulation ;
- ♣ la formulation d'avis aux autorités compétentes en matière de mobilité et de sécurité routière.

 la formulation d'avis aux autorités compétentes en matière de mobilité et de sécurité routière.

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

 Traitement de l'information de police judiciaire et de police administrative gestion fonctionnelle et technique dans les zones de police - circulaire PLP 5bis du 15 mai 2007.

La zone de Hesbaye dispose d'un gestionnaire technique (CALog) et de deux gestionnaires fonctionnels (un inspecteur et un assistant CALog). Cette circulaire étant entrée en application avant la mise en place de cette structure, le gestionnaire fonctionnel membre du corps opérationnel restera, en phase transitoire, en fonction et sera remplacé à son départ naturel par un membre OPJ. Faute de candidats lors de deux cycles de mobilité précédents, le remplacement du gestionnaire fonctionnel par un OPJ n'a pu être réalisé à ce jour.

- 64 -

¹⁷ Arrêté royal du 16 OCTOBRE 2009 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population

CIZ (Carrefour d'information zonal) :

Un membre du personnel opérationnel et son assistant CALog forment le CIZ. Ce service est le lien indispensable entre la lutte locale et nationale contre la criminalité. Ses principales tâches sont :

- assurer la collecte, le traitement, la diffusion des informations en matière judiciaire (RIR, BCS, ...);
- archivage des PV de la zone ;
- assurer le signalement d'enquêtes au SICA, leur suivi et leur clôture ;
- assurer la gestion des dossiers SCHENGEN ;
- gérer la photothèque des suspects locaux ;
- assurer le codage ou la validation des PV dans le système informatisé.

b. Gestion des apostilles

Au sein du bureau judiciaire, œuvre un membre CALog à temps plein pour assurer l'enregistrement et le suivi des apostilles. Ces dernières sont ensuite dispatchées vers les différents commissariats, sous le contrôle du directeur judiciaire et du responsable EPO (Enquête Policière d'Office).

Un inspecteur principal, responsable EPO, se charge de :

- vérifier les PV et veiller à la qualité de ceux-ci ;
- évaluer les devoirs restant à effectuer ;
- orienter l'enquête à poursuivre ;
- faire traduire, si nécessaire, le dossier par un traducteur juré ;
- transmettre le dossier aux unités devant accomplir des actes d'enquête complémentaires;
- rassembler le dossier et le transmettre au Parquet.

c. Fonctionnalité jeunesse

Cette fonctionnalité est du ressort des commissariats de quartier.

Au sein du commissariat de Waremme, un policier s'occupe plus particulièrement de ce genre de dossiers ; il s'agit d'un apostilleur spécialisé (différent de ceux mentionnés cidessus), qui le cas échéant apporte une expertise aux autres commissariats.

Deux inspecteurs sont formés en Technique d'Audition de Mineur (TAM).

d. Fonctionnalité armes

Cette fonctionnalité est du ressort des commissariats de quartier.

Au sein du commissariat de Waremme, vu le nombre important de dossiers armes, un policier s'occupe plus particulièrement de cette problématique ; il procède à l'encodage dans le registre central des armes au profit de l'ensemble des commissariats, encodage qui à terme devrait entièrement être assuré par la Province.

e. Direction des opérations

Cette direction organise et supervise les services opérationnels au sens large.

Elle planifie le service intervention et coordonne toutes les missions de police administrative et les contrôles en matière de circulation.

Elle est composée d'un commissaire, directeur des opérations, et d'un membre opérationnel.

f. Contrôle interne

Il est du ressort du Chef de Corps lui-même.

La multiplication des plaintes déposées contre les policiers à des fins vexatoires, quand ce n'est pas à des fins de nuire dans le cadre d'une procédure en cours a incontestablement un impact négatif sur la motivation et l'esprit d'initiative du personnel.

g. Analyse stratégique et le développement de la politique

Cette fonctionnalité est assurée par le Chef de Corps lui-même, assisté par un membre du personnel CALog niveau A.

h. Autres fonctionnalités administratives

La Direction du Personnel et de la Logistique

La DPL est constituée de 3 membres du personnel CALog, dont 1 consultant ICT.

Le service du personnel gère notamment :

- L'ouverture et la fermeture des droits pécuniaires
- L'encodage des prestations de service
- La tenue des fiches de congés
- Les certificats médicaux
- Les exemptions partielles
- Le contingent maladie
- Les dispenses de service
- La tenue des dossiers personnels
- Les formations
- La carrière pécuniaire
- Les avancements barémiques
- Les accidents de travail
- L'assistance en justice
- La gestion du personnel d'entretien
- La gestion des dossiers de pension.

Le service logistique gère les matières suivantes :

- L'équipement de fonction et la gestion de la masse d'habillement
- L'achat, l'entretien et la réparation de matériel
- Les déclarations en cas de sinistre (véhicule de service, incendie, électronique, tout risque)
- Le suivi des véhicules (entretien, réparation, assurance, ...)
- La gestion des bâtiments

La gestion de la téléphonie, du parc informatique, ...

Le Service Finances

En zone de Hesbaye, un service des finances, composé d'un collaborateur CALog de niveau A, chargé d'assister la comptable spéciale dans sa tâche et de suivre l'évolution budgétaire en temps réel, a été créé dès la constitution de la zone ; une passerelle existe entre ce service et la direction du personnel et de la logistique chargée de vérifier les conditions d'octroi des divers droits pécuniaires du personnel.

Service interne de prévention

La zone dispose d'un conseiller interne en prévention.

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

La zone remplit pleinement les prescriptions règlementaires en matière de missions et tâches à caractère fédéral.

Description de la contribution de la zone par rapport aux divers textes règlementaires :

a. Directive du Ministre de la Justice du 13-12-2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles (MFO-1)

La zone de Hesbaye ne dispose pas sur son ressort de palais de justice ou de prison ; elle n'est donc pas directement concernée par cette problématique, si ce n'est des renforts au profit de la zone de Liège dans le cadre de compensation pour la garde de personnes privées de leur liberté en dehors des heures normales de service. En 2013, 360 h ont été comptabilisées.

Les extractions de détenus dans le cadre d'une enquête particulière sont exécutées normalement.

Deux hôpitaux se situant à Waremme, il est néanmoins extrêmement rare que la zone doive assurer le transfert d'un détenu vers ceux-ci.

La zone de Hesbaye apporte sa contribution à la zone de la Basse-Meuse dans la phase de réaction immédiate en cas d'événement imprévu dans l'établissement pénitentiaire de Lantin et la maison de défense sociale de Paifve.

b. Directive ministérielle du 13-04-2012 relative au mécanisme de solidarité entre zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative (MFO-2)

Pour l'année 2013, notre dû à la capacité hypothéquée représente 1477 unités de prestation¹⁸. Notre zone doit pouvoir fournir 4 hommes équipés et formés, dont un chef de section cadre moyen.

La zone s'inscrit dans le programme de formation continuée en la matière à l'initiative du Directeur Coordonnateur Administratif.

- 67 -

 $^{^{18}}$ Avis concernant l'annexe B de la Directive ministérielle MFO-2 du 13 avril 2012 – Publié le 09/04/2013

c. Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14-06-2002 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative (MFO-3)

Les procédures adéquates concernant la transmission des informations (RIR, RAR, signalements d'enquête) sont appliquées conformément à la directive.

En cette matière, des formations en police administrative sont programmées pour les nouveaux responsables.

Concernant la validation des informations dures (procès-verbaux) dans la BNG (Banque de données Nationale Générale), la zone est à jour et tient compte des tableaux de bord produits par la Direction de la Banque de Données nationale de la Police Fédérale.

Deux personnes sont affectées à cette tâche. En réalité, suite à des absences pour raisons médicales, une seule personne a assuré pendant plusieurs mois le travail quotidien. En réaction à cette situation, la zone a formé un nouveau gestionnaire fonctionnel qui renforcera ponctuellement le CIZ à partir du 1^{er} décembre 2014.

d. Directive ministérielle du 04-11-2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée (MFO-4)

Les missions de protection des transports de valeur sont exécutées sans difficulté.

e. Directive ministérielle du 23-12-2002 relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers (MFO-5)

Notre zone n'est pas concernée par les matières traitées dans cette circulaire.

f. Directive commune et contraignante du 09-01-2003 des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA) (MFO-6)

La zone de police étant dispatchée entièrement par le CIC provincial situé dans les locaux de la Police Fédérale de Liège, la mise à disposition, de manière automatisée, de l'ensemble des données d'intervention de la zone ne pose aucune difficulté.

La zone a également autorisé l'analyste stratégique de la Police Fédérale à effectuer des extractions de données directement au départ du serveur ISLP.

La zone ne détache aucun membre de son personnel au sein du CIA étant entendu qu'elle détache un membre de son personnel au sein du CIC.

g. Directive ministérielle du 28-03-2014 relative à la gestion d'événements dynamiques non planifiés pour lesquels une intervention policière immédiate et coordonnée est mise en place (MFO-7)

La zone est attentive à cette nouvelle circulaire.

h. Arrêté royal du 26-03-2005 portant réglementation des détachements structurels de membres du personnel des services de police et de situations similaires et introduisant des mesures diverses – Article 96bis LPI

Selon les prescriptions gouvernementales, le détachement conjoint de personnel au sein des centres de communication (CIC) et des carrefours d'informations d'arrondissement (CIA) est limité à 1,89% de l'effectif de la zone.

La zone de Hesbaye détachait de façon structurelle un inspecteur au centre d'information et de communication provincial (CIC Liège) conformément à l'article 96 bis de la loi sur la police intégrée. Cependant, ce détachement a pris fin à la demande du membre du personnel à la date du 30 septembre 2014. En accord avec la responsable du CIC Liège et de la direction de la ZP Vesdre, ce détachement est maintenant assuré par un membre de cette zone.

i. Directive du Ministre de la Justice du 20-02-2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration, à la coordination et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions à caractère judiciaire (COL2/2002)

La complexité du dossier guide le magistrat dans l'attribution d'un dossier économique et financier. La zone consent l'effort nécessaire pour former certains de ces enquêteurs dans ce domaine « Ecofin ». Malgré l'appui fourni par des membres de la Police Fédérale ou à des experts désignés par le Parquet, force est de constater que ces dossiers représentent un investissement en temps non négligeable.

La zone de police participe également aux plans d'action développés par la PJF d'arrondissement en transmettant notamment toute information utile.

Sous l'égide des magistrats de référence désignés par zone, des réunions d'échanges d'information, avec un représentant du CIA et un officier de la PJF Liège, ont régulièrement lieu.

j. Circulaire des Procureurs Généraux COL 8/2005 concernant l'enquête policière d'office (E.P.O.) et le procès-verbal simplifié (P.V.S.)

Depuis le 1^{er} mars 2008, répondant au souhait du Parquet de Liège, la zone a constitué un service à part entière, composé d'un inspecteur principal OPJ expérimenté en matière judiciaire afin de traiter ce type de dossiers.

k. Circulaire du Ministre de la Justice du 16-07-2001 relative à l'enregistrement audiovisuel de l'audition des mineurs victimes ou témoins d'infractions

En ce qui concerne les auditions vidéo-filmées de mineurs d'âge, la zone de Hesbaye dispose de 2 membres spécialisés dans ce type de matière : 1 membre BLR et 1 membre polyvalent. Les locaux adéquats sont mis à disposition par la brigade judiciaire de la police locale de Liège.

I. Arrêté royal du 31 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police – article IV.II.40 – Mentorat

Les responsables des corps locaux de police ou des services de la Police Fédérale doivent accepter d'accueillir un nombre d'aspirants ou de participants aux cours pour un stage de formation dans leur corps ou service au prorata d'au moins 5 % des effectifs disponibles.

Face à un effectif disponible de 63 policiers, ce nombre est donc fixé à trois par an pour

la zone de Hesbaye.

Force est de constater qu'en moyenne ces dernières années la zone a accueilli 10 à 12 aspirants en stage par an. La zone dispose de 10 mentors opérationnels, sollicités tant par l'école de Liège, que celles de Namur et de Jurbise ou même par l'Ecole Nationale des Officiers.

La zone est également bien représentée au niveau des points de contact « recrutement » et est fortement impliquée en la matière.

m. FIPA (Full Integrated Police Action)

Notre zone de police participe aux FIPA (coordonnées par le Dirco) lorsque nous sommes confrontés au phénomène thématique développé au travers de l'action mise en place. Cela peut concerner par exemple des contrôles routiers, de la prévention contre les vols,...

En 2013, 311 heures ont été consacrées aux FIPA.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Contribution zonale au Plan National de Sécurité 2008-2011

En ce qui concerne le PNS 2008-2011, la ZP Hesbaye avait retenu les phénomènes prioritaires suivants dans son PZS 2009-2012 :

- les cambriolages dans les habitations ;
- l'insécurité routière :
- la consommation et le commerce de produits stupéfiants ;
- la délinguance juvénile ;
- les atteintes au cadre et à la qualité de vie.

Ceci représentait 5 des 13 phénomènes prioritaires du PNS.

En ce qui concerne ces priorités du domaine « sécurité », la zone a procédé :

- à la transmission au CIA des PV, RIR, RAR et DOS concernant le phénomène ; à la désignation d'un ou plusieurs policiers de référence ;
- 🖶 à la désignation d'un gestionnaire zonal des indicateurs et d'un responsable des méthodes particulières de recherche ;
- 🖶 à la participation aux concertations de recherches thématiques sous la tutelle du magistrat (enquêtes, bonnes pratiques, nouveau MO, ...);
- 📥 à la sensibilisation des inspecteurs de quartier :
- 🛓 à l'exécution de contrôles locaux et de contrôles interdisciplinaires planifiés aux endroits à risques, axés sur les secteurs et groupements à risques ;
- 🖶 à des enquêtes locales relatives aux marchands de sommeil, au mariage blanc, à l'abus de visa et à l'adoption de ressortissants de pays tiers à l'aide de questionnaires orientés:
- au suivi des targets ciblés en récoltant un maximum d'informations sur ces personnes selon les procédures établies ;
- 🖶 à la relance de l'effort en matière d'amélioration de la qualité des constats et du relevé des traces :
- 🖶 au renforcement de la cellule circulation au niveau des contrôles vitesse, par des moyens humains (1 inspecteur supplémentaire) et matériels (1 radar numérique et 11 boîtiers supplémentaires);
- 🖶 au développement de la collaboration avec les agents constatateurs et les fonctionnaires sanctionnateurs:

à veiller à l'uniformisation des différents règlements de police de chaque commune de la zone.

L'engagement de notre zone lors des actions dénommées « FIPA » (effractions habitations, vols à mains armée, bandes itinérantes, vols de métaux, traite des êtres humains) coordonnées par le Dirco de Liège est régulier, voire systématique.

La zone participe aussi à d'autres opérations de police supra locales à l'égard de personnes, de véhicules ou autres biens recherchés à la demande de la PJF.

Contribution au Plan National de Sécurité 2012-2015

Pour un résumé des principales recommandations du PNS 2012-2015, voir le point 2.4.

Il a été tenu compte du PNS pour la rédaction de ce plan zonal de sécurité, dans les aspects qui concernent la zone de police, des particularités que nous rencontrons sur la zone et des attentes de nos parties prenantes.

Parmi les phénomènes prioritaires en matière de sécurité du PNS, la zone de police de Hesbaye décide de retenir les suivants :

- les effractions dans les habitations
- la sécurité routière
- les nuisances sociales
- la traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle et économique) et le trafic d'êtres humains

Il faut préciser qu'on entend par nuisances sociales les phénomènes suivants : les incivilités, les conflits intrafamiliaux et de voisinage, les fraudes sociales, les nuisances publiques liées à l'usage de droque et d'alcool ainsi que la violence juvénile.

En ce qui concerne la sécurité routière, le Procureur du Roi, bien que signataire du présent plan, ne peut s'engager, pour des raisons de manque de moyens, à assurer une réponse pénale systématique que pour les phénomènes suivants : les grands excès de vitesse, la conduite sous influence de drogue ou d'alcool, les défauts d'assurance ou permis de conduire et les accidents avec lésions corporelles.

Les autres points mentionnés dans le PNS ne seront bien sûr pas mis de côté et seront intégrés dans le travail quotidien des membres du personnel de la zone. Dans le contexte actuel, une attention particulière sera consacrée au fonctionnement optimal des services de police et au bien-être du personnel.

Une collaboration avec la Police Fédérale a lieu en matière de sécurité routière (Police de la route WPR) et de traite des êtres humains (PJF).

Le PNS attire l'attention des services de police sur le phénomène préoccupant de l'**extrémisme** et de la **radicalisation** : « La détection et le suivi préventifs du processus de radicalisation en tant que terreau éventuel d'actes criminels et de terrorisme sont essentiels ».

La circulaire ministérielle GPI 78L du 31 janvier 2014 « relative au traitement de

l'information au profit d'une approche intégrée du terrorisme et de la radicalisation violente par la police » décrit la façon dont la police intégrée doit faire face à ce type de criminalité montante : les services de police locale ne peuvent se contenter d'une approche réactive mais doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires pour travailler de manière préventive et en collaboration avec des partenaires tels que la Police Fédérale, l'OCAM, le parquet local, les services de renseignement via des 'Local Task Forces' qui sont des plates-formes de concertation au niveau déconcentré, au sein desquelles les services de police et de renseignement échangent des informations et des renseignements sur la radicalisation violente et concluent des accords de coordination sur la collecte de ces informations. Le Directeur Coordonnateur joue un rôle essentiel dans cette coordination. Les CIA ont aussi une place prépondérante, vu leur fonction centrale dans le traitement de l'information, ainsi que DGJ et DAO.

En matière de terrorisme, d'extrémisme et de radicalisation, pour répondre au prescrit de la nouvelle circulaire GPI78L, la zone a sensibilisé le personnel et particulièrement celui de proximité à cette problématique.

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Diverses missions en faveur de tiers sont assurées par notre zone de police :

- La zone prête main forte aux huissiers de justice lorsque ceux-ci en expriment la demande, dans le cadre de leurs missions (saisies, ouvertures de portes, remises de pli, etc.), mais aussi les vérifications de domicile.
- Les Bourgmestres des communes de la Zone souhaitent la présence d'un membre du personnel à l'occasion des réunions des conseils communaux.
- Assistance et protection de personnes diverses tels VIP, délégués du Ministère de l'Agriculture ou de la Santé (vétérinaire),...
- ➡ D'autres services sont également assurés : services protocolaires (Fête Nationale, Armistice, ...), délégations lors de funérailles, représentations à des festivités scolaires,...
- Autres services à destination des communes : la rédaction des arrêtés de police concernant l'occupation de la voirie et le suivi des chantiers, les enquêtes en matière de changement d'adresse (inscription, radiation) et la verbalisation en matière de règlementation communale pour un suivi des sanctions administratives par les fonctionnaires sanctionnateurs, suivi et actualisation du plan général d'urgence et d'intervention; pour les services travaux et urbanisme : intervention d'urgence et/ou dans les éventuels cas litigieux afin de prévenir tout danger, rédaction des procès-verbaux en matière d'urbanisme à la demande du fonctionnaire délégué de la Région wallonne.
- Pour le gouverneur de province : la réalisation d'enquêtes suite aux demandes d'autorisation de détention d'arme des citoyens.
- Pour d'autres fonctionnaires : le renfort et appui occasionnel des fonctionnaires d'autres services spécialisés (douanes TVA inspection sociale ONEM ONSS affaires économiques et denrées alimentaires auditorat du travail).
- Transports en commun (TEC et SNCB) : contacts réguliers avec les responsables des transports en commun desservant nos communes (en cas de déviation d'itinéraire, difficultés de circulation et autres).
- Office des Etrangers : rédaction de rapports administratifs suite à l'interception d'un étranger.
- Ecoles : dans le cadre de la PLP 41, un contact privilégié a été instauré avec les directions des écoles secondaires (policiers de référence).
- Nous apportons un appui sécuritaire aux fonctionnaires des services des lois sociales lors de l'exécution des contrôles estimés dangereux.

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

Fin 2011, la zone de police a vécu un événement dramatique : une des policières a tué l'un de ses enfants et a blessé grièvement l'autre avant d'essayer de mettre fin à ses jours. L'année suivante, reconnue irresponsable de ses actes au moment des faits, elle se suicide en prison. L'enquête judiciaire entamée au moment des faits en 2011 incrimine le chef de corps ainsi que son adjoint pour harcèlement et traitements dégradants à l'encontre de l'intéressée. Complémentairement à cette procédure judiciaire, la Ministre de l'Intérieur a entamé une procédure disciplinaire à l'encontre du chef de corps. La zone est toujours dans l'attente d'une décision dans le cadre de cette procédure disciplinaire. En juin 2014, le tribunal correctionnel de Liège a condamné le chef de corps à 12 mois de prison avec sursis et son adjoint à 10 mois pour les incriminations précitées. Ils ont tous deux interjeté appel de cette décision, qui sera réexaminée par la Cour d'Appel de Liège en mars 2015.

Le caractère violent des faits ainsi que la forte médiatisation des événements ont plongé les collaborateurs de la zone dans un climat de tensions permanentes depuis 3 ans. Cet état de fait a encore été aggravé par les soutiens divergents des membres du personnel envers l'autorité, ce qui a créé des dissensions au sein des équipes et contribué à la mise en place d'un climat de travail malsain.

Suite à la maladie du chef de corps en place, l'adjoint a été désigné pour le remplacer. Cependant, il a démissionné de cette fonction peu après. Pour palier à l'absence de chef de corps, le Collège de police a désigné le Commissaire Jean-Marie Debroux comme faisant fonction. Il assure ce rôle depuis mai 2013.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Ressources humaines

Le personnel est essentiel au bon fonctionnement des services de police, et donc indispensable pour assurer un service optimal à la population et garantir l'excellence dans la fonction de police. Dans ce cadre, le bien-être des collaborateurs est une donnée cruciale. En effet, un personnel démotivé ne pourra pas s'impliquer correctement dans son travail et ne pourra pas fournir la qualité de service que les autorités, les partenaires ou la population sont en droit d'attendre de lui. De plus, le manque de motivation, et plus encore la démotivation, peuvent être source d'absentéisme, une situation bien connue de notre zone. C'est également une source de conflits et de stress qui favorise une dégradation du climat de travail et la qualité des relations internes comme externes.

Les graves événements qui se sont produits au sein de la zone et qui sont décrits ciavant ont mis à mal la mise en application continue du processus de management des collaborateurs. L'implication et la motivation des membres du personnel ne sont pas au beau fixe et ont beaucoup souffert du climat délétère qui s'est installé suite à ces événements dramatiques. Toutefois, le chef de corps ff tente de rétablir la confiance et la motivation des collaborateurs. Dans ce cadre, la communication occupe une place importante au niveau de la gestion des équipes. Le temps est à la restauration de la confiance entre les différents niveaux de la hiérarchie. En parallèle, la zone de police de Hesbaye est confrontée à diverses problématiques qui ont un impact sur la capacité disponible au niveau du cadre opérationnel.

La zone est composée d'un personnel relativement âgé.

Cadre officier: 1 officier a 50 ans, 4 ont entre 51 et 55 ans, 6 ont plus de 56 ans.

<u>Cadre moyen</u>: 1 INPP a entre 45 et 50 ans, 7 ont entre 51 et 59 ans, 1 a plus de 60 ans.

<u>Cadre de base</u>: 5 ont moins de 31 ans, 12 ont entre 31 et 40 ans, 21 ont entre 41 et 50 ans, 7 ont entre 51 et 55 ans et 6 ont plus de 56 ans.

Tous cadres confondus, 31 membres du personnel ont plus de 50 ans.

La **moyenne d'âge** du cadre de base est de 43 ans, celle du cadre moyen 54 ans, et celle du cadre officier est de 57. Quant au CALog, la moyenne d'âge s'élève à 43 ans.

La situation ne va probablement pas s'améliorer, au vu de l'arrêt n°103/2014 de la Cour constitutionnelle du 10-07-2014 relatif à l'âge de la pension du personnel des services de police. Les conséquences en terme opérationnel et budgétaires se feront ressentir encore pendant de nombreuses années si la situation reste telle qu'elle est.

Avant cet arrêt, 21 personnes pouvaient prétendre à une mise à la retraite avant le 31/12/2017. Suite à l'arrêt, seules 5 personnes pourraient encore partir en pension à la même date.

La zone connaît des problèmes de **capacité** du point de vue du personnel opérationnel : sur 71 membres (situation au 01/09/2014), 7 sont en exemption de longue durée :

- 1 membre du personnel pour cause d'accident de travail ;
- 1 sera pensionné le 1^{er} décembre 2014 et 1 autre le 1^{er} mars 2015.

De plus, à la date de rédaction du présent plan, 3 membres du personnel sont en disponibilité (dont 2 pour maladie grave et de longue durée – traitement payé à 100%).

Parmi ces exemptés de longue durée, se trouvent le chef de corps, son adjoint, le directeur des opérations, le directeur judiciaire, le responsable du service roulage et le chef d'un des postes déconcentrés. Ces fonctions clés sont très importantes pour le bon fonctionnement de l'organisation. Les nombreuses exemptions ont donc conduit à la désignation de remplaçants en interne, ceux-ci devant cumuler plusieurs fonctions.

De plus, 1 INP est en exemption complète liée à la grossesse et 1 INPP est en mitemps médical depuis 6 mois et cette situation risque de perdurer. A côté de cela, il faut ajouter 17 membres du personnel présentant des exemptions partielles (prestations de nuit, intervention, maintien de l'ordre, ...).

L'addition de tous ces problèmes (l'âge élevé et les exemptions totales ou partielles) entraîne un report du travail opérationnel sur les membres plus jeunes de la zone. En conséquence, ce personnel, en nombre restreint, accumule une fatigue physique et psychique qui entraînent à leur tour des exemptions.

Suite à cette situation, il est prévu de recruter 2 INPP dans le courant de 2015 pour palier au départ du responsable du service circulation et du directeur des opérations. La mise en place est prévue pour le 1er mars 2015. D'autres recrutements ne sont pas

envisageables pour l'instant, au vu de la modification du statut des pensions suite à l'arrêt cité plus haut. Une réflexion à plus long terme sur la capacité de la zone est difficile à mettre en place tant qu'il subsistera des incertitudes sur cette problématique des pensions.

Du point de vue du **personnel CALog**, la zone a connu une période difficile pendant laquelle 3 membres du personnel ont démissionné sans être remplacé immédiatement (2 contractuels APE et 1 statutaire – 1 niveau B responsable de l'informatique et de la logistique, 1 membre du personnel attaché à l'accueil du poste central et 1 niveau C chargé de l'encodage des prestations et de l'accueil). D'autre part, suite aux événements décrits plus haut, le conseiller en prévention et la personne de confiance ont démissionné de ce rôle. Pendant près d'un an et demi, la zone est restée sans conseiller en prévention interne et n'a toujours pas de personne de confiance (pour palier à cet état de fait, la zone a conclu un protocole d'accord avec le service externe de prévention Arista pour que celui-ci assure les missions de prévention interne pendant plusieurs mois). Toutefois, la zone a procédé au recrutement d'un niveau D APE à mi-temps pour assurer l'accueil au poste central début 2012. Ce membre du personnel a accepté de reprendre la tâche de conseiller en prévention en septembre 2013, ce qui a permis de l'engager à temps plein. La zone a également recruté un consultant ICT logisticien APE en septembre 2013. En janvier 2014 a été recruté un assistant qui a pour tâche l'encodage des prestations. Cet engagement est lié à une réorganisation de la Direction du personnel et de la logistique. Le transfert de points APE sur ces 2 engagements a permis la statutarisation d'un membre niveau D présent dans la zone depuis sa mise en place. En mai 2014, le conseiller chargé de la gestion du budget de la zone a pris sa pension et a été remplacé par un membre du personnel qui, à côté de ses tâches quotidiennes, assure l'élaboration du présent plan zonal de sécurité, en collaboration avec le chef de corps ff et la DPL.

Il faut signaler qu'un membre du personnel CALog gestionnaire fonctionnel est absent de longue durée suite à un accident du travail.

Il serait très utile que la zone puisse compter au sein de la direction du personnel sur un collaborateur possédant un diplôme de juriste, ou à tout le moins d'un collaborateur ayant une formation pointue en la matière, cela au vu de la complexité des dispositions statutaires à appliquer.

En matière d'appui à la politique, la zone ne possède pas les ressources suffisantes pour disposer d'un analyste stratégique ou d'un service spécifiquement orienté en matière de développement de la politique ; elle se contente de l'appui spécialisé du service de coordination et d'appui de la Police Fédérale.

Besoins et attentes des collaborateurs

Suite aux événements qui se sont déroulés fin 2011 et en 2012, et qui ont encore de l'impact aujourd'hui, un sondage interne a été réalisé auprès des collaborateurs. Les résultats sont décrits ci-après.

Source : Le sondage interne du personnel sur la charge psychosociale en 2013

Une enquête a été réalisée auprès du personnel de la zone en octobre 2013. L'objectif majeur de cette analyse était d'obtenir un aperçu global de la charge psychosociale au sein de la zone et de pouvoir identifier les éléments qui dans le travail pèsent sur les épaules des travailleurs. Sur base de ce screening, les aspects positifs et négatifs ont été dégagés et conduiront à un plan d'action concret en vue d'améliorer la situation.

Les collaborateurs ont été invités à remplir deux questionnaires, l'un quantitatif et l'autre qualitatif. Les participants devaient se positionner par rapport à 44 items qui portaient sur les grands axes de la charge psychosociale au travail (contenu du travail, conditions de vie au travail, relations de travail, conditions de travail). Pour chaque item, le participant devait cocher une case allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ». Le questionnaire qualitatif demandait aux participants d'identifier les 3 aspects les plus négatifs du travail et les pistes de solution qu'ils envisageaient pour remédier à ceci, ainsi que les aspects les plus positifs du travail.

Résultats

Les items perçus comme <u>les plus négatifs</u> par les membres du personnel sont (par ordre décroissant d'importance) :

- Le stress au travail (près de 70% des répondants)
- L'impact des tensions
- L'absence d'ambiance motivante
- L'épuisement au travail
- L'absence d'une collaboration constructive
- L'absence d'une répartition équitable du travail
- La présence de conflits anciens
- La méconnaissance d'une personne ressource en matière de VHMS¹⁹ (50 % des répondants)

Les 3 situations les plus problématiques relevées par les collaborateurs concernaient aussi bien le contenu du travail, que les conditions de vie au travail, les relations et les conditions de travail.

Un grand nombre des participants estiment avoir une charge de travail très élevée (Causes : mauvaise répartition, manque d'effectifs). C'est une source de stress et de démotivation. Certains collaborateurs pointent une absence de repères clairs et certains dysfonctionnements internes. Un manque de communication et un manque de répartition claire des tâches seraient également problématiques pour certains répondants.

Certains participants à l'enquête disent éprouver des difficultés d'ordre relationnel avec certains collègues.

Il est également fait mention d'horaires parfois compliqués dus à un manque d'effectifs et à un déficit au niveau du matériel dont ils disposent (véhicules et locaux).

Les <u>points positifs</u> mis en évidence par les collaborateurs sont premièrement les bonnes relations de travail avec les collègues (une bonne ambiance, de la solidarité, une bonne communication et un travail en équipes satisfaisant). Ils soulignent aussi le bon travail accompli par le chef de zone ff depuis son entrée en fonction. Arrivent en seconde place les aspects liés au contenu du travail (diversité, sentiment d'utilité, autonomie) et aux conditions de travail (horaires, pension anticipée).

_

¹⁹ Violence, harcèlement moral et sexuel au travail

<u>Suivi</u>

Le sondage auprès du personnel constituait une première phase. Les résultats de cette enquête devraient être répercutés au niveau du personnel dans le courant du premier trimestre 2015. Ensuite, une seconde phase pourra débuter dans laquelle des groupes de travail seront constitués afin d'approfondir les problématiques décelées à travers l'analyse et de trouver des pistes de solutions.

Formation – Développement des compétences

En matière de formation, il est très souvent donné une suite favorable aux demandes pertinentes de formations (notamment barémiques) et la hiérarchie ne rencontre habituellement pas de résistance lorsqu'elle en prend l'initiative. La conscience du besoin de formation est très largement répandue dans le chef du personnel de la zone comme dans celui des autorités.

Concernant l'important volet de la maîtrise de la contrainte et l'application de la circulaire GPI 48, la zone de police de Hesbaye, dès sa constitution, a mis sur pied un programme d'entraînement au tir, dispensé par cinq moniteurs.

Pour ce qui est de l'aspect « self-défense », la zone de Hesbaye organisait des séances régulières de maîtrise de la violence, dispensées par 3 moniteurs formés à cet effet. Mais suite au départ de 2 d'entre eux, la zone enverra un de ses membres en formation dans le courant de l'année 2015.

Concernant la mise en condition physique du personnel, la zone ayant tout à gagner à disposer d'un personnel en bonne forme physique, elle rembourse à ses membres (volontaires) les frais d'entrée à la piscine de Waremme.

La zone dispose également de 2 maîtres-chiens de patrouille dont 1 breveté moniteur, un troisième est actuellement en cours de formation.

Suite à la décision d'étoffer le service circulation et de créer une cellule 'motocycliste', 4 membres du personnel devraient suivre la formation d'agents motocyclistes en 2015.

La zone de Hesbaye est réputée pour son implication dans les sessions d'information 'recrutement'. Plusieurs de ses membres suivent régulièrement les mises à niveau dans cette matière et participent aux commissions de recrutement des aspirants.

Au niveau des mentors, la zone dispose d'un mentor 'officier', un 'cadre moyen' et 8 au niveau du 'cadre de base'. Ils sont régulièrement sollicités pour superviser les stages des élèves.

Respect et valorisation du personnel

Il est important que le personnel se sente valorisé. Le chef de corps ff adresse lorsqu'il le juge opportun une note reprenant ses motifs de satisfaction à l'égard du membre du personnel. Il exprime aussi par note des félicitations aux membres du personnel qui se sont distingués dans le cadre d'enquêtes et lors d'événements. De plus, les marques de reconnaissance et de satisfaction de la population et des autorités sont versées dans les dossiers personnels des fonctionnaires de police concernés.

MANAGEMENT DES MOYENS

Gestion financière

La Zone de Hesbaye, comme beaucoup d'autres zones du pays, est confrontée à une conjoncture économique difficile. Les incertitudes croissantes sur les moyens financiers dont les zones de police locale pourront disposer dans l'avenir ne laissent rien présager de bon pour les budgets des années à venir. Les subventions fédérales se réduisent à une peau de chagrin, et les communes doivent investir de plus en plus pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Néanmoins, cette situation difficile n'empêche aucunement une vision financière à moyen terme même s'il est illusoire de la voir concrétisée par des engagements politiques locaux fermes tant que durera cette instabilité.

Dans une zone où plus de 85% des dépenses sont des dépenses de personnel, la gestion financière future est très intimement liée à l'évolution structurelle de ce personnel.

La zone présente à ce niveau un surnombre de 5 commissaires par rapport au cadre dont 2 après l'application des dispositions légales relatives au «tapis rouge». Leur admission à la retraite dans les quatre ou cinq prochaines années devait progressivement dégager des moyens supplémentaires pour étoffer le cadre moyen actuellement en déficit d'effectifs. Malheureusement pour le budget, un arrêt de la Cour Constitutionnelle ²⁰ relatif aux âges de pension anticipée de certains membres du personnel remet tout cela en question. A l'heure de l'élaboration de ce plan, des discussions sont en cours avec le nouveau gouvernement fédéral afin de trouver une solution à ce situation qui, à côté de causer du tort aux policiers, pèsera lourdement dans la balance financière si la situation se maintient telle qu'elle est.

De plus, il ne faut pas se cacher que l'évolution des dépenses de personnel liée aux progressions barémiques et aux indexations salariales prend une tournure catastrophique. Les cotisations « pension » pour les membres du personnel statutaire ont également augmenté fortement ces dernières années pour atteindre 26,5% en 2014. Le pourcentage montera encore à 31% en 2015!

Pour les finances zonales : alors que les salaires sont en hausse de 6% environ l'an, le financement communal est théoriquement bloqué à 2% et le financement fédéral à moins de 2%. Dans ces conditions, si aucun refinancement significatif n'est opéré de toute urgence, il est à craindre que les impératifs financiers constituent un obstacle incontournable pour les objectifs à travers, notamment, un non-remplacement des départs naturels, voire un désengagement du personnel non-statutaire.

D'autre part, la zone s'efforce de maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau acceptable alors que, pourtant, l'évolution des prix (notamment des combustibles et carburants) suit elle aussi une courbe ascendante considérable.

Il faut également tenir compte des frais liés à l'amélioration et au renouvellement des équipements (véhicules, armes, parc informatique, ...) afin de maintenir une qualité de

 $^{^{20}}$ Arrêt de la Cour constitutionnelle n° 103/2014 du 10 juillet 2014 relatif à l'âge de la pension

services à la population d'un niveau acceptable.

La zone de Hesbaye étant une zone pluricommunale, nous disposons d'un service de comptabilité propre auquel est attachée une comptable spéciale régionale (2 jours par semaine). Les grandes lignes budgétaires sont déterminées en concertation avec le chef de corps ff et le service DPL. Les crédits budgétaires sont établis sur base des dépenses réelles de l'année antérieure et des projections de l'année suivante et sont ainsi le plus proche possible de la réalité.

Connaissances et technologie

En matière de télématique (ICT), garantir le fonctionnement, la maintenance et l'actualisation du parc informatique et radiophonique est une nécessité absolue.

La zone a consenti les investissements nécessaires en matière d'équipement radio ASTRID, avec contrat de maintenance. Le ratio en postes portatifs s'élève à 1,35 par membre du personnel. Il est prévu de remplacer les radios dans le courant des années 2015 et 2016.

Le parc informatique est performant. Le ratio en PC fixes est actuellement de 1,1 par membres du personnel, CALog compris.

Seuls certains membres des directions zonales disposent d'une connexion Internet.

La section de recherches a été dotée de logiciels performants avec formule d'abonnement à des mises à jour (.XRY et Mercure) permettant l'analyse des données téléphoniques (par ex : découvrir l'ensemble des données - n° d'appel, SMS, photos,... - se trouvant dans les mémoires d'un GSM saisi).

Matériel, infrastructure et services

Le renouvellement étagé annuellement et l'entretien minutieux du parc automobile sont des préoccupations de premier ordre. La zone dispose de 26 véhicules automobiles vieillissants, de six cyclomoteurs et de quatre vélos. L'entretien du charroi est entièrement géré par la zone. L'achat de 2 nouveaux combis pour l'intervention est planifié en 2015. Les deux autres seront remplacés l'année suivante également.

En plus de l'équipement de fonction de base, chaque membre du personnel est doté d'un gilet pare-balle ainsi que d'un parka et d'un polar de type « circulation », très efficaces en matière de visibilité. Il est prévu de remplacer les gilets pare-balles fin 2015 car ils arrivent à expiration.

L'armement est conforme aux prescriptions légales ; les pistolets 9 mm sont de marques différentes (héritage de la réforme) ; les membres du personnel d'intervention, après avoir suivi la formation adéquate, se sont vus remettre un nouveau pistolet Smith & Wesson. Les membres du personnel, ayant également suivi la formation adéquate, ont reçu une matraque télescopique.

Le commissariat central de Waremme offre les conditions matérielles minimales nécessaires à l'accomplissement des tâches opérationnelles et administratives suite à la construction d'une nouvelle aile sur deux étages, comprenant un garage pour dix véhicules, une cellule, des bureaux, deux vestiaires pour 30 personnes et une salle de réunion pour 30 personnes, et d'autre part la rénovation du rez-de-chaussée de l'actuel commissariat, comprenant l'embellissement des murs, sols et plafonds, la création d'un

sas de sécurité à l'accueil, de nouveaux WC pour le public et pour le personnel, la modernisation du réfectoire, le remplacement de l'installation électrique qui ne répondait plus aux normes de sécurité et l'acquisition de nouveau mobilier. Malgré les inévitables coûts des emprunts contractés, il ne fait aucun doute que ces investissements vont dans le sens d'une considérable amélioration de la qualité des services à la population et de l'image de marque de l'institution. Cela contribue également à l'amélioration des conditions de travail des membres du personnel.

Il est à noter que la plupart des administrations communales ont fait l'effort d'adapter leur infrastructure afin d'accueillir en leur sein un nombre de policiers plus important qu'auparavant.

La zone rétribue ainsi à chaque commune un loyer calculé sur base d'un prix au mètre carré, incluant le chauffage et le personnel d'entretien. Néanmoins, le commissariat de Crisnée fait l'objet d'une location auprès d'un particulier.

Le commissariat de Waremme a été cédé à la zone de police par bail emphytéotique.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

La zone n'a pas encore amorcé de démarches d'identification et de description de processus au sens strict.

La manière dont la zone fonctionne actuellement met en évidence un cloisonnement important entre les services, qui a fait perdre de vue que les processus ne sont pas le fait d'un service mais de différents services voire de l'ensemble du personnel.

Le chef de corps ff tente avec un regard neuf sur l'organisation de mettre en place, non sans mal, une série de mesures pour décloisonner les services et ainsi aller vers un changement en termes d'organisation du travail. Le profond ancrage de certains membres du personnel sur leur lieu de travail et l'attachement à leurs anciennes habitudes de fonctionnement constituent des freins importants à la réorganisation de la zone.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière interzonale, supralocale et internationale

Un fonctionnement zonal ne peut aboutir à un repli sur soi-même. Des impératifs d'efficacité d'économie et de solidarité avec d'autres zones et autorités nous conduisent à devoir développer des protocoles d'accord, dans les limites des prescriptions de la circulaire PLP27 (Intensification et stimulation de la coopération interzonale).

L'inventaire des protocoles policiers de l'arrondissement de Liège se trouve en ANNEXE 7. Les protocoles complets sont disponibles sur demande.

Coopération avec d'autres zones de police :

- avec la zone de police de Liège pour l'utilisation de leurs cellules en dehors des heures normales de bureau et le transfert des personnes arrêtées;
- avec les autres zones de la Province de Liège pour le renfort urgent en personnel

lors d'une catastrophe (plan mono disciplinaire provincial D3);

- avec la zone de police de la Basse-Meuse pour le renfort urgent en personnel en cas d'événement inopiné aux établissements de Lantin et de Paifve (MFO-1);
- 🖶 avec la zone d'Awans/Grâce-Hollogne en matière de plate-forme judiciaire ;
- avec les zones d'Awans/Grâce-Hollogne et d'Ans/Saint-Nicolas concernant un système de permanence 24 Hr/24 Hr en matière d'assistance aux victimes ;
- avec les zones d'Awans/Grâce-Hollogne et d'Ans/Saint-Nicolas en matière de renfort urgent des équipes d'intervention en cas de besoin et de constat d'accident impliquant un policier;
- avec la zone Hesbaye Ouest en matière de GPI48 et d'appui opérationnel au niveau des maîtres-chiens de notre zone et du service motocycliste de cette zone.

Une collaboration particulière avec la zone voisine néerlandophone de Sint-Truiden/ Gingelom/Nieuwenkerken est également développée dans le cadre de la traite des êtres humains.

Coopération avec la Police Fédérale :

- avec la Police Fédérale concernant l'orientation de l'effort de recherche en matière d'information en ordre public;
- avec la Police Fédérale et les autres zones de l'arrondissement de Liège pour la constatation d'un accident de roulage impliquant un policier affecté à une zone sur le ressort de celle-ci;
- avec la Police Fédérale et les autres zones de la Province de Liège en cas d'événements sur autoroutes ;
- ♣ avec le Dirco de Liège, les unités de la police de la route et de la police aéronautique, les zones d'Awans/Grâce-Hollogne, d'Ans/Saint-Nicolas, de Meuse-Hesbaye et de Flémalle concernant la direction opérationnelle de la discipline 3 par le Dirco de Liège pour tout déclenchement du PPUI « Liège-Airport »;
- avec le Dirco de Liège et les unités de police concernées en cas d'incident sur la ligne TGV;
- avec le Dirco de Liège, la police des autoroutes et les zones de l'arrondissement concernant l'état de l'alerte de police dans l'arrondissement judiciaire de Liège;
- avec le Dirco de Liège, les unités de la police de la route, des chemins de fer et de la navigation, les zones de l'arrondissement de Liège et de Huy concernant la direction opérationnelle des services de police lors d'un accident nucléaire à la centrale de Tihange;
- avec la Police Fédérale concernant le dispatching des équipages de la zone par le CIC provincial;
- 🖶 avec la Police Fédérale (DGR) en matière d'appui logistique ;
- avec la Police Fédérale (police de la route) en matière de contrôle poids-lourds lors de la campagne betteravière;
- avec les analystes stratégiques de la DCA de Liège : la zone peut compter sur les analyses réalisées par les analystes de la Police Fédérale lorsque le besoin s'en fait sentir ou lorsque des recherches plus spécifiques sont nécessaires ;
- 🖶 avec le SSGPI dans le cadre de la gestion financière des membres de la zone.

Coopération internationale :

La zone de police collabore au projet EMROD (Observatoire de la Délinquance au sein de l'Eurégio Meuse-Rhin). La zone fait appel régulièrement au service EPIC dans le cadre de demandes d'immatriculations de véhicules étrangers et de contrôles.

Autres:

🖶 avec les autorités judiciaires, les services de la Police Fédérale et les zones de police de l'arrondissement judiciaire de Liège, en matière de :

- TEH (traite des êtres humains)
- TERRO (Terrorisme)
- VMA et VMA-C (Vols à main armée cibles commerciales)
- o STUP
- o Car-jacking
- VQH (Vols Qualifiés Habitations)
- o Criminalité informatique
- Violences conjugales
- Réseau TAM
- o LI-ZERO

(CRA = Concertations de Recherche d'Arrondissement)

avec l'auditeur du travail (cellule d'arrondissement).

Il est à noter qu'en matière d'accident de roulage, lorsque les blessés sont transférés vers un hôpital hors zone, il a été pris pour principe que les devoirs d'alcoolémie restaient de la responsabilité de l'unité de constat.

Un réseau de concertation entre Chefs de corps de l'arrondissement, avec et sans la présence du niveau déconcentré de la Police Fédérale, a également été constitué. Cela permet un échange d'expériences fort intéressant, et d'adopter un point de vue commun sur certains thèmes.

Un même type de réseau a été mis place pour les dirigeants judiciaires, les accompagnateurs de processus, pour les collaborateurs chargés de l'assistance aux victimes, ainsi que pour les gestionnaires informatiques, les gestionnaires du personnel et de la logistique (au niveau de la province) et les conseillers en prévention.

2.7.2. Autre coopération protocoles type de avec partenaires non policiers et tiers

Le SRI et la Protection Civile sont des partenaires privilégiés de la zone de police.

Un contact quotidien existe avec les différents services communaux.

La zone ne dispose pas de partenariats locaux de prévention (PLP).

La zone de police collabore également étroitement avec les responsables du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme.

La zone est également partenaire du Plan de Cohésion Sociale que la Ville de Waremme développe avec la Région Wallonne.

Des agents de prévention et de sécurité (APS) désignés et équipés par la Ville de Waremme sont formés par des policiers de la zone pour assurer la sécurité aux abords des écoles.

Une collaboration existe avec les agents constatateurs en matière de sanctions administratives (SAC).

Le conseiller en technoprévention a des accords de coopération avec le SPF Intérieur. Des réunions ont régulièrement lieu dans le cadre de ce réseau.

La zone collabore avec le personnel chargé de la mobilité au sein de chaque commune en ce qui concerne les autorisations de chantiers, aménagements de voirie, ...

Un protocole d'accord existe avec la SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) en vue de recueillir les animaux errants découverts sur le territoire de la zone et dont le propriétaire ne peut être identifié.

Notre zone est attentive aux préoccupations du Conseil communal des enfants et du Conseil consultatif des seniors en matière de sécurité.

Une collaboration existe également avec le Syndicat d'initiative de la Ville de Waremme, les associations de commerçants, les ADL (Agences de Développement Local), ainsi qu'avec les diverses et multiples associations sportives, culturelles, caritatives ou autres de la zone.

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

2013 sert ici d'année de référence. Les chiffres mentionnés ci-dessous sont issus de l'encodage journalier des prestations effectuées dans l'application informatique « GALoP²¹». Il est à souligner que ces chiffres ne tiennent pas compte des heures prestées par le chef de zone.

En 2013, le cadre opérationnel était déficitaire de 2 personnes (68/70), le cadre administratif et logistique était déficitaire de quatre personnes (12/16).

En 2013, le nombre d'heures supplémentaires prestées par le personnel opérationnel s'élevait à 2.588 heures.

Le tableau ci-dessous reprend le total des heures prestées (hors celles du chef de zone), ainsi que la répartition de ces heures en 2 catégories : total des activités et total des indisponibilités.

	Année de référence 2013	
	Total heures	Pourcentage
TOTAL ACTIVITES	107.785:20	68,92 %
TOTAL INDISPONIBILITES	48.603:56	31,08 %
GLOBAL	156.389:16	100,00 %

Tableau 9 : Répartition des heures prestées en 2013

Le tableau ci-dessous reprend toutes les heures prestées par le personnel de la zone, réparties par activités, et le pourcentage correspondant à chaque activité en fonction de la capacité disponible.

Remarques:

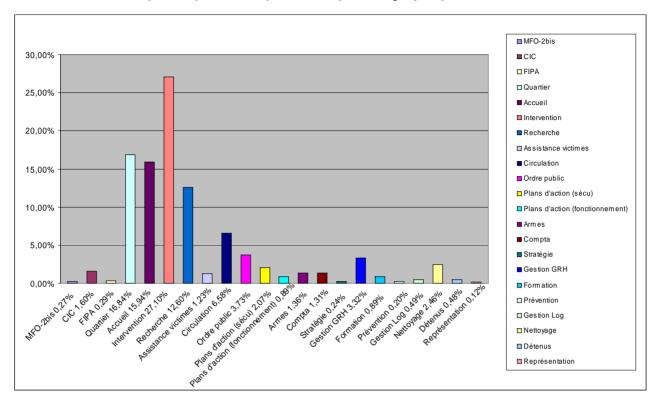
^{*} la capacité totale disponible = 100 %, à savoir : la capacité totale de la zone moins la capacité indisponible (maladies, congés, détachement out)

^{**} Remarque : suite aux divers problèmes rencontrés au sein de la zone, l'élaboration du plan zonal n'a pu débuter qu'à partir du 1er juin 2014.

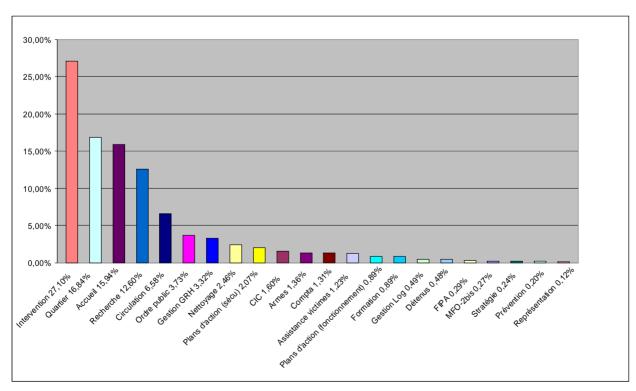
²¹ GALoP = Gestion Administrative de la Logistique et du Personnel

		Année de réfe	érence (2013)
		Heures	% de la capacité disponible
Contribution	Missions fédérales :		
fédérale	- Ligne de crédit MFO-2 bis	287	0,27%
	- Participation au CIA (LPI, art. 105bis)	0	
	- Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée hors des zones (MFO-4 : point2.2)	0	
	- Participation au CIC (LPI, art. 96bis)	1.721:54	1,60%
	Contribution de la police locale aux phénomènes de sécurité prioritaires du PNS nécessitant une approche intégrée (collaboration avec la Pol Fed) - FIPA	311	0,29%
	Réquisitions fédérales du Ministre de l'Intérieur (LPI, art.64)	0	
	Sous-total contribution fédérale	2.319:54	2,15%
Déploiement	Travail de quartier	18.148:55	16,84%
local	Accueil	17.177:40	15,94%
	Intervention	29.215:10	27,10%
	Recherche et enquête locales	13.577:35	12,60%
	Assistance aux victimes	1.324:35	1,23%
	Circulation et contrôle de la circulation	7096:40	6,58%
	Autres fonctions de base du service de police (Service d'ordre public local)	4015:45	3,73%
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (sécurité & qualité de vie)	2226:55	2,07%
	Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers)	956:10	0,89%
	Service Armes	1.466:30	1,36%
	Sous-total déploiement local	95.206	88,33%
Stratégie et politique	Préparation et développement du PZS	Voir remarque**	0,00%
	Préparation et développement du budget de police	1.417	1,31%
	Réunions stratégiques	259:45	0,24%
	Sous-total stratégie et politique	1.676:45	1,56%
Management	Tâches/missions liées à la gestion	3575:10	3,32%
des collaborateurs	Formation/Training/Développement des compétences (autres que « Capacité affectée aux plans d'action/projets (service et fonctionnement policiers) »	957:36	0,89%
	Conseiller en prévention	219:35	0,20%
	Sous-total management des collaborateurs	4.752:21	4,41%
Management	Tâches/missions liées à la gestion	532:45	0,49%
des moyens	Sous-total management des moyens	532:45	0,49%
Divers	Techniciennes de surface	2.652:20	2,46%
	Transfert de détenus – prestations Palais	516:15	0,48%
	Représentation	129	0,12%
	Sous-total divers	3.297:35	3,06%
Capacité totale disponible de la zone		107.785:20	100% *

Ce tableau de capacité peut se représenter par les graphiques suivants :



Graphique 20 : Analyse de la capacité - Année 2013 Personnel opérationnel et civil - 107.785:20 heures (Indisponibilités et Chef de zone exclus)

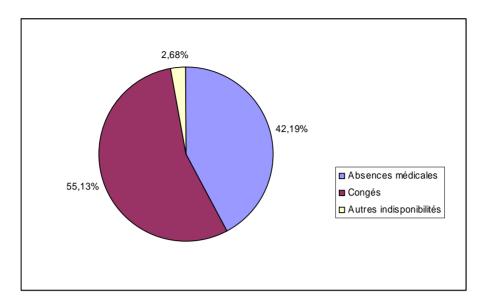


Graphique 21 : Analyse de la capacité - Année 2013 – Classement par ordre décroissant Personnel opérationnel et civil - 107.785:20 heures (Indisponibilités et Chef de zone exclus)

Le tableau de capacité ne prend pas en considération les divers congés octroyés, les absences pour motif médical, les dispenses de service (ex : don de sang ou dans le cadre de la mobilité) et les absences pour motif syndical.

A titre d'information, en 2013, ces absences se chiffraient à 48.603 Hr 56 min (soit env 31% du total général des heures prestées qui est de156.389 Hr 16 min (heures du chef de zone exclues)), réparties comme suit :

	Personnel Ops + CALog	% des heures d'indisponibilité
Absences médicales	20.504:29 Hr	42,19%
Maladies	19.685:00 Hr	40,50%
Prestations réduites	771:24 Hr	1,59%
Visites médicales	48:05 Hr	0,10%
<u>Congés</u>	26.794:12 Hr	55,13%
Jour férié	4.818:00 Hr	9,91%
Congé de vacances	20.334:00 Hr	41,84%
Congé de substitution	885:36 Hr	1,82%
Congé de circonstance	479:12 Hr	0,99%
Congé exceptionnel force majeure	277:24 Hr	0,57%
Autres indisponibilités	1.305:15 Hr	2,68%
Dispenses de service	132 Hr	0,27%
Activités syndicales	1.126:09 Hr	2,32%
Détachement out local	39:30 Hr	0,08%
Autres	7:36 Hr	0,01%
TOTAL	48.603:56 Hr	100 %



Graphique 22 : Répartition des indisponibilités

A titre de comparaison, en 2007, les heures d'indisponibilités se chiffraient à 31.527 Hr (soit 20,16% de la capacité disponible, qui était de 156.361 Hr). En 2013, le nombre d'heures d'indisponibilités a augmenté significativement.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par la situation décrite au point 2.6.2 « Management des collaborateurs ».

CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents– Evaluation et leçons à tirer

Au vu de la situation décrite au point 2.6.2, le suivi des objectifs stratégiques du plan 2009-2012 n'a pas pu être mené de façon optimale. Néanmoins, les considérations suivantes peuvent être exprimées :

En ce qui concerne le domaine de la sécurité, le Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 avait retenu les priorités suivantes :

- Maîtriser le phénomène des cambriolages dans les habitations
- Maîtriser l'insécurité routière
- Maîtriser le phénomène de consommation et de commerce de produits stupéfiants
- Maîtriser le phénomène de la délinquance juvénile
- Maîtriser le phénomène des atteintes au cadre et à la qualité de vie

En ce qui concerne le domaine du service policier et de son fonctionnement, le plan zonal de sécurité 2009-2012 avait retenu les priorités suivantes :

Accroître notre implication dans l'utilisation de la contrainte

Effectifs

Le plan de recrutement du personnel opérationnel a été mené à bonne fin ; le cadre est maintenant complet. Néanmoins, il faut tenir compte de la problématique décrite au point 2.6.2.

Vols dans les habitations

Les vols dans les habitations restent le phénomène le plus préoccupant. Depuis 2011, le phénomène a <u>fortement augmenté</u> : 40% sur la période 2011-2013.

Les vols par effraction dans les habitations sont principalement dus à des bandes organisées ou itinérantes issues des pays de l'Est.

Les vols commis par des auteurs locaux sont très souvent à mettre en relation avec la toxicomanie.

Pour ce qui est des vols dans les bâtiments publics et dans les commerces, les chiffres sont constants depuis quelques années.

En matière de prévention, notre zone organise la campagne « La police veille ». En matière de technoprévention, la zone recontacte quasi systématiquement les victimes.

Des actions à plus grande échelle, en collaboration avec la Police Fédérale, sont mises sur pied. Elles ont pour but de lutter notamment contre ce genre de phénomène (FIPA).

Stupéfiants

Malgré une légère amélioration, la consommation de stupéfiants est toujours présente sur notre zone. Il reste énormément de travail à faire dans ce domaine, d'autant plus que la forte population scolaire présente dans les établissements situés sur le territoire de notre zone nous oblige à rester vigilants en la matière. Les travailleurs sociaux de la zone ont un rôle important à jouer en matière de prévention.

Les jeunes doivent être informés correctement sur la législation et les dangers des produits par du personnel spécialisé.

A cet égard, une collaboration étroite avec le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme a été mise sur pied. Celui-ci fait appel à l'AMO (Aide en Milieu Ouvert), au service « A l'écoute des jeunes », ainsi qu'aux agents de prévention du Plan de Cohésion Sociale de la région Wallonne afin de l'aider dans sa tâche.

Sécurité routière

La vitesse excessive dans certains lieux de passage est réprimée par des contrôles radar de plus en plus nombreux. Le service radar s'est renforcé, tant en personnel qu'en matériel.

Le nombre d'infractions constatées en la matière est ainsi passé de 2455 en 2010 à 4877 en 2013, soit une augmentation de 13,42 % sur 4 ans.

On note une amélioration au niveau des accidents, comme en témoigne le tableau repris au chapitre 2 'Scanning et analyse'. Il faut toutefois rester vigilant en la matière car le début 2014 a été particulièrement meurtrier sur nos routes (4 accidents mortels).

La sécurité aux abords des écoles continue d'être quotidiennement assurée à la fois par des policiers et des surveillants habilités.

Environ cinq fois par an, un stand de prévention routière avec présence de la piste d'éducation et de la voiture tonneau est tenu à l'occasion de diverses manifestations à caractère familial.

Atteintes au cadre et à la qualité de vie

Celles-ci ont été suivies avec une attention particulière par les inspecteurs de quartier lors de leur travail journalier. Les effectifs ont été orientés vers les lieux où les rassemblements de jeunes sont perçus comme dérangeants.

Un règlement harmonisé pour l'ensemble des neuf communes de la zone a été mis en œuvre, avec à la clé l'application des sanctions administratives communales (SAC).

Le nombre d'incidents dans les soirées dansantes est en très nette diminution, on peut dire que le phénomène est jugulé, mais la violence reste latente et est surtout le fait de personnes extérieures à la zone. Le travail des éducateurs de rue à cet égard est appréciable.

A l'occasion de ces soirées, l'accès des mineurs de moins de 16 ans non accompagnés par une personne responsable est régulé.

Délinguance juvénile

Par des patrouilles de surveillance aux heures de sortie d'école à certains endroits,

notamment à la gare de Waremme, les phénomènes dérangeants de rassemblements de jeunes ont diminué.

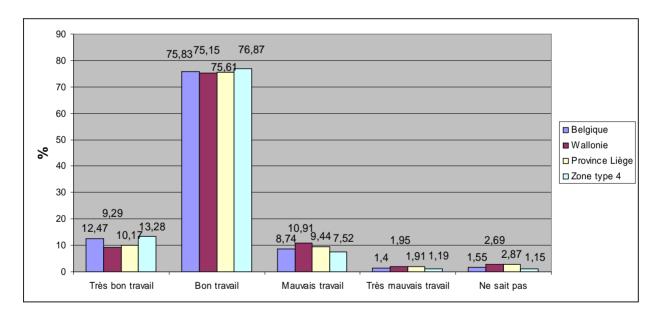
Insécurité subjective au sein de la zone

Un sondage de la population a été lancé en collaboration étroite avec le responsable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme en 2011. 70% des citoyens ayant participé à l'enquête se sentent « jamais » ou « rarement » en insécurité.

Communication

Cet aspect est traité au chapitre 4 ci-après.

Selon le sondage qui a été réalisé auprès de la population de la zone de Hesbaye en 2011, le pourcentage de répondants qui estiment que les policiers de la zone font du « bon » voire du « très bon travail » est de 62.5%. Ce chiffre est inférieur aux moyennes des niveaux fédéral, régional, provincial et des zones de type 4. Il faut cependant remarquer que 31% des répondants à l'enquête zonale ont répondu « ne pas savoir ».



Graphique 23 : Comparaison du pourcentage de répondants qui considèrent que la police fait du « bon » ou du « très bon » travail

3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Le Conseil zonal de sécurité s'est réuni le 21 novembre 2014 et a fixé les objectifs prioritaires des quatre prochaines années sur base d'une présentation des données chiffrées des principaux phénomènes liés à la sécurité objective et subjective au sein de la zone de police de Hesbaye.

Au terme de la réunion, le Conseil zonal a retenu quatre phénomènes prioritaires qui feront chacun l'objet d'une attention particulière des forces de police, et seront repris dans les objectifs stratégiques mieux décrits ci-dessous. Un cinquième objectif stratégique relatif à la motivation des collaborateurs vient s'y ajouter.

D'autre part, une des normes de fonctionnement n'étant pas atteinte, il fallait l'inclure dans les objectifs stratégiques.

Un tableau quant à l'argumentation et à la synthèse des choix en matière d'objectifs stratégiques se trouve en ANNEXE 8.

Les phénomènes prioritaires retenus en matière de sécurité et qualité de vie sont :

- les effractions dans les habitations
- la sécurité routière
- les nuisances sociales
- la traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle et économique) et le trafic d'êtres humains

Le nombre d'objectifs stratégiques en matière de sécurité a été volontairement limité à quatre afin de pouvoir assurer la réalisation effective ainsi qu'un suivi adéquat de ces objectifs.

3.2.2. Les objectifs stratégiques

Normes minimales de fonctionnement

Une des normes minimales de fonctionnement n'est actuellement <u>pas</u> atteinte dans notre zone : il s'agit de la fonctionnalité « Circulation ». C'est pourquoi nous la reprenons dans nos objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 1 :

NOUS SOUHAITONS ATTEINDRE LA NORME MINIMALE DE FONCTIONNEMENT POUR LA FONCTIONNALITE « CIRCULATION »

Comme mentionné au point 6.2.1, la zone de Hesbaye dispose d'une section « radar » à fonction exclusive, composée de trois membres opérationnels. Les autres fonctionnalités participent également à atteindre la norme minimale de fonctionnement, mais cela n'est pas suffisant à l'heure actuelle.

Mesures envisagées pour satisfaire aux normes :

Un projet est en cours afin d'étoffer cette cellule par deux motards. Les budgets ont été débloqués afin d'acheter 2 motos en 2015 et d'équiper 4 membres du personnel qui pourront former 2 équipes de 2 motards.

Les tâches de ce service seront :

- contrôles 'circulation' réguliers (alcoolémie quotidiennement, vitesse avec interception, cyclomoteurs, poids-lourds (tachygraphe, tonnage, ADR, arrimage, ...), charroi campagne betteravière et autre, véhicule immatriculé à l'étranger);
- sécurisation aux abords des écoles :
- patrouilles préventives et éducatives en matière de roulage (stationnement, GSM, ceinture, ...);
- patrouilles répressives en matière d'assurance, de conduite sous influence, de contrôle technique, d'amendes impayées, ...;
- 🕌 patrouilles de sécurisation et fluidité de la circulation aux heures de pointe ;
- constats d'accidents ;
- interventions en matière de roulage (véhicule gênant, embarras de voirie, dégradations de chaussée, ...);
- urenfort Permanence Mobile en cas d'intervention le nécessitant ;
- surveillance des chantiers ;
- courses cyclistes ;
- escortes lors de manifestations (fête du vélo, joggings, cortège Halloween, processions, randonnées, ...);
- 🖶 service d'ordre (brocante Crisnée, Beach volley, braderies, marchés) ;
- patrouilles préventives en matière de vols habitations la « Police Veille » ;
- patrouilles de surveillance et de prévention vols (grandes surfaces et commerces notamment en période de fêtes de fin d'année);
- campagne BOB;
- FIPA.

Les avantages d'un tel service sont énumérés ci-dessous :

- 🖶 occupation du terrain plus importante = visibilité accrue de la zone ;
- impact dissuasif important sur les usagers ;
- 🕌 sentiment de sécurité de la population renforcé ;
- 🖶 facilité de déplacement en cas d'interventions urgentes ;
- présence plus importante sur les grands axes ;
- facilité d'interception ;
- spécialisation du service.

L'agrandissement du service roulage devrait permettre d'atteindre la norme sans trop de difficulté.

Sécurité et qualité de vie

Explications quant au choix des objectifs stratégiques en matière de sécurité et qualité de vie

Les données objectives chiffrées ont évidemment joué un rôle important dans le choix des priorités, mais les données subjectives ont également été examinées en regard de leur impact notamment au niveau de la population (charge psychologique par exemple) ou de leur évolution au cours du temps, mais aussi des tendances futures pour lesquelles on a déjà pu avoir un aperçu sur la première partie de cette année 2014.

C'est ainsi que le 1^{er} phénomène qui a retenu notre attention est celui des **cambriolages dans les habitations**, qui représente un nombre conséquent de faits sur les dernières années et qui est en augmentation constante. Cette problématique est également considérée comme préoccupante par la population.

Le second phénomène jugé d'importance sur le territoire de la zone est **l'insécurité routière**. La population ainsi que les autorités se sentent très préoccupées par cette problématique. Il est vrai que le nombre de tués sur les routes de notre zone est très faible (et est même de 0 pour 2012 et 2013), mais la vigilance est de mise, au vu des chiffres déjà alarmants pour le début 2014 (4 morts).

Les **nuisances sociales** constituent une préoccupation majeure et récurrente de la population, mais aussi des autorités des différentes communes de notre zone. De nombreux thèmes se trouvent concernés par ce vocable, et ont un impact particulièrement fort sur la population.

La **traite des êtres humains** ne représente pas un phénomène préoccupant en nombre de faits, mais est particulièrement grave par la nature même de ce phénomène. La zone disposant d'une dizaine de bars à prostitution sur son territoire, cette problématique mérite d'être reprise dans nos objectifs prioritaires.

Objectif stratégique 2 :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER LE PHENOMENE DES CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS

LEADERSHIP

- Dégager la capacité opérationnelle nécessaire pour atteindre l'objectif
- Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet et sur les résultats obtenus
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants, notamment financiers
- Mettre en place et responsabiliser les pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Tenir compte des recommandations du groupe de travail intégré arrondissemental « Vols Habitations »

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Participer au groupe de travail au niveau de l'arrondissement
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec un groupe de travail ad hoc, définissant des objectifs opérationnels clairs et précis
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise
- A cet effet, procéder à une mesure performante et à un suivi *journalier* au moyen de l'outil InfoSuite du SICA; *bimestriel* au moyen du baromètre de la criminalité du service CGOP/B et *annuel* au moyen de l'analyse arrondissementale de la sécurité
- ♣ Pouvoir bénéficier d'une cartographie pour l'aide à la décision
- Sensibiliser la population aux mesures de prévention
- Recontacter et assurer systématiquement le suivi des victimes

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (Crimis, Plans de sécurité, Technoprévention, ...) afin d'obtenir de leur part le plus grand professionnalisme possible au niveau des constatations et du suivi du dossier
- Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (DB, complétude de l'ISLP...)
- ♣ Développer une communication interne active ; dans ce cadre, réaliser un feedback régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
- Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du PV, du suivi des victimes (empathie), de l'enquête, de la technoprévention
- ↓ Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent.
- Sensibiliser les collaborateurs (principalement les inspecteurs de quartier) à l'importance de la promotion de la technoprévention tant auprès des victimes qu'auprès de la population en général
- 4 Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier
- Améliorer la qualité des constats et des encodages en BNG en vue de cerner la réalité du phénomène, le modus operandi et de favoriser les chances d'élucidation

MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation du personnel
- Continuer à dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareil photographique, matériel informatique, matériel de démonstration et folders en matière de technoprévention, ...)
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats...
- ♣ Décrire et/ou mettre en place des processus d'appui efficaces
- La zone dispose d'une valise « technoprévention »
- Demander et obtenir le plus souvent possible l'appui du labo de la Police Fédérale
- Solliciter l'appui du Corps d'Intervention (CIK) de la Police Fédérale pour effectuer des patrouilles orientées vers les quartiers à risque

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène

- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire au corps de police et travailler dans le phénomène de manière transversale
- A cet effet, décrire les processus primaires touchant à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes (prévention → VOL → plainte → constat → enquête → assistance aux victimes → revisite → suivi...)
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes du processus
- ♣ Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...); à cet effet :
 - Procéder à des premières constatations de qualité, soit :
 - rechercher méticuleusement toute trace pouvant permettre l'identification des auteurs de vols, protéger les traces trouvées en attendant l'intervention du laboratoire technique et scientifique de la PJF
 - retranscrire de manière claire, précise et complète dans un procès-verbal les renseignements qui ont été recueillis lors des constatations
 - effectuer une enquête de voisinage de qualité dans les meilleurs délais
 - réaliser systématiquement des photographies et des relevés de qualité des traces
 - compléter consciencieusement la notice individuelle des personnes suspectées de vol
 - Informer le plus rapidement possible la PJF Liège des interventions et enquêtes menées en matière de vols dans les habitations, lorsque les investigations pourraient laisser penser que les auteurs sont de type «itinérant»
 - Recueillir un maximum d'informations dans cette matière et assurer une diffusion rapide vers les services intéressés
 - Recenser les auteurs itinérants établis sur la zone de police et communiquer les renseignements au SICA
 - ° Alimenter:
 - la DB "Alias" en présentant systématiquement tous les suspects et auteurs de vols de type « itinérant » interpellés au laboratoire de la PJF Liège
 - la DB "Bijoux" en contrôlant régulièrement les commerces de rachat d'or et de bijoux
 - la DB "Vols" afin d'informer, dans les meilleurs délais, les autorités judiciaires et les différents services de police des vols commis dans les habitations et commerces :
 - Maintenir un réseau de personnes de référence dans la lutte contre les vols dans les habitations et veiller à ce que ces personnes participent aux Concertations de Recherche d'Arrondissement afin d'échanger régulièrement les informations opérationnelles dans ce domaine

PARTENAIRES

- Le SPF Intérieur (SLIV = Direction Sécurité Locale Intégrale)
- Le Parquet
- Le SICA (pour l'image locale du phénomène)
- Les services de la Police Fédérale (approche intégrée) (PJF et DCA (pour l'image locale du phénomène))
- Les autres zones
- La CPPC (Commission provinciale de prévention de la criminalité)

- Le conseiller en technoprévention
- Les autorités administratives
- Les services communaux
- La presse
- Le conseil consultatif des seniors
- Le citoyen

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Appréciation du sentiment d'insécurité (approche subjective) : moniteur, sondages, ...
- Indicateurs (approche objective): Nombre de cambriolages, de tentatives, d'interpellations, d'appuis du Labo, de (re)visites, de RIR, de nouvelles habitations, de campagnes d'information, de demandes de surveillance d'habitations, d'interventions de technoprévention, d'heures prestées dans le phénomène en prévention, dissuasion, enquête, suivi...; Evolution du nombre de faits
- Outils de suivi : Galop, ISLP, chiffres ICAL ou CGOP/B, InfoSuite, analyse annuelle
- Fréquence de mesure : journellement, bimestriellement, annuellement...
- Estimation de la capacité à engager/engagée : libre et/ou réorientée

Objectif stratégique 3 :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER L'INSECURITE ROUTIERE

L'objectif des Etats Généraux de la Sécurité Routière est d'atteindre un nombre de tués sur nos routes de maximum 420 personnes en 2020. Dans ce cadre, nous souhaitons contribuer à améliorer la sécurité routière dans notre zone et diminuer le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles, en luttant notamment contre la conduite sous influence et la vitesse excessive, ainsi que le défaut d'assurance.

LEADERSHIP

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
- ↓ Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- ♣ Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants, notamment financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés
- Faciliter le développement des connaissances spécifiques

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Contribuer à atteindre les objectifs visés par les Etats Généraux de la Sécurité Routière
- Eduquer les jeunes usagers de la route
- Assurer une répression sélective et modulée en matière de stationnement irrégulier
- Assurer une présence visible aux endroits et moments critiques
- Poursuivre les contrôles répressifs en matière de vitesse

- Etablir un plan d'action réaliste et orienté résultats, plan d'action définissant des objectifs opérationnels clairs et précis et s'intégrant dans la Convention de sécurité routière fédérale
- Impliquer tous les partenaires responsables de la gestion de la voirie et de la sécurité routière : Région Wallonne, communes
- ♣ Participer aux campagnes de prévention à tous niveaux
- Augmenter le risque subjectif de se faire contrôler en développant une communication externe active
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise
- A cet effet, pouvoir bénéficier de données statistiques pour procéder à une mesure performante et à un suivi régulier
- Pouvoir bénéficier d'une cartographie pour l'aide à la décision

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Renforcer le service roulage
- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi (nouvelles dispositions du code de la route, ...)
- Sensibiliser tous les membres du personnel à cette problématique (et pas seulement ceux du service roulage)
- Encourager les collaborateurs à adopter eux-mêmes un comportement exemplaire sur la route (valeur d'exemple pour les citoyens)
- Assurer le suivi de la qualité des constats et des procès-verbaux
- Pour renforcer la motivation, développer une communication interne active et réaliser des feed-back réguliers des résultats

MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Former des surveillants habilités
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats, ...
- ♣ Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareil photographique, matériel informatique, matériel de constat, ...)
- Maintenir l'équipement à un niveau performant
- Collaborer avec la Police Fédérale pour organiser des contrôles de plus grande envergure et/ou plus spécialisés (ex poids-lourds)

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
- ♣ Travailler dans le phénomène de manière transversale
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes du processus

PARTENAIRES

La Région Wallonne – SPW mobilité

- Le Parquet
- La Police fédérale (dont WPR, DCA)
- ♣ L'IBSR
- Centrex
- La CPPC (Commission provinciale de prévention de la criminalité)
- Les Autorités administratives
- Les agents constatateurs et les fonctionnaires sanctionnateurs
- Les services communaux (travaux)
- Les écoles
- L'APPER (Association de parents pour la protection des enfants sur la route)
- L'ASBL « 10 de conduite »
- 💺 La presse
- Les comités de quartier, les associations de commerçants
- Le conseil consultatif des seniors, le conseil communal des enfants
- Le citoyen

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) : moniteur, sondages...
- Indicateurs (approche objective): nombre d'accidents avec lésions corporelles, avec conduite sous influence, nombre de tués et de blessés graves ou légers, d'heures prestées en prévention ou en dissuasion (contrôles), nombres de test haleines, d'excès de vitesse, de défauts d'assurance, ...
- Outils de suivi : statistiques roulage du service radar, ISLP, chiffres CGOP/B (baromètre de la sécurité routière), analyse annuelle
- Fréquence de mesure : journellement, mensuellement, trimestriellement, annuellement...
- Estimation de la capacité à engager/engagée : libre et/ou réorientée

Objectif stratégique 4 :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER LE PHENOMENE DE TRAITE DES ETRES HUMAINS

LEADERSHIP

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
- ↓ Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- ♣ Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants, notamment financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Etablir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec un groupe de travail ad hoc
- Maintenir le réseau de contacts avec les partenaires internes et externes : communes concernées, inspection lois sociales, services sociaux, ...
- Participer aux opérations multidisciplinaires de contrôles au sein de l'arrondissement

- Promouvoir la rédaction de RIR
- Tenter de détecter, d'identifier et de mettre fin aux réseaux de traite des êtres humains
- Appliquer les articles du Règlement Général de Police relatifs à l'enregistrement du personnel des bars à prostitution
- Rechercher la collaboration de l'enquêteur spécialisé Ecofin de la section TEH de la PJF lorsque la détection et la poursuite d'infractions liées à la TEH exploitation économique et sexuelle peuvent induire la recherche de patrimoine ayant permis ou résultant de ces infractions
- Maintenir la collaboration avec les zones voisines concernées par le phénomène (ZP Awans/Grâce-Hollogne et ZP Sint-Truiden/Gingelom/Nieuwenkerken)
- Faire face aux faits criminels et délictueux induits par cette problématique.
- Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi
- Développer une communication interne active ; dans ce cadre, réaliser un feedback régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
- Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent

MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Libérer du temps pour effectuer des contrôles réguliers

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire au corps de police et travailler dans le phénomène de manière transversale
- ♣ Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi...)
- Réduire le temps d'attente entre les différentes étapes de processus

PARTENAIRES

- Le Parquet
- L'auditorat du travail
- La Police judiciaire fédérale
- Les Autorités administratives
- L'inspection des lois sociales
- Les services sociaux

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs (approche objective) : nombre global d'heures consacrées au phénomène en prévention, dissuasion, enquête, suivi..., nombre d'arrestations
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) : moniteur, sondages...

- Outils de suivi : nombre de participations à des opérations multidisciplinaires de contrôles, nombre de RIR rédigés, nombre d'enquêtes ouvertes, nombre de suspects identifiés/arrêtés, nombre de victimes
- Fréquence de mesure : trimestriellement, annuellement
- Estimation de la capacité à engager/engagée : libre et/ou réorientée

Objectif stratégique 5 :

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER LE PHENOMENE DES NUISANCES SOCIALES

Il faut préciser qu'on entend par nuisances sociales les phénomènes suivants : les incivilités, les conflits intrafamiliaux et de voisinage, les fraudes sociales, les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et d'alcool ainsi que la violence juvénile.

LEADERSHIP

- Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
- ↓ Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Communiquer/rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants, notamment financiers
- Mettre en place et responsabiliser les bons pilotes/chefs de projet formés et motivés

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Prévenir, détecter et limiter la délinquance juvénile et le sentiment d'insécurité pouvant en découler
- Promouvoir une approche intégrée du phénomène avec le milieu socio-préventif, tout en respectant la spécificité et les règles déontologiques de chaque intervenant
- Participer à la plate-forme coordination « jeunesse » de Waremme et être à l'écoute des directions d'école
- Entretenir et approfondir les partenariats privilégiés avec le responsable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme
- Détecter et contrôler efficacement les situations inquiétantes nées de conditions économiques, sociales ou éducatives rencontrées par certaines familles
- Déstabiliser les bandes urbaines
- Identifier les quartiers à risque et les lieux de rencontre des jeunes posant problème
- Porter une attention particulière aux tags
- Etre attentif au phénomène de racket et de deal aux abords des écoles
- Utiliser le réseau de caméras de surveillance urbaine pour détecter tout rassemblement à risque
- Réprimer la consommation d'alcool dans les lieux publics
- Veiller à faire respecter l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs
- Interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques par le Règlement Général de Police
- Etre attentif à la violence et à l'usage de drogues dans les lieux publics et en particulier dans les soirées de jeunes
- Continuer à sensibiliser les autorités en matière de sanctions administratives
- ♣ Maintenir et améliorer le partenariat entre la police, les agents constatateurs et les

- fonctionnaires sanctionnateurs afin de développer l'application des SAC (Sanctions Administratives Communales) au niveau des communes
- Etablir un protocole d'accord en matière de SAC avec les autorités judiciaires (Procureur Général et Procureur du Roi)
- Accentuer le rôle des inspecteurs de quartier en matière de conflits intrafamiliaux et de voisinage
- ♣ En matière de conflits de voisinage, avoir recours aux services de médiation existant au niveau de la Justice de paix et du service de sécurité et de prévention de la Ville de Waremme
- Concernant la fraude sociale liée au travail non déclaré, participer de façon active aux réunions de la cellule d'arrondissement, participer aux opérations de contrôles planifiées, favoriser les échanges entre les inspecteurs de quartier et les contrôleurs sociaux
- Concernant la fraude sociale liée aux domiciles fictifs, collaborer avec les services communaux, le CPAS, l'ONEM, l'INAMI et les sociétés gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- ♣ Etre attentif aux conditions de logement en matière de surpeuplement et de salubrité de manière à détecter les éventuels 'marchands de sommeil'
- Etablir un plan d'action réaliste et orienté résultats avec un groupe de travail ad hoc, plan d'action définissant des objectifs opérationnels clairs et précis
- Cerner efficacement les phénomènes et en donner une définition et une image précise

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Rechercher l'expertise et l'excellence en formant le personnel concerné dans le domaine poursuivi
- S'assurer de la qualité des constats et des enquêtes
- Développer une communication interne active
- Sensibiliser le personnel de proximité au phénomène de la fraude sociale
- Sensibiliser le personnel confronté aux violences intrafamiliales

MANAGEMENT DES MOYENS

- ♣ Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- Libérer du temps pour les écritures, la qualité des constats, ...

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Se fixer un fil rouge permanent qualité au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
- Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire au corps de police et travailler dans le phénomène de manière transversale
- Mettre à jour, modifier et harmoniser le Règlement Général de Police en vue de l'application des SAC

PARTENAIRES

- Le Parquet
- L'auditeur du travail
- La PFJ
- Le Service d'Aide à la Jeunesse

- Le service responsable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme
- Les Autorités administratives
- Les fonctionnaires sanctionnateurs
- Les agents constatateurs
- Les services communaux (population, état-civil, étrangers, police administrative, travaux et voiries)
- CPAS
- ONEM
- Inspection des lois sociales
- ONSS
- Les sociétés gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- ♣ INAMI
- Les sociétés chargées de la collecte des déchets
- La police de l'environnement
- Le TEC et la SNCB
- Les Directions d'écoles les Centres PMS
- Les services sociaux, les éducateurs de rue
- Les jeunes
- La presse
- Le citoyen

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs (approche objective) : nombre global d'heures consacrées aux phénomènes, nombre d'enquêtes famille, nombre de délits enregistrés, nombre de sanctions administratives et la nature des infractions verbalisées
- Mesure du sentiment d'insécurité (approche subjective) : moniteur, sondages, ...
- ♣ Outils de suivi : ISLP, chiffres CGOP/B, analyse annuelle
- Fréquence de mesure : trimestriellement, annuellement
- Estimation de la capacité à engager/engagée : libre et/ou réorientée

Service et fonctionnement policiers

Après les événements difficiles qui se sont produits au sein de la zone en 2011 et 2012, et qui ont toujours un impact actuellement (voir ci-avant), et suite au sondage interne qui avait réalisé en 2013, il est apparu qu'il était important de travailler sur l'implication des collaborateurs et de reprendre cette thématique en tant qu'objectif stratégique.

Objectif stratégique 6 :

NOUS SOUHAITONS ACCROITRE L'IMPLICATION DES COLLABORATEURS

LEADERSHIP

- Attitude exemplaire de la hiérarchie ayant valeur d'exemple
- Traitement égal de tous les membres du personnel
- Consacrer du temps à la concertation (comité de concertation de base, etc.) afin de cerner les attentes et les besoins des parties prenantes
- Eviter la propagation des rumeurs donner les bonnes informations
- ♣ Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
- ↓ Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
- Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes e.a. pour obtenir les moyens suffisants, notamment financiers

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Réorganiser la zone de police
- Etablir un règlement d'ordre intérieur
- Susciter les initiatives parmi les membres du personnel et les mettre en évidence
- Mettre en place une politique de bien-être au travail
- ♣ Tendre à faire évoluer les collaborateurs dans un environnement constant (éviter les changements incessants qui génèrent du stress et de l'incertitude)
- Fixer et rappeler régulièrement les objectifs généraux et individuels au sein de l'organisation (via les entretiens d'évaluation)
- Veiller à la bonne répartition du travail
- Veiller à un bon recrutement du personnel
- Instaurer un climat de travail positif
- Développer le sentiment d'appartenance
- Disposer d'une expertise qui permette à la zone de Hesbaye d'être reconnue au sein de la police intégrée
- Assurer le transfert des connaissances
- Assurer le suivi de l'analyse de la charge psychosociale
- Mettre en place un service de personnes de confiance

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Informer les collaborateurs collectivement et individuellement si nécessaire
- ♣ Soutenir les initiatives individuelles visant à l'amélioration du système
- Déléguer et faire confiance
- Promouvoir les formations par le biais d'un plan de formation afin de permettre à chaque collaborateur de progresser dans sa (ses) sphère(s) de compétences
- Informer le personnel sur les ressources et les moyens disponibles

- Reconnaître et valoriser la riqueur et la discipline dans l'exécution du travail
- Récompenser le travail bien fait
- Liviter de mettre les individus et les services en concurrence
- Permettre et soutenir les changements d'affectation si cela participe à l'amélioration de l'ensemble
- Employer chaque collaborateur à la bonne place, selon ses possibilités
- Mettre en œuvre une politique d'évaluation régulière du personnel
- Procéder à des entretiens individuels avec les nouveaux membres du personnel afin de fixer avec eux les règles de fonctionnement dès leur arrivée dans la zone
- Assurer le mentorat des nouveaux arrivants
- Prendre régulièrement des nouvelles des absents de longue durée
- Favoriser le retour au travail des membres du personnel absents de longue durée en maintenant le lien avec la zone
- Organiser régulièrement des activités rassemblant tout le personnel (barbecue, ...)

MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation
- ♣ Aménager les locaux afin de favoriser un climat de travail agréable
- Fournir aux collaborateurs du matériel de qualité
- Fournir des canaux d'information fiables

MANAGEMENT DES PROCESSUS

Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire au corps de police

PARTENAIRES

- Les membres du personnel (civil et opérationnel)
- Les syndicats et leurs délégués
- Les autorités (Collège, Conseil de police)
- Le conseiller en prévention
- SPMT Arista
- La Police Fédérale

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs : résultats des sondages du personnel, taux d'absentéisme, nombre de demandes de formation, turn-over (arrivées, départs)
- Outil de suivi : entretiens de fonctionnement avec le personnel, enquête auprès du personnel
- Fréquence de mesure : annuellement

Chapitre 4 Politique de communication

Plan zonal de sécurité 2014-2017

4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2012

Des articles de prévention ont été régulièrement publiés dans les « toutes boîtes » de la région. Les modifications au Règlement Général de Police de la zone font l'objet de publications au sein des bulletins communaux et de la presse locale.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

Chercher à assurer la visibilité de ses actions est un facteur essentiel pour combattre le sentiment d'insécurité, et ainsi renforcer le sentiment subjectif de la peur du policier. La presse écrite et audiovisuelle en est le moyen par excellence.

A une époque où la transparence est plus que jamais de mise, il apparaît fondamental que les citoyens soient bien au courant des efforts qui sont déployés par la police pour assurer une sécurité optimale.

Le présent plan zonal fera l'objet d'une communication au Conseil de police, voire dans les Conseils communaux, ainsi que dans la presse régionale.

Celle-ci s'intéresse régulièrement à la manière dont la zone gère certaines problématiques d'actualité ; une suite positive est généralement donnée à ce type de demande.

A l'heure actuelle, la zone de police ne possède pas de site internet, ni aucun autre moyen de diffusion 'on-line' (facebook, twitter, ...). Ces moyens de communication sont pourtant essentiels de nos jours afin de toucher une large partie de la population et de se mettre « à la page ». La création d'un site internet doit être réalisée en priorité. On devra y trouver les coordonnées de la zone, les différents services et fonctionnalités qui la composent, des conseils de prévention, des informations relatives au recrutement, ainsi que des documents téléchargeables par les citoyens (formulaire 'police veille', plan zonal de sécurité, ...). Il faudrait idéalement y diffuser des messages d'actualité (contrôles vitesse programmés,) et des informations sur des événements importants se déroulant sur le territoire de la zone. Ce site permettra également aux citoyens d'interagir de façon plus active avec leur police.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2012

La communication interne est une composante essentielle pour le bon fonctionnement de l'organisation. Elle contribue notamment à appuyer la stratégie développée au niveau du plan zonal de sécurité. Elle vise à informer, expliquer et commenter les grandes orientations suivies en matière stratégique et opérationnelle. Le manque de

communication est un des points négatifs qui a été relevé lors du sondage du personnel en 2013 (voir point 2.6.2).

Au niveau de la communication interne, différents canaux sont utilisés pour communiquer la bonne information à la bonne personne en temps voulu. La communication directe est utilisée préférentiellement, mais elle n'est pas toujours possible. Les moyens électroniques sont bien sûr utilisés à bon escient. Chaque membre du personnel dispose d'une adresse mail interne, sur laquelle sont diffusées toutes les informations utiles (aussi bien du point de vue opérationnel que statutaire ou purement informatif).

Les diverses publications de la Direction du Personnel – service des relations internes de la Police Fédérale (Infonouvelles, Lead@Pol, ...) sont distribuées aux divers services.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017

Depuis 2013, les informations sont affichées aux valves du poste central : informations syndicales, mais aussi tout ce qui concerne la prévention.

Des formations internes sont organisées à l'occasion, lorsqu'un besoin se fait sentir d'harmoniser par exemple une pratique de travail ou pour transmettre un savoir acquis lors d'une formation externe par un membre du personnel spécialisé (ex : armes, encodage ISLP, Salduz, ...)

Des réunions plus formelles sont organisées quand la nécessité du service l'impose, notamment lorsque des modifications législatives voient le jour, ou lorsque des options stratégiques concernant l'organisation générale de la zone doivent être débattues ou communiquées, comme par exemple pour les priorités du plan zonal et les attentes des autorités et des partenaires.

La concertation syndicale de base se déroule dans un esprit serein.

Enfin, il ne faut pas oublier les réunions informelles, comme les drinks à l'occasion d'anniversaires ou autres, le barbecue annuel ou le repas de Nouvel An, qui sont autant d'opportunités de communiquer entre membres du personnel de la zone et de resserrer les liens autour d'un événement commun.

Pour les années à venir, les mêmes moyens de communication interne seront utilisés, tout en gardant particulièrement à l'esprit que le manque de communication avait été un des points relevés dans le sondage du personnel en 2013.

L'accent sera également mis sur le fait que recevoir un feed-back ou non est manifestement un des éléments influant le plus sur le comportement au travail ainsi que sur la motivation des membres du personnel.

Afin de bien intégrer au sein de la zone les nouveaux membres du personnel, la réalisation d'une brochure d'information a été confiée au conseiller en prévention. Cette brochure sera remise à toute personne nouvellement recrutée au sein de la zone de police. Elle reprend toute une série de renseignements utiles pour les nouveaux venus :

Présentation des services et des 10 commissariats, les noms des chefs de postes ainsi que leurs coordonnées

- Présentation des membres du Collège de police
- Présentation du chef de zone et de ses tâches
- Description du service de prévention interne et externe, ainsi que les diverses coordonnées utiles
- 4 Enumération des démarches à faire en cas de congé, maladie, ...

Diverses notes statutaires sont également annexées à la brochure qui renvoie aussi vers des documents présents sur le serveur informatique commun.

Le présent plan zonal sera publié en interne et mis à disposition des membres du personnel.

CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

Remarques et/ou suggestions des Services Publics Fédéraux relatives au plan zonal de sécurité 2009-2013	Initiatives/mesures prises pour en tenir compte
Mentionner systématiquement les sources utilisées	Les sources ont été mentionnées soit en note de bas de page, soit en début de chapitre.
Non-respect de certaines normes minimales de fonctionnement – Plan d'action à prévoir	La norme minimale de la fonctionnalité Circulation n'est pas atteinte mais fait l'objet d'un objectif stratégique. Ce service a été et sera renforcé à l'avenir.
Fonctionnement interne : orientation interne pauvre – Développement plus intense à prévoir	Un effort à ce niveau est consenti.

5.2. Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui préc projet de plan zonal de	•
Date de la séance	
Membres du Conseil zonal de sécurité	Signatures
Jacques CHABOT Bourgmestre de Waremme Président du Collège de police	
Philippe DULIEU Procureur du Roi de Liège	
Joseph DEDRY Bourgmestre de Berloz	
Philippe GOFFIN Député-Bourgmestre de Crisnée	
Jean-Luc BOXUS Bourgmestre de Donceel	
Marie-Alice VANDEREYKEN Bourgmestre de Faimes	
Henri CHRISTOPHE Bourgmestre de Fexhe-le-Haut-Clocher	
Michel DOMBRET Bourgmestre de Geer	
Isabelle ALBERT Bourgmestre d'Oreye	
Thierry MISSAIRE Bourgmestre de Remicourt	
Jean-Marie DEBROUX Chef de Corps ff de la Zone de police de Hesbaye	
André DESENFANTS Directeur Coordonateur Administratif de la Police Fédérale de l'arrondissement de Liège	
Autres partenaires	
Eric SNOECK Directeur Judiciaire de la Police Fédérale de l'arrondissement de Liège	
Nadine BUDDEKER Responsable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme	

CHAPITRE 6 PLANS D'ACTIONS ET PROJETS

(Ultérieurement)

Liste de distribution

SPF intérieur – Direction Générale Sécurité et Prévention

Monsieur Michel FORET – Gouverneur de la Province de Liège

Monsieur Philippe DULIEU – Procureur du Roi de Liège

Monsieur André DESENFANTS - Directeur Coordonateur

Monsieur Eric SNOECK – Directeur judiciaire

Les membres du Collège de Police

Madame Nadine BUDDEKER – Responsable du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme

ANNEXES